

Dossier de divulgation : résumé de la divulgation des sous-projets + Annexe B & C : ESIA et ESMP pour les sous-projets des projets cofinancés par le GCF avec la GIZ en tant qu'entité accréditée

Ce dossier d'information contient, conformément à l'accord de financement conclu entre la GIZ et le GCF pour le FP198, et comme indiqué à l'annexe 14 de l'accord, « le résumé de l'information sur le sous-projet », (avec les exigences A objectif, nature et échelle des activités, et les bénéficiaires prévus B durée des activités proposées C résumé des consultations avec les parties prenantes D mécanisme de règlement des griefs disponible) dans la **section 1**. Et dans la **section 2** les annexes associées ESIA et ESMP.

Les pièces jointes sous les sections relatives à la divulgation sont les suivantes : l'étude E&S préparée par CEGEDI en 2024 (page 16 et suivantes) et un schéma détaillé du processus de recyclage des matières plastiques.

Section 1 : Résumé du dossier de divulgation du projet FP198 : CEGEDI - Nouvelle unité de recyclage du plastique

Convention de subvention de sous-projet Titre / Nom du projet	CEGEDI - Centre de Gestion des Déchets Industriels
Mise en œuvre Pays	Guinée
Localisation du projet	Déchèterie à Maferinya, District de Forécariah district Google Reference
Installations à utiliser	Installation d'une unité de production de recyclage de plastique de 2 400 m ² sur un site de stockage de déchets existant de 30 000 m ² à Maferinya. CEGEDI est propriétaire du site. Les plans d'expansion prévoient la poursuite de l'industrialisation du site avec des installations de traitement pour d'autres types de déchets à long terme.
Grant Period	Période: June 2025 – June 2027 Période de mise en œuvre du: Juin 2025 – Décembre 2025
Volume Grant	200,000 EUR (en cas de sélection pour le programme d'accélération CATAL1.5°T)
Montant du cofinancement / de la contribution propre	98,000 EUR fonds propres
Total Budget	298,000 EUR

Résumé du projet	<p>CEGEDI est une entreprise spécialisée dans la collecte, le tri, le stockage et le traitement des déchets industriels, tels que les plastiques, la ferraille, les huiles usées, les bouteilles usagées et les emballages métalliques. CEGEDI offre également des services de conseil, ainsi que des solutions pour l'élimination industrielle des huiles usagées, y compris leur transformation en charbon propre et en diesel dans leur raffinerie de Tananè.</p> <p>Le projet CEGEDI proposé à CATAL1.5°T est la première phase d'un projet visant à valoriser les déchets plastiques en créant une unité de broyage qui convertira les déchets plastiques en granulés, qui seront vendus sur les marchés locaux et internationaux. L'unité de broyage aura la capacité de traiter un maximum de 8 tonnes de déchets plastiques par jour. Le projet a un fort potentiel d'atténuation du changement climatique en évitant l'utilisation de plastiques vierges d'origine fossile dans les processus de production des clients.</p> <p>Les lignes de recyclage des matières plastiques comprennent des bassins de lavage, des machines de broyage, des agglomérateurs, des unités de séchage et des unités d'emballage. Le processus de recyclage du plastique comprend la production de flocons par broyage mécanique, puis le traitement thermique avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une chaudière dans la première étape (probablement pour le processus de lavage à chaud). - Une extrudeuse au cours de la deuxième étape (pour faire fondre et façonner le plastique en granulés). - Aucune réaction chimique n'intervient, ce qui signifie que le processus est purement mécanique et thermique <p>Scope</p> <p>Le calendrier du projet comprend une période de construction de 3 mois suivie d'une installation de 3 mois de l'ensemble de l'équipement de la ligne de production. En ce qui concerne l'ampleur de l'activité, une capacité de recyclage de 8 tonnes de plastique par jour reste inférieure à celle des grandes entreprises industrielles. Un benchmark des entreprises internationales utilisant le procédé mécanique trouve des capacités de 68t, 82t et 137t respectivement pour Veolia, Suez et Indorama Ventures en France et en Thaïlande.</p> <p>Le recyclage des déchets plastiques est un processus de récupération qui transforme les déchets plastiques en matière première réutilisable pour les fabricants de plastique. CEGEDI possède une autorisation délivrée par le ministère de l'Environnement pour collecter, transporter et stocker des déchets dangereux et non dangereux (numéro de permis : N°000025/MEDD/CAB/DNPCC/2022).</p> <p>Il est important de noter que CEGEDI ne collecte pas les déchets plastiques qui ont été en contact direct avec des produits miniers ou pétroliers. Le type de déchets comprend les clôtures</p>
------------------	--

	<p>en plastique, les goujons, les bacs, les sacs en plastique LPDE, les bouteilles en plastique, les tuyaux. Cela réduit considérablement le risque que les travailleurs et les équipements soient exposés à des substances nocives.</p> <p>Les processus de CEGEDI sont décrits comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets : des agents formés à la collecte des déchets collectent les déchets sur les sites des clients (compagnies minières ou pétrolières) ou sur les sites de Zone de Traitement et de Tri des déchets. - Transport: Les déchets sont transportés par camion jusqu'à CEGEDI en respectant les règles institutionnelles et juridiques relatives à la traçabilité des déchets. Un bordereau de suivi des déchets est rempli par chaque acteur impliqué dans le transport. - Le tri : CEGEDI trie les déchets en fonction de leur type de résine : polyéthylène, polypropylène, polystyrène, PET, PVC, etc. Jusqu'à présent, le plastique trié a été vendu à des recycleurs de plastique ou à d'autres entités impliquées dans la gestion des déchets. - Stockage : Les déchets sont triés de manière à atténuer leurs effets sur l'environnement. Le projet vise à construire des installations de stockage appropriées, notamment en imperméabilisant les sols afin d'éviter toute contamination potentielle du sol. - Revalorisation : Avec la nouvelle unité, CEGEDI fera un pas de plus dans la chaîne de valeur en vendant des morceaux de plastique déchiquetés en granulés. <p>Site de déchets existant</p> <p>L'unité de recyclage du plastique sera installée sur une surface de 2 400 m² sur le site de stockage de déchets existant de Maferinya, d'une superficie de 30 000 m². CEGEDI est propriétaire du site et prévoit de continuer à le développer à long terme. L'environnement immédiat du site est une zone habitée avec une végétation locale. Les différents types de déchets sont stockés séparément, à même le sol : pneus usagés, ferraille, huiles usagées, bouteilles usagées et emballages métalliques.</p> <p>Zone d'influence</p> <p>Le site du projet se trouve à Maferinya, dans la région de Kindia, dans la préfecture de Forecariah et la communauté rurale (CR) de Moribayah. Moribayah est située à 34 km de la communauté urbaine de Forecariah. La Communauté Rurale (CR) compte une population d'environ 22 000 personnes qui vivent principalement de l'agriculture, de l'élevage ou des industries environnantes. La SODEFA, par exemple, l'un des plus grands fabricants d'acier et de fer du pays, est située dans le district. La région compte environ 123 sites industriels.</p>
--	---

	<p>Cadre réglementaire</p> <p>Les activités de CEGEDI sont régies par des cadres réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte de la transition guinéenne du 27 septembre 2021 - Code de l'environnement - Code de l'industrie - Code du travail - Code minier - Code de l'eau - Code de la santé publique. <p>Plus spécifiquement, CEGEDI a développé un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et une politique environnementale pour identifier, mesurer et minimiser les risques environnementaux en conformité avec les lois applicables, y compris L/2019/0034/AN sur l'environnement, le code de protection de l'environnement (loi 0030), les règlements de 2019 sur l'évaluation environnementale et les lignes directrices sur la qualité de l'environnement.</p> <p>Autres activités</p> <p>Parallèlement au projet de revalorisation des déchets, CEGEDI exploite une raffinerie d'huiles usées sur un autre site situé à 155 km, à Tanènè. L'usine est opérationnelle depuis 2022, fournissant des services d'élimination des huiles usagées et convertissant les huiles usagées en diesel et en charbon.</p> <p>Le site traite environ 150 000 litres d'huile par mois provenant de compagnies pétrolières et minières. Cette activité représente 6 % de son chiffre d'affaires annuel. Le site fonctionne en conformité avec les normes internationales. L'étude E&S jointe au présent document d'information couvre l'évaluation des risques du site et les mesures d'atténuation à mettre en place.</p>
Number of employees, organizational structure, and capacity for ESMP/ESMS implementation	<p>CEGEDI compte 92 employés, dont 80 permanents. Le PDG et le directeur général disposent d'une solide équipe de direction stratégique composée d'un responsable de programme, d'un responsable administratif et financier, d'un responsable des ressources humaines et d'un responsable des produits chimiques et de la logistique. Sa direction supervise tous les aspects liés à la mise en œuvre de la stratégie et à la coordination des activités de production.</p> <p>La société a réalisé une évaluation environnementale et sociale préliminaire de la nouvelle unité de production. En conséquence, CEGEDI dispose d'un membre du personnel spécialisé, une spécialiste de l'environnement qui rend compte directement au PDG, et qui supervise les aspects E&S sur ses sites. Avec les autres cadres, qui ont une formation d'ingénieur, l'équipe de</p>

	<p>CEGEDI a la capacité de mettre en œuvre les mesures du système de management environnemental et social.</p> <p>On observe une répartition des principaux domaines d'activité de l'entreprise. L'entreprise dispose actuellement d'une politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination pour la promotion de l'égalité des chances et de l'équité entre les sexes, qui est promue par la direction générale. De même, les normes de travail et la sécurité des travailleurs sont respectées.</p> <p>En raison de la structure de l'entreprise, on observe que la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et du système de gestion environnementale et sociale (SGES) sera effectuée par la direction générale, qui bénéficiera d'une formation et d'un soutien supplémentaires au cours du programme d'accélération. Toutefois, la culture découlant du PGES et du SGES sera diffusée dans l'ensemble de l'organisation. Les piliers stratégiques actuels de la politique sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement à mener nos activités de manière à protéger et à préserver l'environnement et à réduire notre empreinte écologique. - Engagement à mener nos activités avec l'objectif de zéro accident du travail pour nos employés, nos sous-traitants et les autres parties prenantes. - Engagement à protéger et à maintenir la sécurité de nos employés et du public, en fournissant des ressources pour améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail. - Engagement à respecter les exigences légales et réglementaires applicables en matière d'environnement. - Engagement à communiquer la politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement (HSSE) aux employés, aux clients, aux consommateurs et aux autres parties prenantes. - Engagement à mettre périodiquement à jour la politique de santé et de sécurité au travail afin qu'elle reste pertinente et adaptée à l'organisation. <p>L'entreprise a généré un chiffre d'affaires annuel de 629 000 EUR en 2023.</p>
--	--

Table 1: **A**. The purpose, nature, and scale of the activities, and the intended beneficiaries & **B** The duration of proposed activities. This section describes the purpose that the venture would give to the resources, if selected in the CATAL1.5°T Acceleration Program.

Activity / Action	Purpose	Nature and scale of the activity/action	Materials used (including raw materials), waste generation, wastewater generation	Duration of the activity/action	Intended beneficiaries
1	Construction d'une unité de production de recyclage de plastique dans un hangar sur le site de déchets existant de Maferinya	<p>Acquisition de matériaux de construction et d'équipements pour construire un hangar où sera installée la nouvelle ligne de recyclage.</p> <p>CEGEDI couvrira les coûts de main-d'œuvre associée à la phase de construction (contribution propre).</p>	Matériaux de construction: béton et acier	Durée estimée à 3 mois	<p>Employés de la décharge de Maferinya de CEGEDI</p> <p>Indirect : déchets plastiques évités dans les décharges, les communautés voisines, les clients générateurs de déchets, les entreprises de fabrication de plastique</p>
2	Développer une unité de recyclage du plastique pour traiter les déchets générés dans la région et fournir des granulés recyclés aux fabricants de plastique.	<p>Acquisition et installation de la nouvelle ligne de recyclage du plastique qui comprendra des bacs de lavage, des machines de broyage, des bandes transporteuses et des bacs de transport.</p> <p>CEGEDI a l'intention d'utiliser cette machine à sa capacité maximale de traitement de 8 tonnes de plastique par jour.</p>	<p>Matériaux utilisés :</p> <p>Les matières premières seront les déchets plastiques collectés sur les sites des clients tels que les sociétés minières ou pétrolières et dans les 18 Zones de Tri et de Traitement des déchets (ZTT) que CEGEDI a contribué à mettre en place dans la ville de Conakry.</p> <p>Les plastiques collectés sont le PET, le PP, le HPDE et le LPDE. CEGEDI stocke déjà 500 tonnes sur le site des déchets.</p> <p>Déchets générés :</p> <p>Les résidus générés par les machines de broyage peuvent être collectés et réinjectés dans le processus de recyclage.</p>	<p>L'installation des équipements commencera après la construction du nouveau hangar.</p> <p>On estime à 6 mois le temps nécessaire pour que l'installation soit pleinement opérationnelle.</p>	

			<p>Le processus a un taux de transformation de 95 %, ce qui signifie que 1000 kg de déchets plastiques traités produisent 950 kg de granulés. À pleine capacité, la machine de broyage pourra transformer 8 000 kg par jour.</p> <p>Production d'eaux usées:</p> <p>L'eau utilisée dans l'étape de lavage du plastique sera traitée et réutilisée dans un système en circuit fermé.</p>		
--	--	--	--	--	--

Table 2: C summary of stakeholder consultations and the planned stakeholder engagement process. Information about the virtual interview phase and delivery of additional information in the screening phase.

Consultation [if applicable, place]	Date	Participants	Information and/or further Engagements Planned
1 Mandate-fit check, en ligne	03/12/2024	CEGEDI CEO et équipe technique CKIC	L'audit préalable ESS approfondi se poursuit parallèlement aux formations sur le climat avant le comité de sélection.

		IPED GIZ	
<i>E&S Due Diligence</i>	01/2025-03/2025	<i>IPED & Gola Capital équipes d'amorçage</i>	<i>Le processus de diligence raisonnable comprend l'examen des politiques d'évaluation environnementale et sociale existantes, la visite des sites CEGEDI et des entretiens avec les membres de l'équipe. Une visite supplémentaire est prévue du 21 au 24 avril par la spécialiste E&S de l'IPED</i>

D. Le(s) mécanisme(s) de réclamation disponible(s) pour recevoir les plaintes et faciliter la résolution de celles-ci de la part des communautés, groupes et individus affectés ou potentiellement affectés.

- Un mécanisme de règlement des griefs (GRM) pour CATAL1.5°T est en place, il est disponible ici [Grievance Redress Mechanism](#). Tous les griefs et plaintes concernant le projet, les installations ou le lieu de travail peuvent y être adressés. Les informations relatives au mécanisme de règlement des griefs seront communiquées à toutes les parties prenantes du projet. L'adresse électronique fournie dans le MRG pour les incidents en Afrique de l'Ouest est catalistgr@ietp.com.

- CEGEDI est en train de développer un registre formel pour enregistrer tous les incidents dans les locaux via un formulaire de rapport, comprenant la date de l'accident, le lieu de l'accident, le type de blessure, le temps perdu en raison d'un accident, entre autres. Tous les accidents font l'objet d'une enquête.

Section 2: ESIA and ESMP: CEGEDI – Nouvelle unité de recyclage de déchets plastiques

Tick box of the PS Categorization by the Sub-Project:

A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	Non Applicable <input type="checkbox"/>	Norme de performance 1. Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	Non Applicable <input type="checkbox"/>	Norme de performance 2. Main-d'œuvre et conditions de travail.

A <input type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Non Applicable <input type="checkbox"/>	Norme de performance 3. <i>Standard 3. Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution</i>
A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> Non Applicable <input type="checkbox"/>	Norme de performance 4. <i>Santé, sécurité et sûreté des communautés</i>
A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Non Applicable <input checked="" type="checkbox"/>	Norme de performance 5. <i>Acquisition de terres et réinstallation involontaire</i>
A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> Non Applicable <input type="checkbox"/>	Norme de performance 6. <i>Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes</i>
A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Non Applicable <input checked="" type="checkbox"/>	Norme de performance 7. <i>Peuples autochtones</i>
A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Non Applicable <input checked="" type="checkbox"/>	Norme de performance 8. <i>Patrimoine culturel</i>

Tableau 1 : Analyse des incidences environnementales et sociales (ESIA) et plan de gestion (ESMP) (mesures de sauvegarde) du FP198 - Nouvelle unité de recyclage des matières plastiques de CEGEDI

Performance standard (PS 1-8)	Risques d'impact négatif et type de risque	Niveau de risque avant atténuation (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques	Efficacité des mesures d'atténuation (faible, moyenne, élevée)	Résultats attendus de l'atténuation	Période d'exécution et responsabilité	Budget alloué aux mesures d'atténuation
Norme de performance 1. Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux	Mauvaise identification des risques environnementaux et sociaux liés au déploiement du projet	Faible	<p>CEGEDI a réalisé une évaluation E&S complète de son projet et de ses sites d'implantation avant de solliciter le financement CATAL1.5°T. Elle est consciente des risques ESG potentiels associés à la nouvelle ligne de recyclage et a donc anticipé l'identification des risques.</p> <p>Le PGES complet du sous-projet qui sera élaboré avec l'aide de l'initiative CATAL1.5°T une fois que le sous-projet aura été sélectionné dans le programme d'accélération est aligné sur les recommandations de l'évaluation E&S préliminaire.</p> <p>Le client du CEGEDI, le producteur mondial d'aluminium et de fer Rio Tinto, déclare que le processus de</p>	Elevée	<p>Les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet sont identifiés, évalués et gérés rapidement et efficacement par le biais du système de management environnemental et social.</p> <p>Les risques identifiés et les suggestions seront pris en compte dans la conception et la construction du hangar.</p>	9 mois Directeur général et spécialiste de l'environnement	N/A

Performance standard (PS 1-8)	Risques d'impact négatif et type de risque	Niveau de risque avant atténuation (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques	Efficacité des mesures d'atténuation (faible, moyenne, élevée)	Résultats attendus de l'atténuation	Période d'exécution et responsabilité	Budget alloué aux mesures d'atténuation
			gestion des risques critiques est pleinement respecté.				
	Violation de la loi	Faible	Inclure dans le PGES le respect de la législation en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail et à l'égard de la communauté.	Elevé	Les risques et les impacts environnementaux sont gérés conformément aux critères de performance 1, 2, 3, 4 et 6.	En cours PDG et équipe de direction	N/A
Norme de performance 2. Main-d'œuvre et conditions de travail.	Risque possible d'incidents sur le lieu de travail liés aux nouvelles machines industrielles.	Faible	CEGEDI mettra l'accent sur les sessions de formation à l'utilisation sûre et efficace des machines. Chaque poste de production sera doté de procédures détaillées et d'équipes.	Elevé	Une fois que la nouvelle unité de recyclage sera opérationnelle, l'utilisation d'EPI adéquats et une sensibilisation accrue aux mesures de sécurité sur le lieu de travail devraient réduire le risque d'incidents sur le lieu de travail et les risques à long terme de problèmes de santé.	En cours pendant les périodes d'exploitation de la ligne de recyclage	Inclus dans le budget du projet
	Accès insuffisant à des EPI de qualité (casques insonorisés, casques de sécurité, gants, masques).	Moyenne	Une politique QHSE spécifique est en place et l'équipe dirigera les formations. Les employés embauchés sont des techniciens qualifiés et recevront également une formation supplémentaire en matière de sécurité sur le lieu de travail. Au cours de l'étude E&S, CEGEDI a mesuré les niveaux sonores, l'aménagement des sites, le poids des charges transportées, afin d'identifier les risques d'incidents sur le lieu de travail. Un contrôle mensuel du bruit de toutes les machines et de tous les équipements sera effectué, l'accent étant mis sur les sections où les niveaux sonores dépassent 85 dB, afin	Elevé		En cours pendant les périodes d'exploitation de la ligne de recyclage	Inclus dans le budget du projet. CEGEDI inclut le coût d'achat des EPI dans ses coûts directs.

Performance standard (PS 1-8)	Risques d'impact négatif et type de risque	Niveau de risque avant atténuation (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques	Efficacité des mesures d'atténuation (faible, moyenne, élevée)	Résultats attendus de l'atténuation	Période d'exécution et responsabilité	Budget alloué aux mesures d'atténuation
			de mettre en place des procédures d'entretien et de maintenance efficaces. Toutes les équipes disposent d'EPI adéquats et une équipe QHSE est chargée d'organiser des formations de sensibilisation à l'importance de leur utilisation systématique et de leur mise en application. Le programme CATAL1.5°T permettra également d'acquérir de nouveaux EPI. L'entreprise s'est fixé pour objectif de réduire à zéro les incidents sur le lieu de travail, en s'appuyant sur une politique HSE constamment améliorée.				
		Faible	Renforcer le mécanisme de plainte existant en définissant, en appliquant et en diffusant des procédures de réception, d'enregistrement, d'enquête, de résolution et de suivi des plaintes ; des mécanismes facilitant l'accès et incluant l'anonymat comme option et la protection du plaignant contre d'éventuelles représailles. Diffuser et former à l'utilisation du mécanisme de plainte.	Elevé	Les plaintes des travailleuses et des travailleurs sont traitées de manière opportune et appropriée, ce qui réduit le nombre de plaintes et d'incidents liés à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels (EAS) au fil du temps.	3 mois Directeurs et spécialiste QHSE	

Performance standard (PS 1-8)	Risques d'impact négatif et type de risque	Niveau de risque avant atténuation (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques	Efficacité des mesures d'atténuation (faible, moyenne, élevée)	Résultats attendus de l'atténuation	Période d'exécution et responsabilité	Budget alloué aux mesures d'atténuation
	revendications qu'ils présentent.						
Norme de performance 3. Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution	Consommation d'énergie élevée car elle alimente de nombreuses machines de grande taille	Moyenne	<p>Le bâtiment administratif de Maferinya est alimenté à 100 % par l'énergie solaire, ce qui atténue le risque d'une forte consommation d'énergie hors du réseau local.</p> <p>La nouvelle usine sera raccordée au réseau local, car les installations solaires ne peuvent pas encore alimenter à elles seules les équipements de l'unité de recyclage. L'objectif à moyen terme est d'alimenter le site de recyclage en énergie solaire.</p>	Moyenne	<p>Diminution des émissions de CO2 associées à la consommation d'électricité provenant du réseau national</p>	<p>Installation lors de la mise en place du site</p> <p>En cours pendant les périodes d'exploitation de la ligne de recyclage</p>	Inclus dans le budget du projet
	Consommation et traitement de l'eau pour le processus de lavage du plastique.	Moyenne	<p>La machine de broyage consommera environ une tonne d'eau par heure. Toutefois, cette eau sera réutilisée dans le processus de lavage des déchets plastiques grâce au système de recyclage des eaux usées.</p>	Elevé	<p>Le système de recyclage des eaux usées augmentera l'efficacité de l'utilisation de l'eau.</p>	<p>Exécution continue pendant les périodes de fonctionnement de la machine</p>	Inclus dans le budget du projet
	Le sol du site de stockage de déchets existant n'est pas imperméabilisé, ce qui représente un risque de lixiviation des polluants dans le sol.	Elevé	<p>Les plans de construction prévoient le respect des principaux risques ESG identifiés, notamment en évitant la lixiviation des polluants par le biais de sols imperméabilisés et en améliorant la zone de stockage.</p>	Elevé	<p>Le stockage des déchets avant leur traitement ne génère pas de pollution des sols et de l'eau.</p>	<p>3 mois</p> <p>Directeurs et responsable du site de production</p>	Inclus dans le budget du projet

Performance standard (PS 1-8)	Risques d'impact négatif et type de risque	Niveau de risque avant atténuation (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques	Efficacité des mesures d'atténuation (faible, moyenne, élevée)	Résultats attendus de l'atténuation	Période d'exécution et responsabilité	Budget alloué aux mesures d'atténuation
Norme de performance 4. Santé, sécurité et sûreté des communautés	Déchets générés par des plastiques non recyclables.	Moyenne	Tous les déchets stockés sur le site de Maferinya appartiennent à CEGEDI. Venture a l'ambition de recycler un nombre croissant de types de plastique, y compris le PVC. Venture peut revendre les plastiques non recyclables, les envoyer à la décharge ou les traiter en fonction des demandes des clients. Ces stratégies de gestion des déchets évitent le risque de nuire aux communautés voisines.	Elevé	Tous les déchets seront gérés, recyclés ou revendus.	En cours	N/A
PS4. Community Health & Safety	Fuites ou déversements de matières dangereuses, incendies. Effets sur la santé ou l'intégrité physique des personnes ou des biens matériels.	Moyenne	Élaborer un plan de gestion des matières dangereuses, comprenant la formation des travailleurs et la documentation des procédures, ainsi que les soins d'urgence. CEGEDI a déjà mis en place des procédures conformes aux exigences de ses clients et identifiées dans son évaluation E&S.	Elevé	La santé de la communauté est assurée et les urgences environnementales sont évitées.	En cours Direction des opérations	Inclus dans le budget du projet
Norme de performance 5. Acquisition de terres et réinstallation involontaire	No risk						
Norme de performance 6.	Risque de perturbation des écosystèmes locaux et naturels	Faible	La faune et la flore sont limitées dans les zones environnantes du site. Une attention particulière à la prévention	Moyenne		En cours	Inclus dans le budget du projet

Performance standard (PS 1-8)	Risques d'impact négatif et type de risque	Niveau de risque avant atténuation (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques	Efficacité des mesures d'atténuation (faible, moyenne, élevée)	Résultats attendus de l'atténuation	Période d'exécution et responsabilité	Budget alloué aux mesures d'atténuation
Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes			de la pollution, telle que décrite dans PS3, est la mesure d'atténuation la plus efficace. Éviter la contamination de l'eau, du sol et de l'air permet de préserver les ressources naturelles vivantes de la région.		CEGEDI évite, réduit ou élimine les impacts négatifs sur la biodiversité et les ressources naturelles.	Directeur des opérations et spécialiste de l'environnement	
	Risque de détérioration de la structure ou des paramètres mécaniques du sol suite au déplacement répété de véhicules de transport lourds.	Faible	La construction du nouveau hangar sera limitée à 2 400 m ² sur le site existant. Aucun habitat naturel supplémentaire ne sera endommagé et les paysages ne seront pas modifiés.				Inclus dans le budget du projet
Norme de performance 7. Peuples autochtones	No risk						
Norme de performance 8. Patrimoine culturel	No risk						

Important : dans le cadre du CGES CATAL1.5°T, les activités complémentaires suivantes sont menées pour mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les effets environnementaux et sociaux négatifs des sous-projets acceptés, conformément au PS1 :

1. Si elles sont acceptées dans le programme d'accélération CATAL1.5°T, les entreprises reçoivent un soutien dans l'élaboration de plans d'affaires et de plans de gestion environnementale et sociale (PGES). La diligence raisonnable environnementale et sociale fournira les conseils nécessaires pour identifier le type de plans de gestion requis conformément aux garanties sociales et environnementales provisoires du GCF et guidera les entreprises dans l'établissement et le suivi des plans de gestion.
2. Les entreprises sélectionnées dans le cadre du programme d'accélération bénéficieront d'une subvention remboursable d'un montant maximum de 100 000 euros. L'utilisation des subventions remboursables sera régie par une convention de subvention signée avec chaque entreprise climatique et l'Entité d'exécution qui inclura des clauses environnementales et sociales sur :
 1. *Le respect des exigences environnementales et sociales pour les activités exclues.*
 2. *L'établissement de conditions d'emploi raisonnables, la protection de la main-d'œuvre, l'établissement d'un environnement de travail sûr et sain.*
 3. *Non-violation des droits de l'homme.*
 4. *Tolérance zéro pour la violence fondée sur le sexe et l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.*
 5. *Respect des conditions ambiantes et sociales additionnelles incluses dans les plans de gestion environnementale et sociale.*
3. En outre, le programme d'accélération offrira un mentorat sur les questions environnementales, sociales et de genre.
4. Tous les rapports d'avancement du sous-projet à l'initiative CATAL1.5°T incluront des rapports environnementaux et sociaux. Les exigences en matière de rapports environnementaux et sociaux seront définies dans les plans d'affaires.
5. En préparation de leur sortie du programme d'accélération, les entreprises soutenues recevront une assistance pour la préparation de plans de gestion environnementale et sociale à long terme.



Saisissez du texte



Janvier 2024

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA DECHETERIE DE MORIBAYA ET DE L'UNITE INDUSTRIELLE DE GESTION DES HUILES USAGEES A TANÈNÉ DU CENTRE DE GESTION DES DECHETS INDUSTRIELS ET DOMESTIQUES

N.I.E.S

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	1
LISTES DES FIGURES ET TABLEAUX.....	Erreur ! Signet non défini.
RESUME	8
INTRODUCTION	11
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	12
OBJECTIFS DU PGES	13
METHODOLOGIE	14
Rencontre avec le promoteur	14
Collecte et analyse des données	14
Traitement et analyse des données.....	16
PRESENTATION DU CABINET D'ETUDE ET DU PROMOTEUR.....	17
Présentation du Cabinet d'Etude et de Prestation en Environnement (CEPE)	17
Présentation du promoteur : Centre de Gestion des Déchets Industriels (CEGEDI)	17
DESCRIPTION ET COMPOSANTES DU PROJET	19
Objectif du projet	19
Description du projet.....	19
Composantes du projet.....	21
<i>Mécanisme de gestion des huiles usagées.....</i>	22
Processus de transformation des huiles usagées	23
Composantes de la déchèterie de Simèbougni de Moribaya.....	26
Identification et catégorisation des déchets	27
Processus de transformation énergétique des déchets : cas des pneus usés... ..	28
LOCALISATION DU PROJET	30

Délimitation de la zone	30
Description de la zone du projet	30
Zone restreinte de la déchèterie de Moribaya : commune rurale de Moribayah	31
Présentation biophysique	32
Aspects socio-démographiques.....	34
Organisations Socio-Administratives	36
Services sociaux de base	37
Principales activités socio-économiques.....	40
Zone restreinte de l'unité de transformation des huiles usagées : commune rurale de Tanènè.....	47
CONSIDERATION GENERALE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES ZONES D'ACTIVITES DU CEGEDI	53
Changements climatiques	53
Vulnérabilité et changement climatique	54
Intégration des effets du changement climatique.....	54
Effets des changements climatiques et vulnérabilité des ressources et des groupes socioéconomiques	55
CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	56
Cadre politique	56
Cadre juridique.....	64
Cadre institutionnel.....	76
IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS	85
Approche méthodologique d'analyse des impacts.....	85
Identification des impacts	85
Sources et récepteurs d'impacts.....	85
Identification des activités sources impacts	86
Analyse des impacts.....	86

Analyse des impacts positifs de la déchèterie du CEGEDI à Simebounyi dans la CR de Moribaya	90
Impacts négatifs de la déchèterie sur les milieux récepteurs	91
Gestion des déchets.....	92
Risques et accidents de travail	96
POLITIQUE EN MATIERE D'HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT	97
Politique environnementale.....	98
Obligation en vertu de la législation et des directives de PGES	100
MESURES D'ATTENUATIONS ET DE BONIFICATION DES IMPACTS	102
Mesures de bonification des impacts	102
Mesures d'atténuation des impacts	102
Gestion des déchets produits par CEGEDI	104
Gestion des risques.....	104
PLAN DE PREVENTION ET D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCES	107
Déversements accidentels des produits dangereux et autres déchets dangereux	108
Problèmes sécurités.....	112
Plan d'action en santé sécurité au travail	113
Prévention des blessures corporelles.....	113
Suivi du bruit.....	113
PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	114
Programme de surveillance environnemental	114
Programme de suivi environnemental.....	116
PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	118

ECHEANCIER ET MISE EN ŒUVRE DU PGES	121
Planification des activités.....	121
Cible	122
Budget	122

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGEE : Agence Guinéenne d’Evaluation Environnementale

ANSP : Agence Nationale de Salubrité Publique

CEGEDI : Centre de Gestion des Déchets Industriels

CEPE : Cabinet d’Etudes et de Prestation en Environnement

CNGCUE : Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences

CR : Commune Rurale

DGPC : Direction Générale de la Protection Civile

DNACV : Direction Nationale de l’Assainissement et du Cadre de Vie

DNFF : Direction Nationale des Forêts et de la Faune

DNPNCC : Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques

EPI : Equipement de Protection Individuel

FECAN : Fonds de l’Environnement et du Capital Naturel

HSSE : Hygiène Santé Sécurité Environnement

IST : Infection Sexuellement Transmissible

MATD : Ministère de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation

MEDD : Ministère de l’Environnement et du Développement Durable

NIES : Notice d’Impact Environnemental et Social

OGPNRF : Office Guinéen des Parcs Nationaux et de Réserves de Faune

OGUIB : Office Guinéen du Bois

PAFN : Plan d’Action Forestier National

PDL : Plan de Développement Local

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PNAE : Plan National d’Action pour l’Environnement

PNDS : Plan National de Développement Sanitaire

PNG : Politique Nationale Genre

POI : Plan d'Opération Interne

PME : Petite et Moyenne Entreprise

SNGCUE : Service Nationale de gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales

SST : Santé Sécurité au Travail

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Identification des impacts négatifs de transformation des huiles usagées en charbon et gaz à Tanènè	89
Tableau 2 : Identification des impacts négatifs de la déchèterie de Simebounyi à Moribaya	93
Tableau 3 : Bilan des impacts négatifs et risques des unités de valorisation des déchets	95
Tableau 4 : Dispositifs de reportages.....	115
Tableau 5 : Principaux indicateurs de surveillance	116
Tableau 6 : Plan de renforcement des capacités, d'information et de communication.....	119

RESUME

Cette édition du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du Centre de Gestion des Déchets Industriels (CEGEDI) doit se conformer à l'ordonnance 045/PRG/87 et 022/PRG/89, à la loi L/2019/0034/AN portant code de l'environnement ainsi qu'à l'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG de la procédure administrative d'évaluation environnementale. Sa validation permettra d'obtenir l'autorisation environnementale d'une durée d'un an renouvelable.

L'objectif de ce PGES est de décrire l'ensemble des mesures qui seront prises pour assurer la conformité du CEGEDI aux exigences légales nationales voire internationales sur le plan environnemental et social.

La société CEGEDI est de droit guinéen enregistrée sous le numéro RCCM/GC-KAL/069.530B/2016 dont la gestion quotidienne est assurée par un directeur général avec un effectif de 63 employés permanents. Elle a son siège social dans le quartier Nongo. Pour la gestion et valorisation des déchets, elle a installé, une unité industrielle dans la zone industrielle de Bangouya secteur 1, commune rurale de Tanènè, préfecture de Dubréka. Aussi, une déchèterie de traitement, recyclage et valorisation des déchets industriels et domestiques dans le secteur de Simèbougny, commune rurale de Moribaya, préfecture de Forécariah.

Pour y parvenir, CEGEDI doit gérer des déchets industriels et domestiques conformément aux normes et règlements en vigueur. En matière de Santé, Sécurité et Environnement (SSE) au travail, CEGEDI s'engage à :

- mener ses activités en matière de SSE au travail de manière à protéger et préserver l'environnement et à réduire son empreinte environnementale ;
- mener ses activités avec un objectif de zéro blessure et maladie liées au travail pour ses employés, sous-traitants et autres parties prenantes ;
- protéger, maintenir la sécurité du public en général et des employés en particulier, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer la Sécurité et la Santé au Travail (SST) ;
- se conformer aux exigences légales et réglementaires en vigueur applicables en matière de l'environnement ;

- documenter, communiquer la politique Hygiène Santé Sécurité Environnement (HSSE) aux employés, clients, consommateurs, et aux autres parties prenantes ;
- produire les rapports périodiques de SST et s'assurer qu'ils demeurent pertinents et appropriés à la société.

Les opérations de CEGEDI génèrent des déchets variés qui seront gérés conformément au contenu de ce PGES. Ces opérations consistent à la collecte, le transport, le stockage, le tri, le recyclage, la valorisation ou l'élimination.

La zone de Tanènè étant industrielle, les impacts cumulatifs sont observables. De ce fait, on peut déduire que les émissions atmosphériques dans l'environnement se produisent au niveau des différentes unités industrielles. Chez CEGEDI, ces émissions atmosphériques sont composées de vapeurs, de gaz d'échappement, de gaz de combustion et des fumées provenant des générateurs de secours d'une capacité de 350 KVA, des chaudières, des salles des machines et des engins roulants.

Les huiles usagées issues du fonctionnement de l'usine, seront collectées par CEGEDI elle-même qui est un prestataire autorisé par le Ministère en charge de l'environnement pour des fins de valorisation.

L'usine de transformation des déchets à Tanènè et la déchèterie de Moribaya devraient être revêtues de dalles de ciments afin d'éliminer toute émission potentielle de poussière générée, par le déplacement des véhicules et d'empêcher toute infiltration éventuelle.

Les opérations dans les installations du CEGEDI pourront générer des impacts sur les milieux récepteurs (l'air, l'eau et le sol) ainsi que sur la santé publique. Les émissions de poussières, des fumées (CO, CO₂, NO_x) et les odeurs olfactives des déchets pourront perturber la qualité de l'air. La contamination des ressources en eau pourrait être générée par les lixiviats des déchets dangereux et des produits chimiques entrant dans le processus de valorisation. Le drain des eaux de ruissellement dans les espaces non imperméabilisées, entraîne la contamination des

cours d'eau et des eaux souterraines. S'agissant du sol, la modification de sa structure physicochimique provient du déversement accidentel des huiles usagées (composés de métaux lourds) et autres déchets dangereux. Aussi, le sol pourrait être contaminé par l'enfouissement sauvage de certains déchets dangereux. Tous ces impacts sont susceptibles d'affecter la santé publique directement ou indirectement.

Pour préserver la qualité de l'air, il est recommandé d'utiliser de la machinerie neuve et assurer leur maintenance régulière. Assurer le conditionnement des déchets dans toute la chaîne de valorisation. La qualité de l'eau pourrait être préservée en évitant leur contact avec des déchets ou produits chimiques (rendre les sites du sol imperméable). Pour le sol, il est nécessaire de prévoir des kits d'absorbant en cas de déversement et assurer un système d'enfouissement écologique des déchets non valorisables.

Ces impacts pourront être atténués par le suivi de la mise en œuvre du contenu de ce présent PGES.

INTRODUCTION

La société CEGEDI Sarl projette de mener à bien la gestion des déchets industriels et domestiques à travers ses déchèteries. Pour donner suite, des études ont été réalisées en vue de dégager les enjeux et pouvoir compléter les dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation de ce projet.

Dans ce contexte, CEPE a été mandaté par le promoteur pour la réalisation du PGES conformément à l'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG. Ce PGES est élaboré dans le cadre des activités de gestion des déchets industriels et domestiques par la société CEGEDI.

L'objectif de ce PGES est de décrire l'ensemble des mesures qui seront prises pour assurer la conformité aux exigences légales nationales et internationales sur le plan environnemental et social.

Ce document faisant objet d'un PGES, sa réalisation apparaît comme un préalable à l'acceptation de ce projet. Il est structuré comme suit :

- le résumé ;
- l'introduction ;
- le contexte et justification ;
- la méthodologie ;
- la description et composantes du projet ;
- la localisation du projet ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- le cadre politique, juridique et institutionnel ;
- l'identification des impacts ;
- la politique en matière d'hygiène santé sécurité et environnement ;
- les mesures d'atténuation et de bonification des impacts ;
- le plan de prévention et d'intervention en cas d'urgence ;
- le programme de surveillance et du suivi environnemental ;
- le plan de renforcement des capacités, d'information et de communication ;
- l'échéancier et mise en œuvre du PGES et la conclusion.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les déchets, qu'ils soient domestiques ou industriels, constituent de véritables sources de pollution en République de Guinée. Leur gestion est généralement dominée par le partenariat public-privé qui contribue à l'hygiène et l'assainissement des centres urbains. Malgré ces efforts, le mode de gestion des déchets contribue au changement climatique, à la pollution atmosphérique qui affecte directement ou indirectement l'écosystème.

A l'exception de Conakry, le service public de ramassage des ordures ménagères et déchets assimilés est quasi inexistant. 80% des ménages jettent leurs ordures dans la nature. Cette proportion atteint 53,6% en milieu urbain et 9,8% des ménages bénéficient ou utilisent une poubelle publique (Agence japonaise de coopération internationale et japon environnement sanitation center, 2022).

La situation actuelle de gestion des déchets en Guinée se caractérise généralement par leur déversement dans les dépotoirs sauvages, leur incinération sauvage, leur enfouissement incontrôlé... Cette pratique de gestion des déchets entraîne des conséquences comme : la contamination des eaux souterraines et surface par les lixiviats contenus dans les déchets miniers, industriels et domestiques ; les incinérations de déchets émettent des gaz à effet de serre et des polymères qui nuisent à la santé publique et à la stabilité climatique ; la contamination du sol par des enfouissements incontrôlé.

Cependant, La plupart des déchets produits peuvent être valorisés et devenir de véritables matières premières ou des produits finis à travers des technologies moins polluantes. Cet état d'esprit conduit les nouvelles autorités à s'intéresser davantage à cette problématique. Pour y contribuer, le CEGEDI saisit ces opportunités présentes sur le marché, par la mise en service d'une unité de transformation des déchets (huiles usagées) à Tanènè et une déchèterie à Moribayah dans le but de préserver l'environnement des dommages causés par la mauvaise gestion des déchets.

Cette activité de gestion des déchets va en droite ligne avec les stratégies et politiques de la Guinée. Elle contribue à la promotion de l'industrie, de l'emploi, de l'assainissement et de la préservation de l'environnement à travers la filière de valorisation/transformation des déchets industriels et domestiques au tant de fois que possible.

OBJECTIFS DU PGES

Ce PGES est réalisé dans le cadre des activités de gestion des déchets industriels, électroniques, domestiques collectés pour la valorisation et ou l'élimination par le CEGEDI. Son objectif général est de décrire l'ensemble des mesures qui seront prises pour assurer la conformité aux exigences légales nationales et internationales sur le plan environnemental et social.

Spécifiquement, il s'agit de :

- cadrer la gestion des activités pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux aussi bonifier les impacts positifs ;
- définir le cadre de suivi et surveillance ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre durant le fonctionnement ;
- faire respecter les engagements environnementaux et sociaux du projet.

Ces objectifs aideront à la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales, qui permettront de contribuer au développement socio-économique et durable de la zone d'intervention du projet.

METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée est basée sur une approche systématique ponctuée sur la participation de l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le projet. Avec l'appui des autorités administratives et locales, l'étude a été conduite de façon participative, sur la base des consultations des différents acteurs afin de contribuer à une large information sur le projet.

Des échanges associés à la recherche documentaire ont été effectués afin de favoriser une compréhension commune de la problématique, des avantages et des préoccupations liées aux fonctionnements de l'unité industrielle de transformation des huiles usagées et celle de valorisation des déchets.

Rencontre avec le promoteur

Le PGES a été réalisée en étroite collaboration avec le promoteur ainsi que ses représentations locales dans les zones abritant le projet (Moribayah et Tanènè). Les rencontres se sont déroulées avant, pendant et après les enquêtes de terrain. Ces rencontres ont permis de recueillir des informations complémentaires auprès des personnes et structures concernées par ce projet. Elles ont favorisé la mise à disposition des documents techniques du projet.

Collecte et analyse des données

Collecte des données documentaires

La recherche documentaire a consisté d'abord à identifier les documents en lien avec ce projet, suivi de l'analyse critique de leur contenu. Il s'agit entre autres des Termes de Reference (TdR), du business plan du promoteur, des documents techniques des installations ainsi que le processus de gestion et de transformation des déchets. A ceux-ci s'ajoutent le code de l'environnement, le code de travail, le code de santé publique, les Plans de Développement Local des communes rurales de Tanènè et Moribaya.

Collecte des données de terrains

Pour la collecte des données sur le terrain, plusieurs outils ont été utilisés, entre autres :

- les guides d’entretien, leur administration a permis de recueillir des données auprès des acteurs concernés par le projet ;
- le sonomètre pour déterminer l’intensité sonore des sites du projet ;
- le PH-mètre (P^H) de marque hygro pour la détermination de l’acidité et de la basicité des effluents liquides ;
- le thermomètre de marque hygro pour la détermination de la température et de l’humidité ;
- la bande de test à ions pour la détermination des contaminants primaires et secondaires ;
- le GPS de marque Garmin qui a permis de relever les coordonnées géographiques des sites.

L’ensemble de ces outils ont permis de recueillir et faire l’analyse de contenu, de prélever et d’analyser certains paramètres physicochimiques.

Pour recueillir les données auprès des acteurs, l’entretien a été privilégié. Les principaux acteurs sont : le service technique et l’équipe HSSE de CEGEDI, les autorités communales et sous préfectorales de Tanènè et de Moribaya, et les communautés riveraines aux sites.

Pratiquement, les entretiens individuels et collectifs (focus group) ont été effectués à partir d’un canevas d’entrevue. Au début de chaque entrevue, les objectifs de l’étude ont été expliqués aux participants. Cette démarche a permis d’obtenir leur consentement éclairé à participer à l’enquête. De l’autre côté, les activités de monitoring environnemental ont été effectué sur la qualité de l’eau, le sol et l’air.

Traitement et analyse des données

Les données collectées sur le terrain ont été soumises à la méthode de traitement suivante :

- ❖ les données recueillies à partir des entretiens ont été soumises à l'analyse de contenu en vue de déceler en profondeur le contenu manifeste des messages ;
- ❖ les données physicochimiques recueillies ont été soumises à une analyse permettant de comparer les résultats obtenus aux normes et règlementation en vigueur en République de Guinée.

PRESENTATION DU CABINET D'ETUDE ET DU PROMOTEUR

Présentation du Cabinet d'Etude et de Prestation en Environnement (CEPE)

Le CEPE Sarl est un cabinet de droit guinéen évoluant dans les domaines de l'environnement. Il a pour mission de développer les expertises locales, transférer les compétences nécessaires et des technologies moins polluantes. Fort de son expertise et de son expérience, CEPE accompagne les sociétés nécessiteuses à réaliser leurs projets en tenant particulièrement compte des facteurs environnementaux et sociaux dans la gestion de l'environnement minier, aéroportuaire, marin, des travaux de génie civile ainsi que la gestion des déchets.

Dans le domaine de la coopération ou pour une question de complémentarité en vue de satisfaire la clientèle, le CEPE entretient des relations avec certains Bureaux internationaux notamment Royal Haskoning de la Belgique, Antea Group de la Belgique, RSK Europe, Al Control de Rotterdam, R&C lab. de l'Italie.

Présentation du promoteur : Centre de Gestion des Déchets Industriels (CEGEDI)

Crée en 2016, le CEGEDI (Centre de Gestion des Déchets Industriels) a pour objectif d'assurer un service de gestion écologiquement responsable des déchets. De plus, il évolue en appui conseil auprès des entreprises pour sensibiliser et former au tri, ainsi qu'au compostage pour une meilleure gestion des déchets organiques.

Par ailleurs, CEGEDI dispose de partenariats publics/privés avec le ministère en charge de l'environnement ; le ministère de l'énergie et de l'hydraulique et l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP) ainsi que le ministère en charge de l'agriculture (Direction Nationale de l'Agriculture).

Spécifiquement, CEGEDI a pour missions de :

- ✿ collecter et transporter tous les types de déchets sur tout le territoire national ;

- trier et stocker (sur les sites des déchetteries situées à Moribayah et Tanènè) ;
- traiter et valoriser les déchets industriels en local ou les exporter vers des sociétés partenaires, spécialisées et certifiées, pour leur élimination ;
- sensibiliser et former au tri en amont les employés comme les communautés ;
- composter les déchets organiques.

DESCRIPTION ET COMPOSANTES DU PROJET

Objectif du projet

Ce projet a pour objectif, de collecter, de transporter, de valoriser ou d'éliminer les déchets industriels et domestiques à travers les installations industrielles du CEGEDI dans les communes rurales de Tanènè et Moribayah.

Il permettra également, de contribuer à la gestion des déchets conformément aux normes et règlements en vigueur, à la préservation de l'environnement, de la santé publique et à la construction des bases d'un développement socio-économique durable de la zone d'accueil et d'influence du projet.

Description du projet

Ce projet concerne la réalisation d'une unité industrielle de valorisation des déchets dans la commune rurale de Moribaya (préfecture de Forécariah) et d'une unité industrielle de transformation des huiles usagées à Tanènè (préfecture de Dubréka).

Activités principales du projet

Les activités principales de ce projet sont : la collecte, le transport, le tri, le stockage, la valorisation et/ou l'élimination des déchets industriels et domestiques.

Collecte

La collecte des déchets se fait par une équipe dédiée à cet effet, qui est dotée d'EPI et des matériels de travail adéquat selon le type de déchet. Les agents de collecte sont formés, informés à l'utilisation des EPI et à la manipulation des déchets afin d'effectuer leur travail avec moins de risques.

Transport

La gestion des déchets, notamment le transport, est l'une des problématiques qui préoccupent CEGEDI. Pour assurer une bonne traçabilité et une bonne gestion des déchets, le bordereau de suivi des déchets est l'outil principal de travail. Ce document est impérativement rempli par tous les intermédiaires et acteurs impliqués dans le processus de valorisation ou d'élimination des déchets. Il contient toutes les informations depuis du point de collecte jusqu'à leur valorisation ou destruction totale ou partielle.

Ce transport tient compte du cadre réglementaire, institutionnel et juridique des déchets industriels (banals et dangereux) et les déchets domestiques.

Tri

Le tri permet de faire la collecte séparée des déchets en fonction de leur catégorie. L'équipe de tri sur le site du CEGEDI est formée et informée des enjeux de leur travail. Elle est dotée d'outil nécessaire au tri des déchets (gangs de ménage, cache nez, bottes, lunettes, casques, pèle, rato, brouette...).

Stockage

Après l'étape de tri, un endroit spécifique est défini pour le stockage des déchets qui ne peuvent être ni recyclé ni valorisé. Ces déchets sont stockés dans de tel endroit de façon à pouvoir contrôler leurs effets sur l'environnement. Ils sont soit des déchets dangereux, des déchets non dangereux et des déchets inertes.

Valorisation

La valorisation recouvre la récupération, la réutilisation, la régénération et le recyclage des matériaux extraits des déchets. Les nouveaux matériaux générés qui sont des matières premières secondaires ou matières premières recyclées dépendent des déchets produits et les possibilités de valorisation.

Elimination

A défaut de valoriser les déchets, CEGEDI Sarl procède à l'opération d'élimination. Dans cette opération, la technique d'élimination dépend de la catégorie de déchets. Elle consiste généralement à incinérer les déchets sans valorisation énergétique, soit

à stocker les déchets ou à les enfouir conformément aux exigences environnementales.

Composantes du projet

Ce projet concerne l'exploitation d'une déchèterie (située dans le secteur Simèbougni, district de Maléah, commune rurale de Moribayah, préfecture de Forécariah) et d'une unité industrielle de valorisation des huiles usagées (dans le secteur de Bangouya 1, commune rurale de Tanènè, préfecture de Dubréka).

Composantes de l'unité industrielle de valorisation des huiles usagées à Tanènè

Infrastructures

- ❖ une (1) clôture de 30 m² en dure ;
- ❖ un (1) hangar abritant le complexe industriel ;
- ❖ un (1) logement pour le service de sécurité ;
- ❖ une (1) cantine ;
- ❖ deux (2) toilettes ;
- ❖ un (1) bâtiment d'habitation du personnel ;
- ❖ un (1) magasin de stockage des matériels ;
- ❖ un (1) magasin de stockage des pièces de rechanges ;
- ❖ trois (3) bassins de stockage des huiles usagées dont chacun a une capacité de 120 m³ ;
- ❖ un espace de 30 m² aménagé servant de lieu de stockage de charbon extrait à partir des résidus d'huile usagée.

Principaux équipements

- ❖ trois (3) cuves de chauffages d'huiles usagées d'une capacité de trois milles litres (3000 L) chacune ;
- ❖ quatre (4) fours de chauffage ;
- ❖ deux (2) groupes électrogènes ;

- ❖ une (1) cuve de réception des produits finis ;
- ❖ un (1) bassin de rétention d'eau d'une capacité de 120 m³ alimentant le système de refroidissement de l'usine ;
- ❖ quatre (4) cuves citerne contenants des stocks d'huile usagée :
- ❖ des fûts et bidons vides utilisés pour le transport et stockage des huiles usagées ;
- ❖ un (1) camion porte-conteneur d'une capacité de 13 tonnes (45m³) ;
- ❖ un (1) camion d'une capacité de 08 tonnes ;
- ❖ un (1) camion grue ;
- ❖ Deux (2) pick up.

Mécanisme de gestion des huiles usagées

Collecte

Les huiles usagées sont collectées en tenant compte de leurs sources de production, de leurs compositions et leurs quantités. Elles sont collectées dans des fûts étiquetés qui sont récupérés à travers des camions citerne.

Transport

Le transport des huiles usagées par des citerne tient compte du cadre réglementaire. En outre, l'entreprise CEGEDI dispose d'une autorisation de collecte, de transport et du stockage des déchets dangereux et non dangereux, inscrit sous le N°000025/MEDD/CAB/DNPCC/2022.

Pour le transport des déchets, la société CEGEDI dispose des moyens logistiques qui sont entre autres :

- ❖ un (1) camion porte-conteneur d'une capacité de 13 tonnes (45m³) ;
- ❖ des camions ;
- ❖ un (1) camion grue ;
- ❖ deux pick-up.

Stockage

Les huiles usagées transportées sont stockées dans quatre (4) cuves et 3 bassins. En excès, les restes des quantités sont aussi stockés dans des fûts métalliques.

Processus de transformation des huiles usagées

Le processus de transformation des huiles usagées passe par trois étapes fondamentales.

➤ Première étape

L'huile usagée collectée dans les différentes unités industrielles est soumise à une décantation, accompagnée d'une filtration pour permettre de séparer l'huile usagée (liquide) et les particules solides constituées de : débris de moteurs, de sable, de gravier et d'autres matières en suspension. Cela étant, ces huiles filtrées sont conservées dans quatre (4) cuves citernes.

➤ Deuxième étape

Après cette première étape, une quantité d'huile usagée filtrée est versée dans trois cuves de chauffage d'une capacité de 3000 litres chacune avec une température variante de 300°C à 400°C, ce qui correspond à la température d'ébullition de l'huile usagée.

➤ Troisième étape

L'huile usagée est chauffée à une température de 400°C provenant d'un four de chauffage qui est lui-même alimenté par du charbon obtenu à partir des résidus d'huile usagée. Cette huile subit une distillation fractionnée qui permet de recueillir un liquide volatile à cette température. Le liquide obtenu est conduit dans une cuve à travers un système de refroidissement. Ensuite, ce liquide une fois refroidi peut être utilisé comme combustible, aussi des résidus au fond de la cuve de chauffage peuvent être transformés en charbon écologique de chauffage.

*



Image 22 : unité de valorisation des huiles à Tanènè



Image 23 : chaîne de transformation des huiles usagées



Image 24 : le système de refroidissement de la chaîne de valorisation des huiles usées de Tanènè



Image 26 : consultants et services techniques du CEGEDI sur le site de Tanènè

Composantes de la déchèterie de Simèbougni de Moribaya

La déchèterie du CEGEDI est localisée dans le secteur de Simèbougni, commune rurale de Moribaya, préfecture de Forécariah, région de Kindia. Cette déchèterie semi-moderne a pour objectif de traiter, de recycler, de valoriser et/ou éliminer (si possible) les déchets industriels (banals et dangereux), électroniques et domestiques pour la préservation de l'environnement et de la santé publique.

Infrastructures

Les principales infrastructures réalisées sur ce site sont :

- ✧ une (1) clôture en dure de trente mille mètres carrés ($30\ 000\ m^2$) ;
- ✧ un (1) bloc administratif ;
- ✧ un (1) forage pour l'approvisionnement en eau ;
- ✧ deux (2) toilettes ;
- ✧ trois (3) annexes en constructions.

A ces infrastructures s'ajoutent d'autres pour améliorer les performances industrielles de transformation des déchets.

Principaux équipements

- ✧ un (1) camion porte conteneur d'une capacité de 13 tonnes ;
- ✧ un (1) camion d'une capacité de 08 tonnes ;
- ✧ un (1) camion grue ;
- ✧ deux pick up.

En plus de ces équipements, les installations de certaines unités de transformation des déchets sont prévues :

- ✧ une (1) chaîne de broyage (de pneu, plastique, verre) ;
- ✧ une (1) unité de démantellement des batteries ;
- ✧ un (1) incinérateur ;
- ✧ une (1) moto pompe ;
- ✧ un (1) cracheur ;

- ❖ un (1) groupe électrogène.

Identification et catégorisation des déchets

Plusieurs catégories de déchets sont stockées sur le site de la déchèterie de Moribaya.

Mécanisme de gestion des déchets

Les déchets étant de diverses catégories, ils suivent le même processus de gestion : la collecte, le transport, le stockage, le tri, la valorisation ou l'élimination.

Collecte

Pratiquement, les déchets collectés et transportés sur le site de la déchèterie subissent un tri par une équipe dédiée (dotée des EPI). S'il y a lieu après tri d'un quelconque recyclage, les déchets sont envoyés aux différents partenaires qui peuvent mieux les valoriser. Si c'est du plastique, cela est confié à une entreprise de revalorisation des déchets plastiques, il en est de même pour les ferrailles, les canettes etc.

Transport

Le transport des différents déchets collectés chez les partenaires du CEGEDI tient compte du cadre réglementaire environnemental en vigueur. En outre, l'entreprise CEGEDI dispose d'une autorisation de collecte, de transport et du stockage des déchets dangereux et non dangereux, inscrit sous le N°000025/MEDD/CAB/DNPCC/2022.

Pour le transport des déchets, la société CEGEDI dispose des moyens logistiques qui sont entre autres :

- ❖ un (1) camion porte-conteneur d'une capacité de 13 tonnes (45m³) ;
- ❖ des camions ;
- ❖ un (1) camion grue ;
- ❖ deux pick-up.

Stockage

Les déchets collectés, transportés et triés sont stockés sur le site de la déchèterie (dont le sol n'est pas imperméabilisé).

Processus de transformation énergétique des déchets : cas des pneus usés

Les pneus usagés se composent de caoutchouc, de fibres textiles, d'acier et d'additifs et ils offrent un potentiel élevé de recyclage. La méthode de valorisation dépend de la valeur des produits obtenus ainsi que des prix des matières premières et de leur disponibilité et accessibilité.

Lors du recyclage matériel, les pneus usagés sont broyés et granulés. La granulation sépare les fractions textiles et acier du caoutchouc et on obtient des granulés de caoutchouc et des poudrettes avec la forme, la surface et la distribution des particules souhaitées. Le processus fonctionnel de la machinerie comprend essentiellement quatre étapes :

1. le pré-broyage des pneus pour la production du déchiquetât ou des chips des pneus (environ 50x50mm) ;
2. la granulation sur la presse à filière plate par le broyeur granulateur ;
3. la séparation de fer et classification des différentes fractions de caoutchouc ;
4. nettoyage des granulés.

Les granulés de caoutchouc et les poudrettes peuvent être utilisés dans l'aménagement des terrains de sport, le revêtement du sol, les nattes en caoutchouc, matériaux anti bruit, dans l'asphalte pour la construction routière, pour les jardiniers paysagistes comme agglutinant d'huile.

LOCALISATION DU PROJET

Ce projet est localisé dans deux zones : la Commune Rurale (CR) de Tanènè et celle de Moribayah, toutes dans la région de Kindia.

Délimitation de la zone

La région de Kindia est la zone d'étude étendue, tandis que les communes rurales de Tanènè et de Moribayah sont les zones restreintes du projet.

L'équipe d'élaboration de ce PGES s'est basée sur cinq (5) critères fondamentaux pour déterminer ces zones.

- ❖ L'étendue et la situation géographique.
- ❖ La situation administrative des deux préfectures abritant le projet.
- ❖ Les objectifs du projet.
- ❖ La technologie utilisée.

Description de la zone du projet

Zone étendue : Région de Kindia

Situation géographique

La région administrative de Kindia couvre une superficie totale de 28 873 km² avec une densité de 54 habitants par km². Elle s'étend du sud-ouest des plaines côtières jusqu'aux hauts plateaux situés au Nord - Est à la limite des contres forts du Fouta djallon. Elle est limitée à l'Est par la région de Mamou, à l'Ouest par la région de Conakry et l'océan Atlantique ; au Nord – Est par les régions de Boké et de Labé et au Sud par la République de la Sierra Léone.

De par sa position géographique, la région de Kindia est la zone de transition qui relie Conakry à l'arrière-pays continental.

Situation démographique

La population de la région administrative de Kindia a connu une évolution significative intervenue au cours de la période 1996 – 2011. Elle est estimée à 1 667 695 habitants en 2016 avec une densité de 54 habitants au Km².

Organisation administrative

Essentiellement située dans la région naturelle de la basse guinée, la région administrative de Kindia comprend 5 préfectures : Coyah, Dubréka, Forécariah, Kindia et Télémélé.

Son organisation administrative se décline à travers la déconcentration avec ces préfectures, 40 sous-préfectures ; mais aussi la décentralisation avec à travers 5 communes urbaines, 40 communes rurales, 516 districts, 88 quartiers et 2424 secteurs.

Aspects socioéconomiques

La presque totalité de la population régionale (94%) vit dans les zones rurales et tire son revenu de l'agriculture. Il existe 123 unités industrielles implantées dans la région notamment dans les préfectures de Coyah, Dubréka, Forécariah et Kindia.

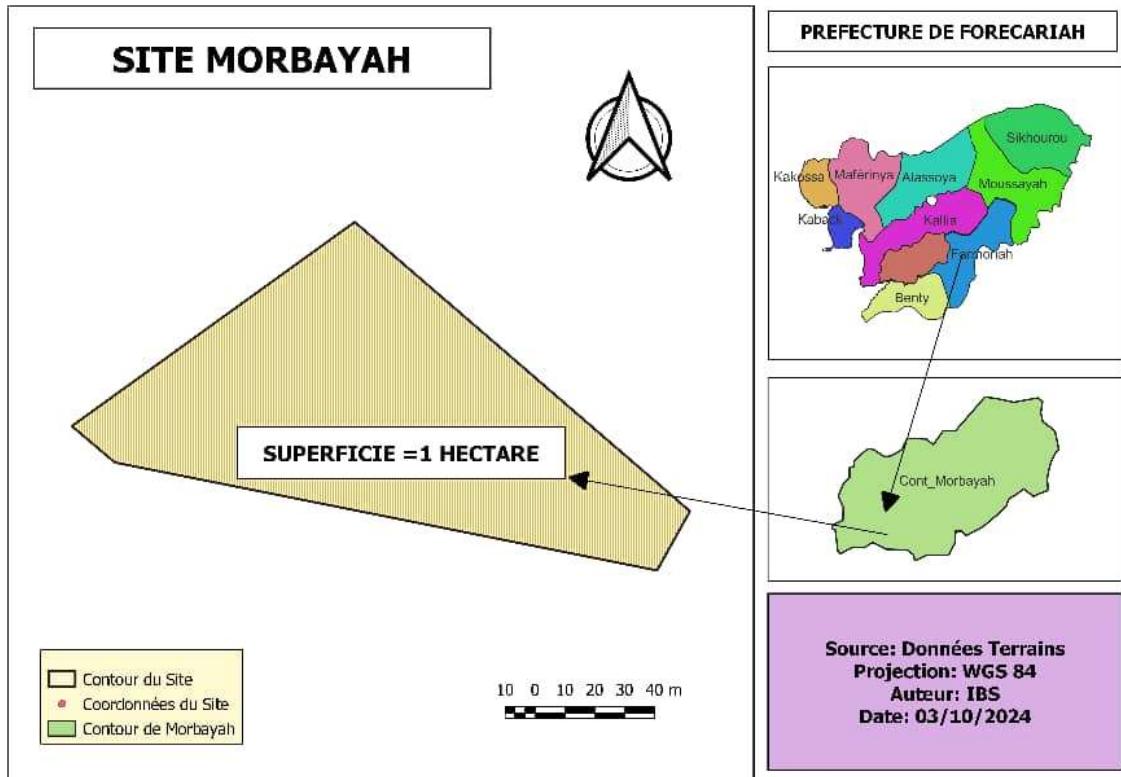
La région de Kindia présente un important potentiel hydro agricole avec une pluviométrie abondante. Avec l'existence de deux (2) centres de recherche agronomique et d'un centre de vulgarisation agricole ; existence des projets d'aménagement hydro agricole important ; présence d'un réseau hydrographique dense, de nombreuses forêts classées et naturelles...

Zone restreinte de la déchèterie de Moribaya : commune rurale de Moribayah

Situation géographique

La commune rurale de Moribayah est située entre 13°15' et 14°12' de longitudes Ouest et les 10°17' et 12°47' de latitudes Ouest. Elle est située à 34 km de la commune urbaine de Forécariah et couvre une superficie de 500 km². Elle est limitée à l'Est et au Nord par la commune rurale de Wankifon (Préfecture de

Coyah), à l'Ouest par la commune rurale de Kakossa, et au Sud par la commune rurale de Maférinyah.



Présentation biophysique

Relief

Le relief est constitué essentiellement de plaines, de plateaux et de bas-fonds, sillonnées par un réseau hydrographique.

Climat

Le climat est type subtropical avec l'alternance de deux saisons d'égale durée, les mois les plus chauds sont mars et avril et les plus froids sont novembre et décembre.

Température

Les températures varient entre 26°C et 36°C. Les périodes de forte chaleur s'observent entre mars et mai où la température peut atteindre 37°C. La température moyenne annuelle est de 26°C.

Pluviométrie

La pluviométrie moyenne est de 2500mm répartie sur environ 150 jours de pluies. L'humidité relative moyenne varie de 93% (saison humide) à 51% (saison sèche).

Vent

Le vent dominant est la mousson (chaud et humide) soufflant d'Ouest et du Sud-Ouest et l'harmattan (chaud et sec pendant la journée, frais et sec la nuit) soufflant du Nord – Est et de l'Est.

Végétation

La végétation est de type forêt claire et galeries forestières en général avec par endroit la savane arborée, arbustive et herbeuse. On rencontre aussi la forêt galerie et la mangrove. Les arbres caractéristiques de la zone sont : mangrove, kantinyi, acassia, kiriyomboe (bois d'or), Woly (bois d'œuvre), lengué, goyavier (côbè), néré, manguiers, palmiers nain, avocatiers, citronniers, cocotier, anacardiers simmè etc.

Cette végétation connaît une dégradation accélérée à la suite des effets conjugués de l'homme (agriculture, élevage, carbonisation), l'irrégularité des pluies et surtout l'urbanisation. Ces facteurs entraînent actuellement l'appauvrissement des sols, la baisse de la productivité, la limitation des ressources foncières et fauniques, les feux de brousse sont parmi les préoccupations de la population locale.

Faune

Les ressources fauniques sont très réduites. Les espèces couramment rencontrées sont les biches, agoutis, singes, lapins, pintades, vipères, varans et les oiseaux. Les espèces comme le lion, l'éléphant, la panthère, les chimpanzés le buffle et tant d'autres sont en voie de disparition à cause de l'action des populations.

Flore

Des fromagers géants, des nérés, les lengués, l'Iroko, Mangrove, Palmier, Cocotier, Foote et bien d'autres espèces locales et exotiques s'y développent.

Hydrologie

Plusieurs cours d'eau serpentent entre les villages. Ces cours d'eau fertilisent les bas-fonds et ravitaillent en eau les populations riveraines. La pêche traditionnelle en ligne est quelque fois pratiquée dans le marigot de dan.

Sol

Selon l'Atlas info géographique de la Guinée maritime, les terroirs de la CR renferment deux types de sols repartis entre les zones basses et les zones d'altitudes. Les zones basses sont constituées de bas-fonds et de plaines allant du Nord-Est vers le Sud avec un type dominant des sols sablo-argileux.

Jadis, ces sols portaient des forêts humides ou semi-humides qui contribuaient à l'enrichissement organique important par décomposition de la biomasse. Aujourd'hui, en raison de la disparition de ces forêts, ils sont devenus pauvres et souffrent généralement d'un lessivage intense. Les zones d'altitude se trouvent dans les parties Nord-Ouest et Sud-Ouest. Sur ces terres, on rencontre des sols secs sur cuirasse ou agglomérat de cuirasse, parfois durcis. Ces cuirasses affleurant ou Sub-affleurant, reposant sur des grés non altérés et au potentiel productif quasiment nul, mais riche en Bauxite (oxyde d'aluminium), sont néanmoins des sols meubles d'origine colluviales. Sur les versants, on trouve des sols d'éboulis de cuirasse favorable au développement des ligneux.

Aspects socio-démographiques

Population

La population de la commune rurale de Moribayah est estimée à plus de 22 119 habitants dont (11 502 femmes). Sa population active est estimée à 14 377 habitants, avec une densité de (33) habitants au Km². Cette population est en pleine croissance dû à l'urbanisation et surtout l'agrandissement des districts de Maléah, Filigbé et Garayah.

L'analyse démographique et socio-économique de la CR renseigne que la population évolue à un rythme croissant. Phénomène qui pourrait s'expliquer par la forte natalité et l'installation des unités industrielles et agropastorales sur le

territoire de la CR

Occupation des habitants

Les principales activités pratiquées par les populations de Moribayah sont essentiellement agropastorales (l'agriculture, la pêche, l'élevage, le petit commerce, l'artisanat, le maraîchage et la saliculture). On rencontre également des habitants travaillants dans le secteur industriel, notamment à SODEFA et Mosma.

Dans les districts de Moribayah centre, de Filigbé, de Garayah et de Maléah, beaucoup de gens exploitent les carrières de graviers, et pratiquent quelques petits métiers : la menuiserie, la maçonnerie, la mécanique la soudure et aussi le transport et commercialisation des produits locaux et manufacturés ; l'élevage de volailles, des bovins, des caprins et des ovins , l'artisanat , l'exploitation des ressources naturelles : bois, charbon de bois, sable et pharmacopée ; l'éducation(écoles privées) et manifestation culturelles (folklore, football, soirée dansante) ; la chasse et la pêche artisanale.

L'analyse de la vie socio-économique à Moribayah a permis de savoir que la population de la CR est à vocation essentiellement agropastorale. Les principales activités économiques sont les suivantes : l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'artisanat.

Traditions et religions

La population de la Commune Rurale de Moribayah se compose essentiellement : de Soussous, de Malinkés, de Peulhs, de Forestiers etc... Moribayah abrite également des expatriés au service de l'Etat, des sociétés, des projets/Programmes et ONG en activités.

La langue dominante est le Soussou.

La religion pratiquée par les populations de la Commune Rurale de Moribayah est l'Islam (98%).

Organisations Socio-Administratives

Organisation administrative

L’organisation administrative de la CR de Moribayah est régie par le type de décentralisation et de déconcentration en vigueur en République de Guinée.

La CR de Moribayah compte deux (2) districts, bien qu’existent des secteurs densément peuplés qui pourraient prétendre à être district notamment : Garayah, Filigbé, Moribayah1, Moribayah2, Dinnah et Maleah un total de 12 secteurs. Elle dispose une administration déconcentrée et décentralisée et est dotée de la personnalité morale et d’une autonomie financière. Elle est composée d’un organe exécutif représenté par le maire de la CR, le vice-président et d’un organe délibérant composé de l’ensemble des conseillers dénommé conseil communal.

L’administration déconcentrée est dirigée par un sous-préfet et son adjoint à côté desquels cohabitent les services techniques déconcentrés de l’Etat. La CR fonctionne à travers un conseil communal qui est l’organe délibérant, composé de neuf (9) membres dont une femme.

Fonctionnement de la commune

Le conseil communal tient (4) sessions ordinaires par an et les conseils extraordinaire autant de fois que cela est possible. Les ressources financières de la Commune sont basées sur les différentes taxes et redevances. Ces ressources sont utilisées pour : le fonctionnement du bureau exécutif ; l’investissement (la construction, l’équipement et la rénovation de certaines infrastructures communautaires de base) ; la CR bénéficie souvent de l’appui des ressortissants, des subventions et dons de la part des projets, ONG d’appui et l’Etat.

Les problèmes de développement sont discutés au cours des sessions communales. L’exécution des actions de développement se fait sur fonds propres, sur emprunt, ou sur fonds de concours.

Organisations sociales

L’univers social de la CR comprend :

- le conseil communal ;

- les commissions de travail du conseil communal ;
- le conseil de district (CD) ;
- le conseil des sages (CS) ;
- la ligue islamique ;
- les affaires sociales ;
- la délégation de jeunesse.

En termes d'organisation de la société civile, il existe des structures locales de gestion sur le système de protection du genre, les comités locaux de protection des enfants... En plus, on note la présence de plusieurs types d'organisations paysannes ; les groupements et organisations initiés ou appuyés par les partenaires et institutions de développement (SPD, STD, Programmes, ONG et Projets) ; les organisations d'initiative locale de tontine, des prestataires de services, des activités génératrices de revenu (teintures, saponifications et autres associations etc.).

Organisation socio-économique

Dans le cadre des activités économiques, les populations de Moribayah pratiquent essentiellement l'agriculture, la pêche et l'élevage. Les principales cultures sont : le riz, le maïs le manioc, le fonio, la patate, l'arachide et les cultures maraîchères. L'arboriculture fruitière reste dominée par les plantations de mangues greffées et de palmier. D'autres cultures considérées secondaires dans la commune du point de vue de la faiblesse des superficies cultivées sont aussi pratiquées et concernent : le mil, le sorgho, le sésame, le gingembre, le citron et le goyavier. On y élève des bovins, des caprins, des ovins et la volaille.

Services sociaux de base

Education

D'énormes efforts sont consentis par la communauté en matière d'infrastructures scolaires. Dans tous les chefs lieu des districts et secteurs, on y rencontre au moins une école publique et ou privée avec ou sans APEAE. Certaines infrastructures scolaires quand même couvertes de tôle sont pour la plupart en dur. En plus, les APEAE de base et celles communautaires éprouvent des difficultés de gestion des ressources (finances, locaux, équipements, élèves et enseignant etc.).

A côté de ces réalisations sur fonds propres de la communauté, nous remarquons des écoles à une seule salle de classe (cas des secteurs de Kankan, de Soumaïlaya), il existe d'autres infrastructures scolaires réalisées par les partenaires extérieurs. L'ensemble de ces réalisations n'arrive toujours pas à couvrir le besoin de la communauté en matière d'éducation, et l'insuffisance du personnel enseignant augmente les besoins. Cette situation devrait sans doute attirer l'attention des intervenants extérieurs en termes d'appui sur la construction, la rénovation et l'extension des infrastructures scolaires d'une part, et le renforcement des capacités d'entretien et de gestion des APEAE desdites écoles d'autre part.

La CR dispose de quatre écoles primaires dont deux de six classes (E.P de Moribayah centre et EP de Maléah). Dans les secteurs distants du chef-lieu de district, on rencontre des écoles dites communautaires à une seule salle de classe. Les secteurs tels que Dinah, Filigbé etc, bien que peuplés d'enfant en âge de scolarisation n'ont pas d'école. Le taux de réussite scolaire session 2020-2021 est de 83% soit 79 admis entrée en 7ième année. La CR de Moribayah dispose d'un collège.

Santé

La couverture médicale de la CR est encore loin d'être satisfaisante. Par rapport à la population, le district de Maleah et le grand secteur de Kankan sont en manque de poste de santé bien que situés à une distance supérieure à 5 km chacun du poste de santé de la CR. Ce qui d'ailleurs donne l'avantage au marchand de produit périmés, des contre façons... Aussi, l'insuffisance de matériel et équipement (pour la petite chirurgie, l'ambulance, lits et frigo etc.) dans l'unique poste de santé existant.

Par ailleurs la sensibilisation pour la prévention des Infections Sexuellement Transmissible (IST), le paludisme, le Virus du SIDA et la vaccination à Ebola et au COVID-19 se font régulièrement par les agents communautaires de santé et les Relais Communautaires (ReCo) mise en place par les autorités locales.

La CR dispose un seul poste de santé au centre de Moribayah et un poste de santé en construction dans le district de Maleah. La vaccination des enfants de 0 à 11 mois

et de 12 à 59 mois se font remarquées. Suivant le respect de la carte sanitaire, le poste de santé du centre est fonctionnel et travail à la satisfaction de la population.

Médecine traditionnelle

Les guérisseurs traditionnels, bien qu'ils ne participent pas dans les activités intra sanitaire mais ils font recourt au centre de santé pour certaines maladies et participent à la sensibilisation par rapport à l'existence des maladies sexuellement transmissible, le COVID-19. La médecine traditionnelle est un élément indissociable de la culture ; la plupart des maladies sont traitées par la médecine traditionnelle avant de faire recourt à celle moderne. Dans la CR, les tradipraticiens existent et travaillent à la satisfaction de la population.

Infrastructures communautaires et équipements

A ce jour, la commune rurale de Moribayah ne dispose pas de bureau pour la Mairie, un local est mis à la disposition des nouvelles autorités par un fils du terroir en attendant la construction du siège de la CR. Il existe un bloc administratif en état de dégradation pour bureau de la sous-préfecture. Notons également que les forces de défenses et de sécurité, les fonctionnaires en général ne disposent pas de locaux. La CR manque d'infrastructure d'accueil pour l'hébergement des missionnaires. Il existe du courant électrique au centre de Moribayah et dans les district et secteurs se trouvant le long de la nationale Coyah- Forécariah. Aussi, la piste qui relie la CR à la route nationale est en voie de reprofilage. Il existe des pistes secondaires reliant les secteurs aux districts.

Malgré ces difficultés, l'ouverture des pistes (zones de production), le besoin de construction de logement des cadres des STD sont à signaler. Pour le moment la CR ne dispose pas de résidence pour le sous-préfet, de la gare routière, d'un local pour le secrétaire général, d'une plateforme multifonctionnelle, d'un centre de santé etc.

Notons l'existence d'une grande mosquée en construction à Moribayah et des relais de mosquée dans les districts et secteurs. Il n'existe pas de centre culturel au centre

de Moribayah et des foyers de jeunes dans les districts et certains gros secteurs, il n'ya pas de terrain de football ni de l'église dans la CR.

Sécurité

La commune de Moribayah a un commissariat de police et une gendarmerie assurant la sécurité au niveau des habitants et de leurs biens. Actuellement, seul le service de l'habitat a un local approprié fourni par un résident local, mais le nombre d'agents reste insuffisant.

Pistes rurales

La CR de Moribayah dans son ensemble est confrontée à des difficultés liées au mauvais état de son réseau routier. L'insuffisance d'ouverture des pistes par endroit et la construction des ouvrages de franchissement (petits ponts et dalots) constituent des problèmes majeurs de la CR. La piste reliant la CR de Moribayah à la route nationale bien qu'ouverte est en état de reprofilage avancé.

Principales activités socio-économiques

Commerce

La CR dispose d'un marché permanent et des petits kiosques dans le district du centre et dans les secteurs qui se trouvent le long de la route nationale. Il faut noter que tous ces kiosques et le bureau de l'administration du marché sont fonctionnels.

Les produits commercialisés se résument par les denrées alimentaires (riz, manioc, maïs, arachide, patate ; mokè) ; les produits manufacturés plus précisément les denrées de première nécessité (maggi, tomate en boite, huile végétale...) et les produits importés et/ou exportés (riz, huile, sucre, chaussure, parure, friperie, produit cosmétique...).

Le circuit de commercialisation de ces différents produits implique plusieurs/divers acteurs : des producteurs et collecteurs magasiniens, des collecteurs magasiniens aux grossistes, des grossistes aux semi-grossistes, des semi grossistes aux détaillants et enfin des détaillants aux consommateurs.

Pour améliorer la mobilisation des recettes, il est nécessaire de recenser toutes les sources de revenus, d'augmenter les kiosques en construisant des blocs de boutiques, des kiosques et de hangar pour le marché, d'installer les plateformes multifonctionnelles et une chambre froide pour la conservation des produits maraîchers. Il est également important d'encourager les unités industrielles et agricoles à actualiser les documents d'implantation de leur unité qui sont signés par les autorités de la CR de Moribayah.

Transport

Il existe un syndicat de transporteur, une gare routière non aménagée et fonctionnelle. Malgré l'affluence des véhicules de transports et des motos taxis, la Commune ne recouvre pas efficacement des taxes liées à ces sources de recettes. Rendre les axes routiers : Moribayah- Maferinyah-Forécariah et l'axe Moribayah-Coyah-Conakry fluides améliore les transactions.

Foresterie

La création d'un ministère de l'environnement et du développement durable par l'Etat, signifie une volonté manifeste d'initier et de soutenir la politique de bonne gestion de la faune et de la flore. Son existence présente aussi des impacts non négligeables sur la vie de l'homme et de son milieu.

Malgré les efforts consentis, il faut signaler les perturbations climatiques qui entraînent le décalage du calendrier agricole habituellement non respecté par les producteurs. A cette irrégularité pluviométrique s'ajoute la présence des sites portuaires et l'exploitation abusive des forêts, la mauvaise exploitation des sols qui entraînent aussi le faible rendement des cultures.

En effet, la poussée démographique et la mauvaise gestion des terres constituent des principaux facteurs de la dégradation avancée du couvert végétal. Cette dégradation a entraîné la disparition de certaines espèces animales et végétales.

Cependant, la relique des galeries forestières est observée à certains endroits surtout dans les parties restées inaccessibles (mangrove). Les facteurs de dégradation des forêts sont liés à l'explosion démographique, la coupe abusive de bois pour des fins

commerciales et de construction, les mauvaises pratiques agropastorales et autres activités économiques (carbonisation fabrication de brique cuite etc.).

De nos jours, la commune reforme par endroit une végétation secondaire qui est perpétuellement exploitée. Un tiers de cette végétation est occupée par les particuliers (exploitants de fermes avicoles, de quelques unités industrielles et les exploitants individuels venus suite à l'ouverture de la commune). A cela s'ajoutent également des domaines de mangrove inexploités à cause des règlements traditionnels, heureusement elle dispose de quelques forêts (dans les secteurs de kankan et dinah).

Environnement

La protection de l'environnement contre les facteurs de pollution et de dégradation, constitue pour le Gouvernement à travers le MEDD, une des priorités de développement. De nos jours, des efforts sont consentis par des partenaires au développement, l'Etat et certaines personnes de bonne volonté pour la protection de l'environnement. Mais malgré ces efforts, l'environnement reste encore menacé.

Cependant, dans sa politique de développement, la Commune envisage des programmes de reboisement. Pour mener à bien ce programme, la population locale sollicite l'installation de la pépinière forestière et de transit d'ordures, la construction des latrines publiques et familiales et la mise en place d'un système de gestion et de ramassage des ordures dans tous les districts et secteurs. Cette situation permettra non seulement de lutter contre la pollution mais aussi les maladies contagieuses qui font des ravages au niveau des populations.

Agriculture

L'agriculture est la principale activité de la communauté, englobant (80%) de la population. Les produits agricoles sont les principaux aliments, bien que seulement 65% des terres soient exploitées avec un taux d'exploitation relativement bas. Les exportations sont quasiment inexistantes, mais il est essentiel de noter une forte dépendance aux importations, notamment pour le riz, l'huile végétale et autres denrées de premières nécessités (PDL de la CR Moribayah, 2022 – 2026).

En tant qu'activité principale des communautés, l'agriculture se repose sur des cultures vivrières (riz, maïs, manioc, patate, mil, arachide) et maraîchères (gombo, aubergine, piment, tomate), Cultures pérennes (ananas, loukhouré...). Les moyens de production utilisés sont entre autres : houe, coupe-coupe, hache, walangu... Après la part réservée à la consommation, tous ces produits sont en majeure partie destinés à la commercialisation en vue de surmonter certaines difficultés financières.

Il faut signaler aussi que la Commune ne dispose daucun moyen matériel et équipement pour le développement de l'agriculture sinon que de quelques pulvérisateurs, de houe et de charrue. Alors qu'il existe beaucoup de plaines et bas-fonds dans les districts et secteurs qui ne sont pas aménagés à cause de l'insuffisance d'appui (financiers, matériels etc).

Elevage

A côté de l'agriculture, se pratique aussi l'élevage pour des besoins divers. L'élevage est de type extensif et semi intensif. La plupart des paysans dans les districts et secteurs élèvent les volailles locales, des caprins des ovins... Tous ces animaux sont laissés en divagation pendant une longue période de l'année.

La commune a de grande potentialité en élevage, cela se matérialise par la poussée des fermes avicole sur le territoire de Moribayah mais le développement de ce secteur se heurte à l'insuffisance d'intrants vétérinaires, de suivi, de gestion etc.

La technique d'élevage pratiquée par les populations est en général traditionnelle et pose des problèmes sérieux (nourriture, traitement et maîtrise des animaux). En plus de ces problèmes, les éleveurs sont confrontés au vol de bétail fréquent, le passage saisonnier de quelques maladies épidémiques, le faible revenu...

Hydrographie

La CR de Moribaya dispose des forages et des puits améliorés par endroit. Une adduction d'eau fût réalisée par un ressortissant de la commune. Ces installations

bien qu'exploitable sert de base pour ravitailler le district central en eau. On dénombre à ce jour 18 puits améliorés et 11 forages repartis entre les districts et les secteurs. Ces points d'eau sont gérés et entretenus par des comités de gestion des points d'eau. Malgré l'existence de ces infrastructures hydrauliques, le besoin en eau se fait énormément sentir partout dans les secteurs et districts de la Commune.

La Commune est approvisionnée en eau potable à travers les forages, les puits améliorés, les puits traditionnels, les têtes de sources non aménagées, mais aussi en eau de surface ou de pluie. Malgré la profondeur des puits par endroit, il y'a de l'eau dans les puits et forages sauf par endroits à cause de la présence de rochers souterrains. Certains puits sont saisonniers.

Pêche

La pêche est la deuxième activité économique après l'agriculture. On y rencontre des pêcheurs individuels et des groupements de pêcheurs. Elle est l'activité traditionnelle des populations installées sur le long des bras de mers et se heurte au caractère rudimentaire de la pêche. Il existe des débarcadères non aménagés mais exploitables au profil des pêcheurs, des groupements de pêche et de toute la population.

L'ouverture de la Commune vers la mer pour la navigation maritime (Moribayah vers les CR de kaback-kakossa et la capitale Conakry...) est un besoin impérieux pour la population riveraine. Elle crée de la richesse et favorise la mobilisation des ressources.

Communication

Les pistes entre les secteurs et districts sont difficilement praticables à cause de leur état dégradé et nécessitent la réalisation d'ouvrages de franchissement. La piste rurale carrefour Maleah- Moribayah centre est long de 5km ; entre carrefour Garaya- et Soumaïlaya se trouve 3 Km ; de Moribayah centre à Dinah il y a 3,5Km avec un ouvrage de franchissement non reprofilés.

Concernant la téléphonie, il existe des réseaux de téléphonie mobile (Areeba, orange) et l'existence des zones de réseaux perdus par endroit.

Quant à la radio, les émissions de la radio rurale de Forécariah, les radios de proximité (Kania zikr et Sabou, Espace Fm, Djoma fm etc.) la télévision nationale, les télévisions privées, l'internet et canal + sont reçus.

La commune rurale de Moribayah est navigable en toutes saisons. L'aménagement du débarcadère du secteur de Dinah offrirait à la population la création de richesse avec l'ouverture d'une zone de pêche. Aussi, la navigation entre Moribayah et les grands centres de productions agricoles, halieutiques et commerciales (Kaback, Kakossa, Conakry etc.).

Artisanat

Ce sont des activités pratiquées à la fois par les hommes et les femmes qui génèrent de revenus au profit de la population. On y rencontre des menuisiers, des maçons, des soudeurs, des ferrailleurs et d'autres corps de métiers tels que les sculpteurs (fabricant de mortier et de pirogues), des forgerons etc.

Le type d'artisanat est manuel et traditionnel dont les produits fabriqués sont :

- Chez les forgerons (la houe, le coupe-coupe, le couteau, le sceau, le fusil, la bassine etc.) ;
- Chez les menuisiers (les chaises, les armoires, les lits, les table bancs...) ;
- Chez les soudeurs (les portes et portails, etc.).

Ces produits artisanaux viennent également en aide aux populations dans leurs différentes activités (agriculture, pêche, ménage etc.).

Organisation sociale

Les organisations sociales de la localité évoluent dans l'informel. Pour remédier à cela, des associations de jeunes et treize (13) groupements de femmes sont sensibilisés et formés dans le processus de formalisation de leur organisation. A Ces organisations sociales s'ajoutent les commissions de travail du conseil communal qui souffrent de dysfonctionnement.

Foncier

Le système foncier est relativement complexe. C'est le droit coutumier qui prévaut sur le territoire de la collectivité. Les enregistrements par l'administration avec des actes formels, sont moins courants.

Au niveau des coutumiers, un aspect du droit foncier local mérite d'être évoqué. Il s'agit du droit de chaque personne de la collectivité de jouir, chaque année, d'un espace dédié aux cultures annuelles ou bisannuelles sur les plaines et bas-fonds et d'y pratiquer la culture.

Les bénéficiaires ne sont pas assurés de revenir y cultiver une prochaine saison. Ce droit permet à tous les villageois d'obtenir un espace cultivable chaque année qui sera distribué par l'aîné de la famille concernée ou de la famille fondatrice suivant qu'il existe ou non des domaines etc.

Plus généralement, les espaces du territoire de la collectivité qui ne sont pas clairement exploités par le coutumier sont ouverts à tous pour les prélèvements, qu'il s'agisse des produits de la chasse, de la cueillette (secteur Kankan). Peu importe le type de droit attaché à une parcelle, l'individu qui l'exploite est le possesseur des arbres et de toute la végétation qui y pousse pendant la durée de validité de son contrat. À la fin de son contrat, et donc de l'exploitation de la parcelle, les arbres fruitiers redeviendront la propriété du propriétaire.

Pour mieux prévenir les conflits à l'état actuel, il incombe au bureau de la CR de contrôler l'enregistrement des actes de propriété, en appui aux services préfectoraux. D'un autre côté, il existe une autre entité légalement chargée de contrôler les pratiques liées au foncier : le service de l'habitat, le conseil des secteurs et des districts. Il s'agit d'une institution reconnue par la population.

Genre

Le but de l'approche est d'aboutir à un développement équitable, durable qui prend en compte à la fois les préoccupations des hommes et des femmes. La situation actuelle de la CR de Moribayah présente une croissance continue de la position

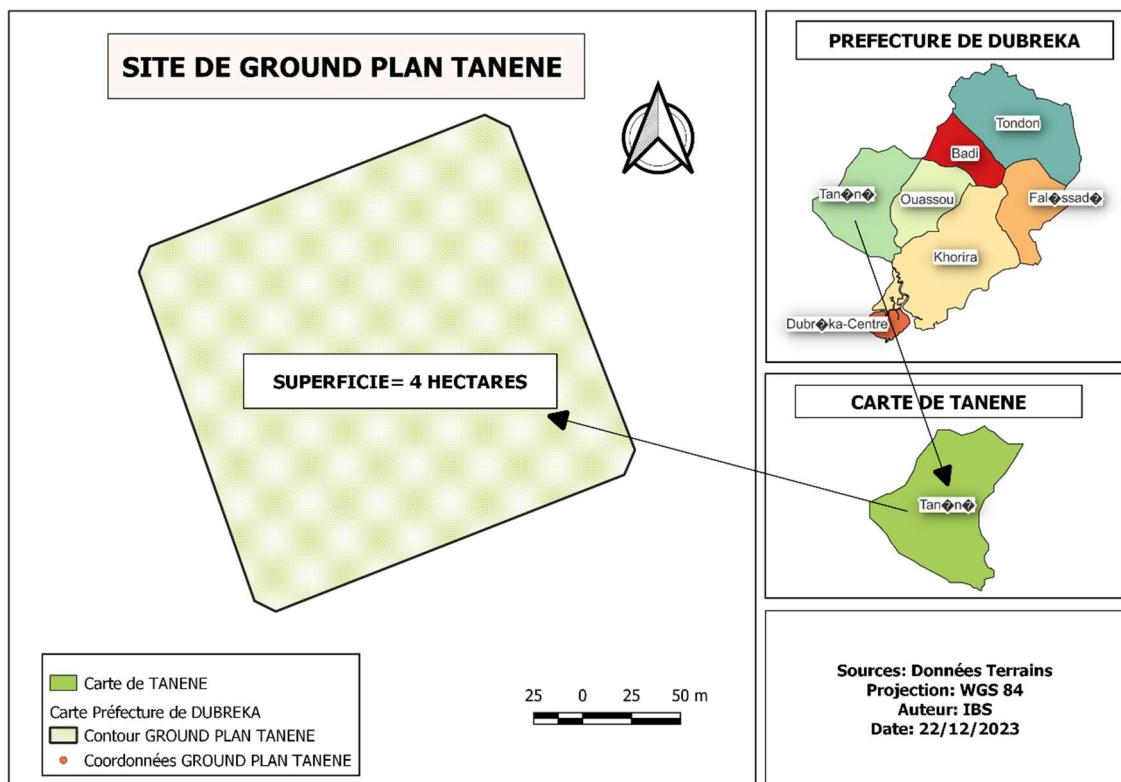
de subordination dans laquelle se trouvent les femmes malgré leur effort et l'échec de nombreux projets et programme de développement qui illustrent l'intégration de la dimension genre.

Zone restreinte de l'unité de transformation des huiles usagées : commune rurale de Tanènè

Situation géographique de la CR de Tanènè

Depuis 1992 Tanènè est érigé en CRD (Commune Rurale de Développement) puis CR. La CR de Tanènè est située à 59 km du chef-lieu de la préfecture, 172 km du chef-lieu de la région et 101 km de capitale Conakry, elle est l'une des six (6) CR que compte la préfecture de Dubréka. Elle est limitée à l'Est par la CR de Ouassou, à l'Ouest par la CR de Tamita (préfecture de Boffa), au Sud par la CR de Koba (préfecture de Boffa) et au Nord par la CR de Tormelin (préfecture de Fria).

De par sa situation géographique, la CR de Tanènè Bouramaya est à la croisée des chemins des préfectures de Fria, Boffa, Boké et Conakry, Dubréka, ce qui lui vaut une zone privilégiée pour les activités économiques.



Climat

La CR de Tanènè a un climat sub-guinéen caractérisé par l'alternance de deux saisons avec un régime régulier :

- une saison sèche qui va de décembre en avril ;
- une saison pluvieuse qui va de mai en décembre.

Il est caractérisé par une température de 37 °C au mois de janvier et la chaleur du mois de mars, Avril Mai de 28 °C les autres mois.

Avec une période de froid du mois de décembre au mois de janvier et la chaleur du mois de Mars au mois de Mai.

Les vents dominants sont :

- ✧ la mousson qui souffle de janvier - Février ;
- ✧ l'harmatant qui souffle au mois de décembre ;
- ✧ la tornade qui souffle de mai . Juin.

Relief

Il se compose de basse colline sur le littoral avec les plateaux et plaines alluvionnaires, zones de préférence de la riziculture inondée. Ce relief est reparti en quatre zones :

- ❖ la zone montagneuse (district de Sanawalya) où passe le prolongement de la chaîne de montagne de Dixinn jusque dans la préfecture de Fria ;
- ❖ la zone de Kéréba synonyme de savane couvrant les districts de Konfoya, Kanagban, Dembaya, Samaya et Yéniya ;
- ❖ la zone de Fassa qui couvre les districts Kondéya kénéndé Lory, Soubétidé et Tanènè centre ;
- ❖ La zone de Fotonta qui est une zone de forêt couvrant les districts de Filaya, Soguiya et Kaléta Fotonta.

Végétation

Elle est composée de savane arbustive, de palétuvier, riche en essence forestière utilisée en bois d'œuvre et en chauffage. Parmi les essences forestières, on peut citer entre autres : souqué, siaréwoli, léngué, le palétuvier....

Hydrographie

La CR de Tanènè est arrosée par le fleuve Konkouré et plusieurs cours d'eau : Douguikha, Conta, Drabo.

Population

A vocation essentiellement agro-pastorale et jeune, la CR de Tanènè Bouramaya couvre une superficie 2372 km² avec une population totale de 48 069 habitants dont 25 118 femmes, réparties entre dix-neuf (19) districts et soixante-seize (76) secteurs et sa densité est de 18 habitants/km².

Occupation des habitants

Les principales activités économiques sont : l'agriculture, l'élevage (les petits ruminants et la volaille), l'exploitation artisanale du sable et le transport. Hormis l'agriculture et l'élevage, une bonne partie de la population tire ses revenus du petit commerce, l'artisanat et de la pêche artisanale. Il existe aussi des maçons, des

forgerons, des boulanger, des chasseurs, des charbonniers, des chauffeurs, des vanniers, des tailleurs...

Tradition et religion

La commune rurale de Tanènè renferme toutes les composantes ethniques de la Guinée (soussou, peulhs, kissiens, malinkés, tomas, guerzés, diakankés) et chacune s'exprimant librement dans sa culture riche et variée par les danses traditionnelles lors des cérémonies. On y pratique aussi les danses populaires telles que : yankadi, soli, manè.

L'annonce des cérémonies s'accompagne toujours avec les noix de colas. Les annonces des grands évènements comme les fêtes religieuses, cantiques se font avec les tabalas, mais ces pratiques sont en voie de disparition. L'islam (98%) et le christianisme (2%) sont les religions pratiquées et il existe cinquante-cinq (55) mosquées et deux (2) églises (PDL de la CR de Tanènè, 2016– 2020).

Organisation socio-économique

Dans le cadre de l'organisation économique, il existe trois (3) unions et dix-huit groupements agréés, leur principale activité est la riziculture de riz, le maraîchage et l'élevage. Pendant la période des cultures, ces différentes structures sont organisées en "kilé " ou séré pour accélérer les travaux. Il existe aussi un syndicat des transporteurs, des associations de jeunes presque dans tous les dix-neufs (19) districts.

La CR de Tanènè est l'une des six (6) communes rurales de la préfecture de Dubréka la plus dense à cause de ces activités économiques et de sa position démographique.

Education

Tous les districts sont dotés d'écoles primaires à cycle complet par endroits et en bon état, cet atout est renforcé par la présence d'un lycée, de 6 collèges de proximité. L'insuffisance d'enseignants et le faible taux de scolarisation surtout chez les jeunes filles (20%) constitue un véritable problème qui affecte

l’alphabétisation. Il faut ajouter aussi l’abandon scolaire pour les mariages précoces et les travaux ménagers et champêtres chez les filles (15%) (PDL de la CR de Tanènè, 2016 – 2020).

Santé

La CR de Tanènè ne dispose que de deux centres de santé améliorés à Kondéya et Samaya avec un niveau d’équipements à la moindre satisfaction de la population. Les postes de santé existants sont moins équipés et ne disposant pas de personnel en qualité et en quantité.

Communication

La situation reste et demeure la dégradation des quatre (4) ponts métalliques et l’enclavement de certaines zones de production. En période hivernale tous les villages sont inaccessibles à cause de la dégradation poussée des ouvrages franchissemens. Les opérateurs téléphoniques mobiles areeba et orange implantés dans les localités de Tanènè ont permis de couvrir tout le territoire de la CR.

Situation socioéconomique

L’activité socioéconomique de la CR est caractérisée par la riziculture, l’extraction d’huile de palme, la culture maraîchère, la pêche, l’élevage, et le petit commerce. Ces activités sont généralement réalisées par les différentes couches sociales de la population. Les produits sont écoulés sur place et dans certains marchés de la capitale Conakry.

On note aussi la présence des artisans et des petits métiers à savoir : les vanniers, les forgerons, les soudeurs, les charpentiers, les maçons, les tailleurs, les menuisiers, et les mécaniciens...

Agriculture

Le potentiel agricole de la CR de Tanènè est très important, et reste insuffisamment mis en valeur par manque d’aménagement des domaines et des engins agricoles. L’agriculture occupe plus de 80 % des actifs (PDL de la CR de Tanènè, 2016 – 2020).

Elevage

Les espèces les plus élevées sont les bovins, les ovins, et caprins et la volaille qui est élevée dans toutes les concessions des dix-neuf (19) fermes avicoles privées.

Pêche artisanale

Le secteur de la pêche artisanale occupe une place importante dans l'économie de la CR notamment la sécurité alimentaire, la création d'emploi et de revenus. La pêche artisanale s'effectue dans les bras de mer de l'océan atlantique et le fleuve Konkouré.

Les difficultés du secteur sont entre autres :

- ❖ la pêche illicite ;
- ❖ la mauvaise gestion des ressources halieutiques ;
- ❖ l'insuffisance de matériels et équipements de pêche ;
- ❖ l'enclavement des débarcadères ;
- ❖ l'insalubrité des débarcadères ;
- ❖ le non-aménagement des débarcadères ;
- ❖ le manque de chambre froide pour la conservation des produits halieutiques.

Artisanats et petits commerces

La CR de Tanènè dispose des vanniers, des forgerons, des pêcheurs, des soudeurs, des charpentiers, des maçons, des tailleurs, des menuisiers et des mécaniciens brefs tous les corps de métiers. L'artisanat est confronté à des difficultés telles que : la rareté de matières premières ; le manque d'appui financier ; la très faible valorisation des produits artisanaux.

Commerce

Trois marchés hebdomadaires fonctionnent dans les districts de Tanènè centre 1, Koporowa, Kaléta, Fotonta, et Konfonya. Ils sont approvisionnés par les produits locaux (riz local, fonio, mais, arachide, tubercule, tomate, gombo, piment, aubergine, laitue...) et importés (riz, les boites de conserves, les matériaux de construction...).

Environnement

Le couvert végétal de la commune rurale de Tanènè est amélioré grâce aux appuis du gouvernement qui a fait un reboisement de soixante hectares (60 ha) d'espèces à croissance rapide dans quinze (15) districts. De nos jours dans certaines localités de la CR, les espèces animales et végétales sont en voie de disparition progressive à cause des effets anthropiques. Le manque de latrines publiques et la mauvaise gestion des ordures ménagères dans les communautés jouent négativement sur l'hygiène publique.

CONSIDERATION GENERALE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES ZONES D'ACTIVITES DU CEGEDI

Changements climatiques

Les principales contraintes environnementales dans les CR de Tanènè et Moribaya sont les pratiques agricoles inappropriées, l'exploitation abusive et anarchique des ressources forestières et fauniques, les feux de brousse, l'extrême pauvreté de la population, la variabilité et les changements climatiques.

Les principales perturbations climatiques répertoriées sont la baisse de la pluviométrie, la sécheresse récurrente, la perturbation du régime pluviométrique. Elle est à l'origine du tarissement des cours d'eau, de l'assèchement des sols, de la destruction du couvert végétal, de la baisse de la production agricole, de la recrudescence des maladies d'origine hydriques.

Vulnérabilité et changement climatique

L'analyse des données pluviométriques de la météorologie la préfecture de Forécariah et de Dubréka (1980 à 2011) montre en moyenne une baisse quasi constante des précipitations et une augmentation de la température moyenne.

L'élévation de température est accompagnée de changements dans la répartition et le volume des précipitations. Cette baisse des précipitations aura des impacts importants sur les ressources en eau (eaux de surface et souterraines) et les principaux secteurs socioéconomiques de la région et également dans les CR. L'élévation de la température de surface submerge des terres basses, la disparition ou la migration des espèces animales pénurie d'eau potable, la perte de terres agricoles et des récoltes, les conflits sociaux, la prolifération de maladies.

L'avancée de la sécheresse a occasionné l'assèchement des terres, la dégradation des têtes de sources, l'assèchement des petits cours d'eau, l'ensablement des lits des cours d'eau, la perte du cheptel, la recrudescence des feux de brousse, la migration des populations, la famine, la prolifération de maladies d'origine hydrique, etc. A ces conséquences s'ajoutent la perturbation du régime pluviométrique (qui perturbe le calendrier agricole, les pertes de récoltes et de revenus, la perturbation du régime des cours d'eau...) et les pluies orageuses (qui engendrent les pertes en bien, le déracinement d'arbres, les éboulements de terre...).

Intégration des effets du changement climatique

La prise en compte des effets liés au changement climatique a pris appui sur les importants faits observés sur le terrain dans le cadre de la lutte pour la survie. Ainsi, les activités prioritaires identifiées traitent entre autres, de questions de lutte contre la désertification et de changement climatique.

Les écosystèmes et leurs ressources sont affectés par un processus généralisé de dégradation imputable surtout aux facteurs anthropiques et aux variabilités/changements climatiques. La dégradation des écosystèmes forestiers de

la CR de Tanènè et Moribaya est particulièrement remarquable au niveau des zones agricoles et autour des agglomérations. Le recul de la forêt est observé, les forêts s'assèchent et subissent une régression. Cette régression rend l'habitat des espèces animales de plus en plus réduit, exposant les sols et réduisant fortement les ressources en eau.

L'élevage extensif utilisant les feux de renouvellement, l'exploitation forestière, ont entraîné une dégradation des superficies considérables. Les feux de brousse dévastent annuellement et constituent l'un des principaux facteurs de dégradation des ressources forestières dans les CR. Ces feux sont généralement d'origine anthropique (chasse, agriculture, élevage, apiculture, etc.).

Un autre facteur de dégradation non moins important est la fabrication de briques cuites et la carbonisation qui se pratique généralement sur les berges des cours d'eau avec utilisation d'une importante quantité de bois vert. Elle est pratiquée à travers les secteurs et les districts des CR.

Effets des changements climatiques et vulnérabilité des ressources et des groupes socioéconomiques

Les risques climatiques actuels qui menacent les modes d'existence peuvent être décrits en fonction de l'éventail de leurs conséquences, de leur durée et de leur fréquence d'apparition. Il conviendrait de noter les tendances observées dans la fréquence et la gravité des risques.

L'analyse de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques montre que la diminution des précipitations, l'augmentation des températures, la croissance démographique et l'extrême pauvreté rendent les ressources et les groupes socio-économiques très vulnérables aux changements climatiques. Les sécheresses observées ont fortement influencé le régime hydrologique des cours d'eau.

CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Cadre politique

Politique Nationale de l'Environnement

La situation environnementale du pays est caractérisée par la dégradation continue des ressources naturelles (déforestation, érosion et dégradation des sols, pollutions et nuisances, assèchement et ensablement de cours d'eau, perte de biodiversité, urbanisation non contrôlée, exploitation minière, etc.) favorisée et accélérée par la quasi - absence de mécanismes de contrôle et une paupérisation très forte de la population ces dernières années.

Malheureusement, le pays ne dispose que de faibles capacités pour y faire face. Depuis 1986, les autorités guinéennes ont pris davantage conscience de la nécessité de planifier et de mettre en œuvre une stratégie d'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de protection de l'environnement en vue d'un développement durable du pays. Pour ce faire, le Gouvernement a adopté un code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement, un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), des politiques, stratégies et plans d'action sectoriels ainsi que plusieurs autres textes législatifs et réglementaires.

Toutefois, l'importance de l'environnement est telle qu'il est nécessaire aujourd'hui de veiller à la mise en application de la politique globale de l'environnement. D'où la nécessité du Décret D/2013/028/PRG/SGG approuvant la politique nationale de l'environnement en date du 08 Février 2013.

L'ordonnance N°079/PRG/SGG/86 portant réorganisation territoriale et institutionnalisation des collectivités de même que l'ordonnance N° 091/PRG/SGG/90 portant régime financier et fiscal des communautés rurales de Développement (CRD), déterminent l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales en Guinée.

Pour CEGEDI, cette politique est une des exigences de l'émergence de ces activités de gestion et valorisation des déchets industriels et domestiques.

Plan National d'Action pour l'Environnement

Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) a été adopté par le Conseil des Ministres le 24 septembre 1994. Il constitue l'Agenda 21 national et la base de la politique environnementale. Il occupe une position charnière avec les stratégies sectorielles qui ont un impact sur la gestion des ressources naturelles et prend ancrage sur toutes les stratégies sectorielles antérieures notamment le Plan d'Action Forestier National (PAFN), le Schéma d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) et la Lettre de Politique de Développement Agricole de 1991.

Le principe fondamental qui sous-tend le PNAE est l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques de développement économique et social de la Guinée avec deux objectifs principaux : la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et la définition ou le renforcement des politiques sectorielles. En effet, l'exécution pratique de chacun des programmes du PNAE incombait à la fois à plusieurs départements ministériels qui sont plus préoccupés par la mise en œuvre des stratégies sectorielles élaborées en leur sein que par celles relatives aux programmes du PNAE.

L'esprit de cette politique est inscrit dans la logique du CEGEDI, ceci fait un des objets de ce PGES.

Stratégie et le Plan d'Actions sur la Diversité Biologique

En septembre 2001 le Gouvernement guinéen adoptait sa Stratégie Nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources avec son Plan d'actions jusqu'à l'horizon 2015. L'activité principale a consisté à l'élaboration de la monographie nationale qui a fait l'état de la connaissance documentaire de la diversité biologique.

Les objectifs de la Stratégie et du Plan d'actions sont la conservation, l'utilisation durable, les mesures générales de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et le renforcement de la coopération internationale. Mais, le financement de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Actions auprès des bailleurs de fonds n'a pas été suffisant. Malgré, la Guinée a également préparé un Cadre National de Biosécurité et dispose d'un Centre national d'échange d'informations en matière de diversité biologique.

Politique et Stratégie Nationale de gestion des ressources en eau

Le diagnostic ayant conduit à l'élaboration de cette politique a révélé que les principaux problèmes afférents à la gestion et au développement des ressources en eau sont les suivants :

- insuffisance de leur connaissance dans l'ensemble de leurs composantes (eau atmosphérique, eau de surface continentale et maritime, eaux souterraines phréatiques et profondes) ;
- insuffisance et par endroit, absence de systèmes de suivi hydro écologique des bassins fluviaux nationaux et partagés ;
- ensablement et envasement de lits de certaines portions de fleuves et rivières et de certains lacs et mares ;
- phénomènes de pollutions localisées dues à des activités industrielles, agricoles et/ou artisanales ;
- insuffisance de capacités d'intervention des services et organismes en charge de la gestion des ressources en eau en particulier et de l'environnement en général notamment au niveau déconcentré territorial.

La politique ainsi que la stratégie sont exprimées dans la Lettre de Politique sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement préparée sur financement de la Banque Mondiale. Elle a été approuvée conjointement le 16 août 1996 par les Ministres de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, le Ministre des Ressources Naturelles et de l'Énergie et le Ministre de l'Urbanisme et Habitat. Elle stipule, entre autres, que l'eau en tant que source de vie, a toujours constitué pour le Gouvernement de Guinée une préoccupation prioritaire dans sa politique de développement social et économique, tant dans les villes et agglomérations périurbaines qu'en milieu rural.

Le volet assainissement rural et urbain de cette politique reste incontournable pour la mise en œuvre et le développement de ce projet. Car ce projet concerne la gestion des déchets dans toute sa chaîne de valeur possible.

Politique Nationale de Développement Industriel (PNDI 2022)

Cette nouvelle politique initiée le 14 septembre 2022 est un document de 84 pages conçu pour impulser la dynamique de création d'un tissu industriel performant et compétitif capable ainsi de générer des emplois mais aussi de contribuer à la croissance économique du pays. La politique vise d'une part à mieux prendre en compte la spécificité et la vulnérabilité du secteur industriel en Guinée, de développer le transfert des technologies, d'appuyer les instituts, universités et centres recherches dans le développement du secteur industriel du pays ; et d'autre part de promouvoir des relations durables, équitables et transnationales à travers des conventions de partenariats gagnants-gagnants. Cette politique est en phase avec les objectifs du projet de gestion et valorisation des déchets par le CEGEDI.

Stratégie Nationale du Développement Durable

La Guinée a ratifié un bon nombre des conventions internationales sur la protection de l'environnement et a adopté l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et l'Agenda 2030 des Nations Unies ciblant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre par l'ensemble de la communauté internationale.

Cette vision se traduit à travers différentes orientations énoncées comme nécessaires au développement durable du pays lors des ateliers de consultation :

favoriser une cohésion sociale inclusive et équitable, améliorer la qualité de vie des guinéens, améliorer la gouvernance, améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles, et promouvoir une culture commune de développement durable par, l'information, l'éducation et la communication.

La politique nationale du développement durable repose sur sept (7) axes stratégiques : promouvoir une bonne gouvernance ; promouvoir le développement humain et l'accès aux services sociaux de base ; développer une agriculture durable, moderne et préservant l'environnement ; gérer rationnellement les ressources naturelles, et renforcer la conservation de la biodiversité ; réussir la transition énergétique par le développement des énergies propres ; promouvoir une culture de paix , de cohésion sociale, de diversité culturelles et de développement durable ; promouvoir le genre, l'équité, la formation et les emplois verts pour les jeunes.

Cette politique est en réalité une préoccupation pour le CEGEDI dans sa stratégie de gestion des déchets par la collecte, le traitement, la valorisation ou l'élimination.

Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)

Adopté en Juin 2006 le PAN/LCD vise la promotion de façon simultanée des actions de lutte contre la désertification et des activités génératrices de revenue, en vue de lutter contre la pauvreté et contribuer à la sécurité alimentaire. Par ailleurs, le PAN/LC est articulé autour des principaux domaines d'actions suivantes : (i) la sauvegarde des écosystèmes du massif du Fouta Djallon et de ses extensions physiques ; (ii) la lutte contre la pauvreté ; (iii) la gestion rationnelle et intégrée des ressources naturelles ; (iv) la décentralisation et la participation effective des acteurs à la base ; (v) le partenariat entre les acteurs. L'échelle de programme retenue est la région naturelle en ce sens qu'elle représente une unité écologique relativement homogène pouvant faciliter la conduite des actions prévues. Elle demeure à cet égard l'échelle la plus pertinente en matière de planification environnementale.

Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC)

L'objectif général de la stratégie est de renforcer la capacité d'adaptation de la Guinée afin d'accroître la résilience aux changements climatiques et d'optimiser les possibilités d'atténuation en direction d'un développement durable sobre en

carbone. La SNCC repose sur 9 axes stratégiques qui concourent à l'atteinte de cet objectif. Le CEGEDI tiendra compte des orientations de cette politique.

Plan National de Gestion des Catastrophes (PNGC)

Ce plan élaboré en 1994 a pour but de promouvoir les relations intersectorielles, dynamiser la coopération entre le gouvernement et les bailleurs de fonds et déterminer les responsabilités dans la gestion des catastrophes. Ce plan permet de développer tous les outils nécessaires à la gestion des catastrophes dans la préparation, la réponse et la réhabilitation. Plus spécifiquement, il permet (i) d'identifier les risques potentiels et de décrire leurs effets sur les personnes et les biens ; (ii) de définir les rôles et les responsabilités des services d'urgence, des services d'état, des organisations d'appui, des institutions internationales, des ONGs et des organisations communautaires ; (iii) de prescrire et de mettre en œuvre un système d'alerte pour le public. Le projet tiendra compte des objectifs de ce plan.

Politique de santé publique

La nouvelle politique de santé se donne comme vision une Guinée où toutes les populations sont en bonne santé, économiquement et socialement productives, bénéficiant d'un accès universel à des services et soins de santé de qualité avec leur pleine participation. Elle s'inspire de la vision définie dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté qui ambitionne à long terme d'asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé de tous, en particulier les plus vulnérables. Dans ce contexte, le projet doit contribuer à l'amélioration du bien-être de la population guinéenne.

Politique Nationale de l'Hygiène Publique (PNHP)

Formuler en 2010 la PNHP met l'accent sur la réduction de la prévalence des maladies liées au manque d'hygiène, via un plan national de développement sanitaire PNDS 2015-2024, qui vise à lutter contre un profil épidémiologique national, dominé par (i) les maladies transmissibles telles que la tuberculose et les IST/VIH, SIDA, COVID 19 (ii) les maladies tropicales à potentiel épidémique telles que le paludisme et certaines fièvres hémorragiques, (iii) les maladies non-transmissibles, (iv) les déséquilibres nutritionnels, (v) les pathologies liées à la grossesse et l'accouchement... et en s'appuyant sur (i) le renforcement de la

prévention et de la prise en charge des maladies et des situations d'urgences, la promotion de la santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées, le renforcement du système national de santé.

Pour la préservation de la santé de ses employées et des communautés riveraines aux deux sites, CEGEDI SA se conformera à la lutte contre le profil épidémiologique national à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA, du paludisme et de COVID 19. Les dispositions à prendre sur le plan sanitaire seront importantes pour les travailleurs et les communautés riveraines dans la mesure où le projet pourrait attirer les travailleurs étrangers. De ce point de vue, il y a une cohérence entre la mise en œuvre des activités du projet et la politique nationale de l'hygiène publique en ce qui concerne les mesures d'hygiène et de santé publique.

Politique foncière

La Déclaration de Politique Foncière en milieu rural a été adoptée par le Décret n° D/2001/037/PRG/SGG du 17 mai 2001. Elle ne remplace pas le Code Foncier et Domanial, mais fixe les orientations stratégiques que le cadre légal devra prendre en compte. Elle constitue le cadre légal stratégique en matière de gestion foncière en milieu rural. A travers cette politique, le gouvernement souhaite promouvoir la sécurisation foncière en apportant des réponses appropriées à des secteurs d'insécurité préalablement identifiés.

La Politique Foncière met l'accent sur deux principaux outils de sécurisation foncière : la formalisation progressive des transactions et autres conventions portant sur le foncier en milieu rural ; et l'institution et le renforcement de mécanismes de négociation et de conciliation villageois et inter-villageois.

Concernant l'expropriation, elle déclare que nul ne peut être exproprié si ce n'est au bénéfice de l'utilité publique plus générale et seulement si l'expropriation est préalablement accompagnée d'une compensation équitable.

La République de Guinée est dotée depuis 1999 d'un Code Foncier et Domanial (loi L/99/013/AN) ayant pour objectif l'amélioration de la sécurité foncière des

Guinéens et des étrangers. Le Code constitue la base légale de l'administration et de la gestion des terres tant privées que publiques. Il apporte un appui réglementaire à la définition du droit de propriété et de la qualification des propriétaires. Il définit le cadre des atteintes au droit de propriété, apportant ainsi une contribution à la diminution du risque juridique de propriété. Enfin, il traite plus spécifiquement des questions de propriété publique et de publicité foncière.

Le site de l'unité de transformation des déchets à Tanènè est une propriété de l'Etat, il est dans une zone industrielle. Alors que la déchèterie de Moribaya est une propriété foncière du CEGEDI selon les documents afférents notamment le titre foncier.

Politique Nationale du Genre (PNG)

Etabli en janvier 2011, l'objectif général de la Politique Nationale Genre (PNG) est de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes (en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision) dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Au regard des objectifs et des principes de la PNG, CEGEDI doit intégrer autant que possible des actions en faveur de la promotion de la femme et des personnes vivant avec un handicap en essayant, tant que possible, de respecter l'égalité homme/femme dans le recrutement de la main d'œuvre et en réalisant des infrastructures adaptées aux personnes handicapées.

Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE)

La déclaration de politique générale de la lettre de politique de développement du secteur de l'énergie DPG/LPDSE 2021 exprime les orientations fondamentales du gouvernement guinéen en matière de développement énergétique et vise les principaux objectifs suivant : (i) clarifier les choix et les engagements du gouvernement en matière de développement énergétique, en faisant apparaître les objectifs, les étapes et les moyens avec la cohérence nécessaire, aussi bien entre différentes composantes de la stratégie de développement du secteur énergétique, qu'entre le secteur énergétique dans son ensemble et la stratégies de développement

nationale de la Guinée ; (ii) implique l'ensemble des acteurs nationaux concernés, afin de s'assurer que leur participation et leur adhésion à la politique retenue, en connaissance de cause des avantages qu'elle va générer ainsi que des couts qu'elle va engendrer ; cette implication a comme objectif principal de dépasser un certain nombre de contraintes de transversalité, qui ont peser par le passé sur la mise en œuvre des stratégies et politiques décidées dès 1992 ; (iii) assurer la coordination nécessaire avec les partenaires au développement engagés dans l'appui au développement du secteur énergétique en Guinée, afin que le partenariat se mette en œuvre sur des base claires faisant apparaître le rôle et les attentes vis-vis de toutes les parties impliquées ; (iv) affirmer l'engagement du gouvernement guinéen au côté des pays de la sous-région dans le nouveau cadre des initiatives d'exploitation des ressources hydroélectriques et de l'interconnexion, dont les atouts prometteurs peuvent ouvrir une ère nouvelle dans le développement énergétique de la région ainsi que pour la réforme institutionnelle du secteur électrique ; (v) engager la réforme institutionnelle du secteur de manière à assurer la cohérence nécessaire avec les objectifs de développement et la stratégie de mise en œuvre.

Le CRGEDI devra tenir compte des orientations de cette politique pour satisfaire les besoins énergétiques de son projet de gestion des déchets industriels et domestiques dans ses installations de Tanènè et Moribaya.

Cadre juridique

Deux (2) types d'instruments juridiques ont été pris en compte dans le PGES du projet de gestion et valorisation des déchets industriels et banals du CEGEDI dans les communes rurales de Tanènè et Moribaya. Il s'agit des textes juridiques nationaux et les accords multilatéraux sur l'environnement et les ressources naturelles.

Cadre légal et règlementaire de la Guinée en la matière

Au niveau national, plusieurs textes juridiques, législatifs et règlementaires se rapportent à ce projet, dont les plus pertinents sont :

- Charte de la transition guinéenne du 27 septembre 2021 ;
- Code de l'environnement ;

- Code de l'industrie ;
- Code de travail ;
- Code minier ;
- Code de l'eau ;
- Code de santé publique.

Charte de la Transition Guinéenne du 27 septembre 2021

La charte de la transition guinéenne ne mentionne pas de manière explicite la protection de l'environnement. Cependant, elle reconnaît les libertés et les droits fondamentaux, ainsi que l'accès à un emploi bien rémunéré. Le projet d'installation d'une unité de fabrication d'émulsion froide doit respecter cette Charte à ses phases de préparation et de réalisation en contribuant à la création et au partage de richesse et en contribuant à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Code de l'environnement

Le Décret N° 221/PRG/SGG/2019 promulguant la Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019 portant code de l'environnement de la République de Guinée, entré en vigueur le 26 juillet 2019 a pour objet d'établir les principes fondamentaux destinés à promouvoir le développement durable, à gérer et à protéger l'environnement et le capital naturel contre toutes formes de dégradation (article 1^{er}).

Ce projet de gestion, valorisation et transformation des déchets industriels par CEGEDI doit se conformer à ce code et aux autres instruments juridiques et réglementaires en vigueur.

De l'étude d'impact environnemental et Social

L'article 28 de ce code stipule que, tout projet de développement ou de réalisation d'ouvrage ou d'exploitation qui risque de porter atteinte à l'environnement fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social préalable.

Du sol et du sous-sol

L'article 41 postule que le sol, le sous-sol et les richesses qu'ils contiennent sont protégés, en tant que ressources limitées renouvelables ou non, contre toute forme de dégradation et gérer de manière durable et rationnelle. Les mesures prévues par

les textes en vigueur pour assurer la préservation des sols contre l'érosion peuvent être déclarées d'utilité publique et imposées à tout exploitant ou occupant foncier.

Suivant, l'article 42 complète la gestion du patrimoine foncier par la promotion de l'utilisation rationnelle et durable des sols afin de lutter contre la désertification, l'érosion, les pertes des terres arables et l'utilisation des produits chimiques.

Cette prescription concerne CEGEDI dans toute la chaîne de gestion et de valorisation des déchets.

De l'air et de l'atmosphère: des obligations

La préservation de la qualité de l'air et de l'atmosphère incombe à l'Etat. Toute personne physique ou morale possédant, exploitant ou utilisant des établissements industriels, commerciaux, des véhicules ou tout autre objet, doit respecter les normes techniques en vigueur relative aux émissions dans l'air (Article 65).

De l'air et de l'atmosphère : des prescriptions

En son article 66, le code de l'environnement en vigueur interdit d'émettre ou de rejeter directement ou indirectement dans l'air, de la suie, de la poussière ou du gaz toxique, corrosif ou radioactif ou toutes autres substances chimiques de nature à générer une pollution atmosphérique au-delà des limites par voie réglementaire.

Le Ministère chargé de l'environnement établit et révise autant que besoin, par arrêté la liste des substances, fumées, poussières, vapeurs, gaz ou liquides et, de manière générale, de toute matière dont le rejet dans l'atmosphère est interdit ou soumis à autorisation préalable.

Dans la même lancée, l'article 68 dispose que lorsque les personnes responsables d'émissions polluantes dans l'atmosphère au-delà des normes fixées par l'administration n'ont pas pris de dispositions pour être en conformité avec la réglementation, le service de l'environnement leur adresse une mise en demeure à cette fin.

Des risques industriels et technologiques de catastrophes

Synthétisant les articles 96 et 97, il ressort que l'exploitant de toute installation classée est tenu d'établir un Plan d'Opération Interne (POI) pour prévenir tous les risques industriels, énergétiques, radiologiques et nucléaires, les pollutions atmosphériques, telluriques et marines. Tout exploitant d'une installation classée prévoit un dispositif de première intervention en cas de catastrophe.

Des déchets

L'article 103 (de la Loi L/2019/0034/AN du 04 Juillet 2019) stipule que tous les déchets, de quelle que nature que ce soit, doivent être collectées, traitées et éliminés de manière respectueusement de l'environnement afin de prévenir, supprimer ou réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, les ressources naturelles, la faune, la flore et la qualité de l'environnement.

Cette disposition s'applique sans préjudice des dispositions spéciales concernant notamment les installations et établissements classés, les déchets solides, les eaux usées, les effluents gazeux, les épaves maritimes et les rejets ou immersion en provenance de navires, instituées dans le présent code et la réglementation en vigueur.

Des nuisances sonores et vibratoires

Les émissions de bruits susceptibles de nuire à la santé de l'homme, de constituer une gêne excessive pour le voisinage ou de porter atteinte à l'environnement sont interdites (Article 134). Les personnes responsables de ces nuisances prennent toutes les dispositions utiles pour les supprimer ou les réduire. Lorsque l'urgence le justifie, le Ministère en charge de l'environnement prend toutes mesures exécutoires destinées d'office à faire cesser la nuisance.

De l'efficacité énergétique

Selon l'article 145, l'Etat promeut l'utilisation des techniques de l'efficacité énergétique afin de lutter contre toute forme de gaspillage énergétique en réduisant au minimum, d'une manière économiquement efficace, tout impact nuisible à l'environnement par les opérations du cycle énergétique en veillant au respect des normes de sécurité. L'Etat, les collectivités locales et entreprises du secteur privé

tientent compte des considérations environnementales lors de la formulation et de la mise en œuvre de leur politique énergétique.

Des énergies renouvelables

Continuant dans la même lancée, les articles 146 et 147 postulent respectivement que toute personne physique ou morale possédant, exploitant ou détenant des immeubles ou des établissements industriels ou commerciaux, promeut l'utilisation des énergies renouvelables.

Des dispositions transitoires

Articles 209 et 210 partent de la disposition que, « dans un délai maximum de deux ans, à compter de l'actualisation du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), les politiques publiques globales, sectorielles et locales en vigueur sont mises en cohérence avec les orientations et objectifs définis par celui-ci ». Les installations classées en fonction ont un délai de deux ans pour se mettre en conformité avec les normes et standards prévus par le présent code et ses textes d'application.

Installations classées

Le Décret D 200/PRG/SGG/89 du 8 Novembre 1989 portant sur le régime Juridique des « Installations classées pour la protection de l'Environnement » fixe les dispositions administratives et financières applicables aux installations classées.

Les installations classées sont des installations qui, en raison de la nature de leurs activités ou du volume réel des activités entreprises, nécessitent une autorisation spéciale en vertu de la législation guinéenne sur l'environnement. L'arrêté 03/8003/PRG/SGG du 21 Octobre 1993 fixant la nomenclature technique des installations classées pour la protection de l'environnement, fixe, pour chaque activité industrielle, des seuils qui reflètent le niveau de dommages potentiels découlant de l'activité et à partir desquels différentes obligations s'appliquent. Les sites industriels sont classés comme sites de classe I ou de classe II en fonction du niveau de dommages causés à l'environnement.

Ces textes s'appliquent à ce projet de gestion, traitement et valorisation des déchets par le CEGEDI dans les communes rurales de Tanènè et de Moribaya.

Code foncier et domanial

Le Code Foncier et Domanial promulgué par l'ordonnance O/92/019 du 30 Mars 1992, constitue la base légale de l'administration des terres tant privées que publiques en République de Guinée. L'acquisition de terres est nécessaire pour la construction de l'unité de fabrication d'émulsion froide. Pour ce faire, CEGEDI devra se conformer aux dispositions du code foncier et domanial.

Code de l'eau

La Loi L/94/005/CTRN du 14 Février 1994 portant Code de l'Eau en République de Guinée, réglemente la gestion rationnelle des ressources en eau du pays avec comme unité de base défini « le bassin versant ou groupe de bassin versant ». Il traite le régime juridique des ressources en eau, le droit d'utilisation et l'ordre de priorité, les utilisations de ressources en eau, les eaux souterraines, la prévention des effets nuisibles des eaux, les ouvrages et aménagements hydrauliques, la protection de la qualité des eaux, les zones de protection et régions protégées, la planification et l'administration des ressources en eau, le financement et la tarification, le fond de l'hydraulique, et des eaux internationales.

Dans ce cas, l'installation de l'unité industrielle de fabrication d'émulsion froide est susceptible d'impacter tant les eaux de surface que les eaux souterraines. CEGEDI devra donc se conformer aux dispositions prescrites dans ce code.

Code forestier

La Loi Ordinaire L2017/060/AN du 12 Décembre 2017 portant Code forestier de la République de Guinée et ses textes d'application, traitent de la conservation des eaux et des sols en lien avec les ressources forestières et fauniques. L'installation d'une unité de fabrication d'émulsion peut porter atteinte à des espaces forestiers. Des déboisements peuvent être réalisés dans la zone d'emprunt du projet. Dans ce cas de figure, CEGEDI devra se conformer à ce code.

Code minier

La loi L/2011/006/CNT du 09 Septembre 2011 portant code minier de la République de Guinée modifiée par la loi L/2013/053/CNT portant modification de certaines dispositions du code minier du 08 Avril 2013, a pour objet de réguler le secteur minier en vue de promouvoir les investissements et d'assurer une meilleure connaissance du sol et du sous-sol de la République de Guinée (article 2).

Code de construction et de l'habitat

Cette Loi L/2015/020/AN portant Code de la Construction et de l'Habitation en République de Guinée, a pour objet, l'organisation, la réglementation et la promotion des activités d'investissement, de production, d'exploitation et de gestion dans les domaines de la construction et de l'habitation sur l'ensemble du territoire national. CEGEDI SA devra se conformer strictement aux prescriptions inscrites dans ce code pendant les travaux de réaménagement de ses sites.

Code de santé publique

La Loi L/97/021/AN du 19 Juin 1997 portant Code de la santé publique est la pierre angulaire de la législation guinéenne relative à la protection et la promotion de la santé publique et couvre de nombreux aspects pertinents pour le projet, notamment les dispositions sur l'eau potable destinée à la consommation humaine et la pollution de l'eau, l'évacuation des eaux usées domestiques et industrielles, le traitement des déchets.

Du rejet des eaux usées industrielles

Le code de la santé publique dans ses articles 48, 49 et 50 interdit les rejets des eaux usées industrielles en ces termes : « Tout rejet des eaux usées industrielles brutes dans la mer, les cours d'eau, les étangs, les lacs, les caniveaux ou les égouts publics est formellement interdit. Les eaux usées industrielles, avant tout rejet, doivent obligatoirement subir un ou des traitements conformément à la réglementation en vigueur ». S'il faut faire le rejet, l'article 50 précise, « avant tout, les eaux usées traitées doivent répondre à des critères de qualité physique, chimique, et bactériologique garantissant l'équilibre du milieu récepteur ».

Des déchets toxiques industriels

Pour l'article 52, les déchets toxiques d'industrie sont éliminés impérativement conformément aux dispositions réglementaires. Et l'article 54 se prononce : « Toute décharge brute de déchets et de quelque nature que ce soit est strictement interdite ».

Code de travail

Le Code du travail, institué par l'ordonnance n° 003/PRG/SGG/88 du 28 Janvier 1988 et modifié par les ordonnances 91/002/PRG/SGG et 91/026/PRG/SGG des 8 Février et 11 Mars 1991, est la principale source de législation qui régit les pratiques de l'emploi et les relations de travail en Guinée. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux relations individuelles et collectives entre les travailleurs et les employeurs exerçant leur activité professionnelle dans les secteurs mixte et privé en République de Guinée.

A cet effet, CEGEDI SA doit se conformer aux règles de recrutement et de fin de l'emploi, les conditions de travail intégrant la santé et la sécurité des employés. Également, CEGEDI doit favoriser la création d'unions d'employeurs et de syndicats avec des règles applicables au règlement de litiges et aux conventions collectives.

De la Santé sécurité au travail

Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique appropriée en matière de sécurité, d'hygiène et de santé au travail au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, et de ceux qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée de plus de six mois. Cette formation doit être actualisée au profit de l'ensemble du personnel en cas de changement de la législation ou de la réglementation (Article 231.6).

L'article 232.1 du présent code, ressort que toutes les entreprises doivent organiser des services de médecine du travail dans l'entreprise à l'intention de tous les travailleurs. Faire bénéficier aux candidats retenus pour l'embauche, d'un examen médical au plus tard avant l'expiration de la période d'essai. Les salariés doivent bénéficier d'un examen médical, au moins une fois par an, en vue de s'assurer de

leur bon état de santé et du maintien de leur aptitude au poste de travail occupé. Ces examens doivent être assurés par les services de santé au travail de CEGEDI ou le service national de la médecine du travail.

Code des collectivités locales

La Loi L/2016/AN adoptant et promulguant le Code des Collectivités Locales et ses textes d'application, a pour objet, de déterminer les règles relatives à l'organisation des structures du pouvoir local, à leurs compétences et à leurs modalités de fonctionnement conformément aux procédés de la démocratie participative en vue de réaliser, dans le cadre de l'unité de l'Etat, la décentralisation et le développement global, juste et durable.

Ce code définit la collectivité locale comme l'ensemble des communes urbaines et des communautés rurales de développement. Les collectivités locales possèdent un patrimoine, des biens matériels et des ressources financières propres, qu'elles gèrent au moyen de programmes et de budgets ; elles sont sujettes de droits et d'obligations. Tous ces éléments sont distincts des biens, des ressources, des programmes, des budgets, des droits et obligations de l'Etat.

Le projet de gestion des déchets industriels et domestiques du CEGEDI, devra suivre les prescriptions inscrites dans le code des collectivités locales.

Code pastoral

Ce code pastoral, selon la Loi L/95/51/CTRN du 29 Août 1995 pose les principes juridiques relatifs à l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles à des fins d'élevage, à la garantie des droits d'usage pastoraux. Dans le cas de ce présent projet, la circulation des engins roulants lors du transport des déchets, risque d'affecter les animaux domestiques et d'élevage des communautés riveraines au projet. Ce qui nécessite la prise en compte de cette prescription par les autorités du CEGEDI.

Code de sécurité sociale

La loi L/94/006/CTRN du 14 Février 1994 instituant le Code de la Sécurité Sociale, fixe des modalités générales de mise en œuvre, sur le territoire de la république de

Guinée, des principes régissant la sécurité sociale. La sécurité sociale a notamment pour objet d'assurer aux travailleurs salariés et leurs familles, une protection contre le dénouement économique et social ou pourrait les plonger la perte ou la réduction sensible de leurs biens, dans les éventualités prévues à son article 2.

Dans le cadre de ce projet, CEGEDI et ses sous-traitants devront, à travers toutes les phases de mise en œuvre du projet, traiter leurs employés conformément aux principes définis dans cette loi.

Conventions et accords internationaux

Convention de Bâle

Cette convention porte sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Cette convention a été adoptée à Bâle en Suisse le 22 Mars 1989 et la Guinée l'a adhérée en 1995.

Convention de Bamako

La convention de Bamako traite l'interdiction d'importer pour les pays africains des déchets dangereux, du contrôle des transferts transfrontaliers et de la gestion de ces déchets à l'intérieur des pays africains. Cette convention a été négociée et signée par les états de l'union africaine à Bamako en 1991.

Convention de Stockholm

La Convention de Stockholm ratifiée par la Guinée le 22 Mai 2002, a pour objectif principal de protéger la santé humaine et l'environnement des POPs. La Convention s'applique à douze (12) Polluants Organiques Persistants (POPs) qui possèdent des propriétés toxiques, résistent à la dégradation, s'accumulent dans les organismes vivants et sont propagés par l'air, l'eau et les espèces migratrices par-delà les frontières internationales et déposés loin de leur site d'origine où ils s'accumulent dans les écosystèmes terrestres et aquatiques.

Convention de Rotterdam (2000)

La convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides

dangereux qui font objet d'un commerce international (2000), a pour but encourager le partage des responsabilités et la coopération entre parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux, afin de protéger la santé des personnes et l'environnement contre les dommages éventuels et afin de contribuer à l'utilisation écologiquement rationnel de ces produits en facilitant d'échanges d'informations sur leurs caractéristiques, en instituant un processus national de prise de décision applicable à leurs importations et à leurs exportations et en assurant la communication de ces décisions aux parties.

La présente convention s'applique aux produits chimiques interdits ou strictement réglementés et aux préparations pesticides extrêmement dangereuses. Elle a été ratifiée le 7 Septembre 2000 et adhérée le 24 Février 2004 par la Guinée.

Convention sur la lutte contre la désertification

Cette convention adhérée par la Guinée en 1997, lutte contre la désertification et atténue les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Cette convention est entrée en vigueur le 21 mars 1884 et ratifiée par la Guinée en 1993. Elle prévoit un ensemble d'engagements divers visant à favoriser la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique, dangereuse du système climatique. Il est requis l'utilisation de méthodes appropriées, par exemple les études d'impacts pour réduire les effets des mesures en vue d'atténuer les changements climatiques.

C'est dans ce contexte que CEGEDI a sollicité la réalisation dudit PGES, en vue d'atténuer, minimiser les impacts potentiels ainsi que les risques liés à ses activités de gestion et de valorisation des déchets industriels (banal et dangereux), les déchets domestiques et électroniques.

Convention de CITES, Washington 1973

Son objectif est de veiller à ce qu'aucune espèce sauvage, animale ou végétale, ne devienne ou ne reste soumise à une exploitation non-durable par suite du commerce international. Elle fournit un cadre juridique et des mécanismes de procédure pour réglementer le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvage afin de garantir qu'il ne contribue pas à leur déclin dans leurs milieux naturels.

Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrisse la couche d'ozone

Le traité a été signé au début en 1987 et substantiellement modifié en 1990 et 1992. Ce protocole de Montréal stipule que la production et la consommation de composés qui réduisent l'ozone dans l'atmosphère, y compris les chlorofluorocarbones (CFCs), les halons, le tétrachlorure de carbone, et le chloroforme de méthyle, doivent être graduellement supprimées.

| Le protocole est ratifié par la Guinée en juin 1992 et doit être appliqué par CEGEDI dans l'utilisation de ses fluides frigorigènes.

Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro 1992)

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) établit un système de zones protégées pour conserver la biodiversité, assurer la subsistance de ses éléments, et partager justement et équitablement les bénéfices qui en résultent. Cette convention est transposée dans la législation guinéenne par le code de protection de la faune sauvage et règlementation de la chasse.

Accord de prêt DPL (Développement Policy Loan) pour la gestion des ressources naturelles de la Banque Mondiale

L'Accord de prêt DPL pour la Gestion des Ressources Naturelles prévoit que le Gouvernement de la République de Guinée réalise ou fasse réaliser une étude d'impact environnemental et social, préalable à tout projet minier ou industriel selon des termes de références élaborés en concertation et en accord avec la Banque mondiale. Cet accord est transposé dans le code de l'environnement guinéen, précisément en ses articles 25 et 28.

A la lecture de ces différents textes juridiques et réglementaire tant au niveau national qu'international, il ressort que toute évaluation environnementale est une

procédure administrative et juridique. C'est pour répondre aux exigences de ces textes que le PGES de la gestion des déchets liée à la collecte, au transport, au traitement, à la transformation ou l'élimination des huiles usagées et tous autres déchets industriels et domestiques.

Cadre institutionnel

Plusieurs institutions sont parties prenantes de ce projet.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Le Décret D/2022/0042/PRG/SGG portant attributions et organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, stipule en son article 1 que, ce ministère a pour mission, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'environnement et du développement durable et d'en assurer le suivi.

Les principales directions concernées par ce projet sont :

- Direction Nationale des Pollutions, nuisances et changements climatiques (DNPNC) ;
- Direction Nationale des forêts et de la faune (DNFF) ;
- Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie (DNACV).

Pour ce qui est des organismes publics autonomes pertinents, il y a :

- Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE) ;
- Fonds de l'environnement et du capital Naturel (FECAN) ;
- Office Guinéen des Parcs Nationaux et de Réserves de Faune (OGPNRF) ;
- Centre Nationale de Surveillance et d'Observation Environnementale (CNSOE);
- Office Guinéen du Bois (OGUIB) ;
- Service de protection du milieu marin.

Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE)

Cette agence aura un rôle à jouer dans la gestion environnementale et sociale du projet au niveau de l'approbation du rapport du PGES, la délivrance de l'autorisation environnementale et le suivi de la mise en œuvre du PGES.

L'AGEE effectuera des missions de contrôle en vue de s'assurer du respect des engagements pris par le CEGEDI conformément aux lois et réglementations en vigueur. Il pourra également assurer la présidence du comité de suivi de la mise en œuvre du PGES. En termes de capacités, l'AGEE dispose de compétences techniques pour assurer le suivi des procédures des études d'impact environnemental, la supervision ainsi que le contrôle de conformité et de légalité, notamment des projets de développement.

Le CEGEDI aura en son sein un Responsable Hygiène, Santé-Sécurité Environnement (HSSE) qui veillera à l'application des mesures contenues dans le PGES du Projet.

Ministère du commerce, de l'industrie et des PME

Ministère du commerce, de l'industrie et des PME, a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines du commerce, de l'industrie et des PME, des investissements et du partenariat public privé et d'en assurer le suivi.

A ce titre, il est chargé entre autres de :

- élaborer des textes législatifs et réglementaires dans le domaine du commerce et le E-commerce, l'industrie et des PME, des investissements privés et des partenariats publics et de veiller à leur application ;
- développer et renforcer des relations avec les institutions nationales bi et multilatérales spécialisées dans les domaines du commerce, de l'industrie et des PME et des investissements privés ;
- promouvoir l'entreprenariat féminin et des jeunes pour le développement des secteurs du commerce, de l'industrie et des PME ;
- veiller à l'application de la législation et la réglementation environnementale dans les domaines du commerce, de l'industrie et des PME ;

- veiller à l'application et de la réglementation en matière d'implantation des unités commerciales et industrielles ;
- élaborer des programmes de promotion d'exportation des produits locaux et mettre en œuvre la réglementation en matière d'implantation commerciale...
- élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de concurrence de prix, des poids et mesures ;
- assurer la protection des droits de propriété individuelle;
- mettre en œuvre la politique nationale qualité en matière de normalisation, de vérification, d'essai d'accréditation et de métrologie et,
- veiller au transfert de technologie à l'amélioration de l'environnement des affaires en vue de favoriser les investissements privés.

Ses principales directions concernées sont :

- Direction Nationale du commerce intérieur et de la concurrence ;
- Direction nationale du commerce extérieur et de la compétitivité ;
- Direction Nationale de l'industrie ;
- Direction Nationale des PME et du contenu local ;
- Direction Nationale de la promotion du secteur privé ;
- Direction Nationale du partenariat public privé.

Les organismes publics autonomes du Ministère du commerce, de l'industrie et des PME pertinents pour ce projet sont :

- Agence de promotion des investissements privés ;
- Office national de contrôle de qualité ;
- Agence d'aménagement et de gestion des parcs industriels.

Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation

Ce ministère a pour mission d'élaborer et de conduire la politique nationale de la décentralisation et du développement des collectivités en République de Guinée. Il comprend sept grandes directions : la direction nationale de la décentralisation, du développement local, des libertés publiques et réglementation judiciaire, des

affaires politiques, de l'administration électorale, de l'État civil, et de l'administration du territoire.

Au niveau déconcentré, le Ministère est essentiellement représenté par les services de collectivités territoriales (administrations au niveau des gouvernorats, préfectures, sous-préfectures). Les activités prévues dans le cadre de ce projet sont et seront réalisées à l'échelle des collectivités territoriales. La mise en œuvre de ce PGES en vue d'améliorer la performance environnementale et sociale du projet, nécessitera la collaboration avec les collectivités territoriales de la région de Kindia, les préfectures de Forécariah et Dubreka ainsi que les collectivités décentralisées des CR de Moribayah et Tanènè.

Agence Nationale de Salubrité Publique (ANSP)

L'ANSP a pour mission d'accompagner les collectivités locales et les ministères sectoriels concernés dans la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'assainissement et de la salubrité publique.

A ce titre, elle est chargée entre autres, d'élaborer, mettre en œuvre et suivre des stratégies, plans, programmes, projets en matière d'assainissement liquide, de collecte et de valorisation des déchets. Apporter l'assistance conseil aux collectivités locales dans la mise en place et l'utilisation rationnelle des infrastructures et équipements en matière d'assainissement et de salubrité publique. Également, elle participe à la mobilisation des ressources auprès de l'Etat, les partenaires techniques et financiers ainsi que d'autre donateurs. Aussi, elle veille aux respects des engagements contractuels entre l'Etat, les partenaires techniques et les opérateurs du secteur de l'assainissement et de la salubrité publique comme le CEGEDI.

Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire

Il a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et d'en assurer le suivi.

A ce titre, il est particulièrement chargé de : élaborer et de mettre en œuvre la politique de rénovation urbaine et d'urbanisation, d'assurer la mise en œuvre de la

politique de l'habitat en milieu urbain et rural ; élaborer les outils de planification spatiale au niveau national régional, local ; élaborer et mettre en œuvre les projets d'assainissement des déchets liquides et réseaux divers en rapport avec les départements concernés ; contribuer au développement du secteur privé dans le domaine de l'urbanisme et de la promotion immobilière ; veiller à la mise en place des infrastructures socioéconomiques structurant ; promouvoir l'utilisation des matériaux locaux et des techniques de construction adaptées à l'environnement ; assurer la sécurisation foncière et de faciliter l'accès à la propriété foncière ; prendre en compte la dimension environnementale dans les programmes et projets du département ; promouvoir le genre et l'équité dans les activités du département.

Ce ministère s'assurera que les domaines devant abriter les installations ont été acquis de façon légale par le CEGEDI. Le site de Tanènè est une propriété foncière de l'Etat sur une zone industrielle, alors que le site de Moribaya est une propriété foncière du CEGEDI qui détient le titre foncier.

Ministère de l'agriculture et de l'élevage

Ce Ministère a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage et d'en assurer la coordination et le suivi-évaluation. À ce titre, il est particulièrement chargé entre autres de contribuer : à la réalisation de la sécurité alimentaire ; appuyer l'émergence d'un secteur privé dynamique de production, d'approvisionnement et de distribution de proximité d'intrants et d'équipement agricoles ; impulser le développement des cultures agro-industrielles et d'exportation.

Le Ministère comprend les directions techniques suivantes : la Direction Nationale de l'agriculture, la Direction Nationale du génie rural, la Direction nationale des productions et industries animales, la Direction nationale des services vétérinaires, la Direction nationale de la planification et du renforcement des capacités.

Ces Directions joueront un rôle dans la gestion environnementale et sociale du projet à travers des appuis-conseils sur l'utilisation des techniques et de pratiques agricoles et d'élevage durables. Les services techniques de ce ministère notamment

au niveau déconcentré pourraient être mis à contribution dans la gestion environnementale et sociale du projet.

Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP)

Le ministère du travail et de la fonction publique a pour mission, la conception, l'élaboration, et la coordination de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines du travail et la fonction publique. Ce ministère regorge, à l'image des autres départements ministériels, de nombreux services dont les directions techniques, les services rattachés, les services d'appui et des établissements publics à caractère administratif.

Parmi les services impliqués par le projet du CEGEDI concernant la gestion et valorisation des déchets industriels (banal et dangereux), déchets domestiques et électronique, il y a l'inspection du travail qui a pour mission de contrôler de l'application de la législation et de la réglementation dans le domaine du travail. Elle est dirigée par un inspecteur général de travail. Pour accomplir sa mission, elle comprend des services d'appui des départements techniques des services déconcentrés.

Agence Nationale de Gestion des Risques, Urgences et Catastrophes Humanitaires (ANGRUCH)

Sous la tutelle du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD), l'ANGRUCH a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'action humanitaire et de réhabilitation des zones sinistrées.

Le principal mandat de l'ANGRUCH est d'initier et d'organiser des programmes en matière d'action humanitaire sur toute l'étendue du territoire national. A cet effet, le mandat du SENAH porte sur tout type de crise, non seulement les catastrophes d'origine naturelle ou environnementale. Il a pour fonctions de :

- coordonner les interventions de secours d'urgences et d'assistance aux personnes sinistrées et déplacées sur le territoire national et de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan national de prévention des catastrophes et des plans sectoriels ;

- œuvrer à la recherche et à la diffusion des informations relatives aux zones à risque ;
- informer et sensibiliser les citoyens et les partenaires... sur les effets des catastrophes, et calamités sur l'ensemble du territoire national ;
- initier, coordonner et superviser la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines destinées à l'action humanitaire.

Service Nationale de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales

Mis en place en 2005 sous l'autorité du Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts établi (l'Arrêté A/2005/03591/ME/CAB), le Service Nationale de gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales (SNGCUE) a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention et de gestion des catastrophes et urgences environnementales et d'en assurer le suivi.

Le Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales (CNGCUE) a un mandat de coordination non seulement des activités préventives, mais aussi des catastrophes et urgences environnementales, à savoir : (i) de coordonner la prévention et la gestion de toutes les situations de catastrophes et d'urgences environnementales d'origine naturelle ou anthropique ; (ii) d'assurer la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans sectoriels de prévention et de gestion des catastrophes. Le texte n'est pas clair si le CNGCUE est mandaté sur les « catastrophes et d'urgences environnementales » ou les catastrophes d'une manière générale.

Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)

Sous le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) est la plus ancienne des institutions en matière de protection civile. Elle a été créée en 1954 ; en 1973 suivant l'Arrêté N°880/MDI/CAB/73 du 28 Février 1973 portant création d'un Commissariat spécial de la protection Civile à Conakry réaffirme l'existence et le rôle de la Protection Civile. En 2013, la dernière mise à jour a été faite à travers la Loi L/2013/45/CNT portant statut spécial de la protection civile. Elle confère la

Protection Civile la responsabilité de planifier les actions de prévention, de prévision, d'intervention, de secours et d'assistance mais aussi de jouer le rôle de conseiller technique de l'Etat en matière de prévention et de gestion des risques.

Le décret D/2013/002/PRG/SGG portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité, de la Protection Civile et de la Réforme des Services de Sécurité confirme le rang de la Direction Générale de la Protection Civile au même niveau que la Direction Générale de la Police Nationale.

Les services techniques de ces services pourraient être mis à contribution dans la gestion environnementale et sociale du projet, notamment dans le cadre du renforcement de capacité des travailleurs dans la prévention et gestion des risques et catastrophes.

Des collectivités locales

Dans article 14 du code de l'environnement, il ressort que les collectivités locales participent à la gestion de l'environnement par la mise en œuvre des compétences qui leur sont transférées. Elles exercent ces compétences conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Parmi les domaines de compétences propres aux communes se trouve l'environnement et le cadre de vie (hygiène et salubrité) dans l'article 29 du code révisé des collectivités locales de la République de Guinée.

Dans le même sens, l'article 15 révèle que les collectivités locales élaborent des Plans d'Action Environnementaux en harmonie avec les exigences du Plan National d'Action pour l'environnement. Ces collectivités garantissent à la population, la participation à la prise de décision inhérente à la protection de l'environnement local et au développement durable de leurs territoires et l'accès à l'information environnementale et fiable.

Du secteur Privé

Les entreprises privées et les sociétés publiques et mixtes exerçant une activité industrielle et/ou commerciale sont tenues d'intégrer les préoccupations

environnementales dans leur système d'exploitation, de production et de gestion responsable, répondant aux exigences du développement durable.

Elles veillent également à :

- Réduire au strict minimum les effets négatifs de leurs activités sur les milieux récepteurs et les écosystèmes ;
- Réaliser périodiquement des audits environnementaux de leurs installations ainsi que de leurs activités ;
- Exiger de leurs fournisseurs et prestataires de services, intégration de la dimension environnementale dans les services rendus et produits fournis ;
- Fournir des informations transparentes et fiables sur la gestion environnementale ;
- La certification de leurs entreprises.

Organisations de la Société civile

Les associations de sauvegarde environnementale agréées par l'Etat veillent à mener, soit sur propre initiative, soit en partenariat avec l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé, toute action d'intérêt général relative à la protection de l'environnement, de la santé et du cadre de vie (Art. 17 du code de l'environnement).

IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS

Approche méthodologique d'analyse des impacts

L'analyse des impacts du projet sur l'environnement est faite sur toute la durée de vie du projet. L'identification des impacts liés à la réalisation du projet est basée sur l'analyse des relations possibles entre les différents milieux récepteurs, les activités du projet et la technologie qui sera utilisée. Cette analyse permet de mettre en relation les sources d'impacts associées au projet et les composantes de l'environnement susceptibles d'être affectées. L'approche matricielle qui permet de mettre en évidence les interactions entre les activités projetées et les composantes de l'environnement a été utilisée pour identifier les impacts. Elle présente, sous forme résumée, les caractéristiques essentielles des impacts sur l'environnement des activités planifiées dans le cadre du projet.

Identification des impacts

L'identification des impacts est basée sur les relations possibles entre les milieux récepteurs et les activités liées au projet. Cette analyse permet de mettre en relation les sources d'impacts associées au processus de collecte, traitement, valorisation et/ou élimination des catégories de déchets et les composantes de l'environnement susceptibles d'être affectées.

L'approche matricielle qui permet de mettre en évidence les interactions entre les activités menées et les composantes de l'environnement a été utilisée pour identifier les impacts. Elle présente sous forme résumée les caractéristiques essentielles des impacts des activités sur l'environnement.

Sources et récepteurs d'impacts

Les sources d'impact se définissent comme l'ensemble des activités susceptibles d'occasionner des incidences environnementales dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet. Les récepteurs d'impacts susceptibles d'être affectés par les activités de collecte, valorisation et/ou élimination des déchets par la société CEGEDI, correspondent aux éléments sensibles de la zone d'étude, c'est-à-dire ceux susceptibles d'être modifiés de façon significative par les activités.

Identification des activités sources impacts

Les principales activités sources d'impact de collecte, de valorisation, de traitement, de recyclage, d'élimination et de transformation des déchets industriels et domestiques du CEGEDI sont :

- collecte ;
- transport ;
- déchargement ;
- tri ;
- stockage ;
- recyclage et ou/transformations ;
- élimination.
- Maintenance des installations industrielles et engins roulants.

Analyse des impacts

Analyse des impacts positifs de l'unité industrielle de transformation des huiles usagées en gaz et en charbon à Tanènè par le CEGEDI

Comme toute activité industrielle, l'unité industrielle de transformation des huiles usagées en gaz et charbon à Tanènè et la déchèterie de Moribaya, génèrent aussi des impacts positifs.

Création de l'emploi pour la main d'œuvre locale

Ce projet va entraîner la création de l'emploi direct et indirect par le recrutement et la valorisation de la main d'œuvre locale et le transfert des compétences. Les employés seront recrutés pour la collecte, le transport, le tri, le stockage, le traitement, la transformation ou l'élimination des déchets.

Renforcement de la politique industrielle et stimulation de l'économie locale

Ce projet inscrit dans la politique industrielle du pays, contribuera au renforcement du tissu industriel des préfectures de Dubréka et Forécariah. L'accroissement des revenus fiscaux des mairies de Tanènè et Moribaya.

Impacts positifs sur les milieux récepteurs du projet

Impact positif sur l'eau

L'impact de ce projet préservera la qualité de l'eau en évitant sa contamination par les déversements volontaire ou involontaire des huiles usées usagées qui seront utilisées comme matière première pour l'obtention du gaz et du charbon. Donc un moyen de réduction des impacts sur l'eau.

Impact positif sur le sol

Une fois que les huiles usagées sont gérées rationnellement, cela évitera leur déversement. Cette pratique permettra de réduire les empreintes des huiles usagées sur la modification des paramètres physicochimiques du sol.

Impact positif sur l'air

La chaîne de valeur de gestion des déchets contribuera à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant par l'élimination des nuisances olfactives, les émissions atmosphériques.

Analyse des impacts négatifs de la transformation des huiles usagées en gaz et en charbon

Le site de transformation des huiles usagées étant dans une zone industrielle, les impacts cumulatifs sont observables. De façon spécifique, les milieux récepteurs sont impactés par les opérations de valorisation des huiles usagées.

Impacts négatifs sur les nuisances sonores

Le milieu ambiant sera perturbé par les bruits provenant des engins roulants transportant les huiles usagées à partir des sites de collecte jusqu'à dans la zone industrielle de Tanènè sur le site du CEGEDI.

Impacts négatifs sur le sol

- L'occupation du sol réduit la superficie terrestre occupée par le projet, qui est estimable à un (1) hectare.
- L'érosion du sol sera causée par les travaux d'aménagement du site et par des eaux de ruissellement.
- Dégradation de la structure ou paramètre mécanique du sol à la suite du déplacement répété des engins roulants.
- Contamination du sol :
 - par le déversement accidentel des huiles usagées ou d'autres produits dangereux ;
 - par l'élimination des déchets à travers le processus d'enfouissement des déchets.
- Problème esthétique (les modalités de gestion créent un problème esthétique au sol).

Impacts négatifs sur l'air

Les rejets dans l'air proviennent :

- des émissions des fumées de la chaudière, des générateurs de secours et des gaz d'échappement de la machinerie de l'unité industrielle ;
- des engins roulants transportant les huiles usagées.

Impacts négatifs sur les eaux

Le rejet des huiles usagées, en raison de l'absence d'un système de canalisation des eaux usées et des eaux de ruissellement, peut entraîner la contamination des eaux de surface et souterraines par percolation.

Gestion des déchets

Les principaux déchets produits durant les opérations de gestion des déchets sont :

- les huiles usagées provenant de la machinerie des installations industrielles et des engins roulants ;
- les eaux usées issues des toilettes et du nettoyage du circuit de transformation des déchets ou de leur élimination.

Tous ces déchets sont gérés conformément au processus de gestion du CEGEDI qui tient compte des exigences en la matière en République de Guinée. Les huiles usagées sont utilisées comme matière première pour obtenir du charbon et du gaz.

Tableau 1 : Identification des impacts négatifs de transformation des huiles usagées en charbon et gaz à Tanènè

N°	ACTIVITES	IMPACTS GENERES
1	Collecte	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents de travail ; - Risque de déversement involontaire des huiles usagées
2	Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents de circulation routière ; - Risque de déversement involontaire des huiles usagées ; - Envolés de poussière ; - Emission des fumés des engins roulants
3	Déchargement	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents de travail ; - Risque de déversement involontaire des huiles usagées ; - Risque d'infiltration / percolation des huiles usagées ; - Risque de détérioration de la qualité de l'air par les émissions de CO, CO₂, NO_x).
4	Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de déversement involontaire des huiles usagées ; - Risques de contamination du sol ; - Emissions des gaz provenant du fonctionnement de l'unité industrielle
5	Stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents de travail ; - Risque d'émission de gaz provenant des produits finis : gaz et charbon ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du couvert végétale du point de stockage de charbon obtenu durant le processus de transformation ; - Risques de contamination des eaux de surface et souterraine à travers le contact du charbon avec les eaux pluviales ou de ruissellement.
5	Maintenance des installations industrielles et engins roulants.	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de déversement involontaire des huiles usagées ; - Risques d'accidents de travail ; - Risques de contamination du sol par des produits dangereux (comme les hydrocarbures) ; - Emissions des gaz de combustion provenant de la maintenance de l'unité industrielle et des engins roulants.

Analyse des impacts positifs de la déchèterie du CEGEDI à Simebounyi dans la CR de Moribaya

Les opérations de transformation ou de valorisation des déchets vont générer aussi des impacts positifs.

Création de l'emploi pour la main d'œuvre locale

Ce projet va générer des emplois directs et indirects en recrutant localement et en valorisant la main d'œuvre, ainsi qu'en favorisant le transfert de compétences. Les employés seront engagés dans les activités telles que la collecte, le transport, le tri, le stockage, le traitement, la transformation ou l'élimination des déchets.

Renforcement de la politique industrielle et stimulation de l'économie locale

Ce projet inscrit dans la politique industrielle du pays, contribuera au renforcement du tissu industriel des préfectures de Dubréka et Forécariah. L'accroissement des revenus fiscaux des mairies de Tanènè et Moribaya.

Impacts positifs sur les milieux récepteurs du projet

Impact positif sur l'eau

Ce projet contribuera à la préservation de la qualité de l'eau en évitant sa contamination par la gestion écologique et rationnelle des déchets. Car les déversements, les stockages prolongés des déchets constitueront des risques de contamination qui seront atténués par ladite gestion.

Impact positif sur le sol

De même que l'eau, une fois que les déchets sont gérés rationnellement, cela évitera leur déversement. Cette pratique permettra de réduire les empreintes environnementales des déchets sur la modification des paramètres physicochimiques du sol.

Impact positif sur l'air

La chaîne de valeur de gestion des déchets contribuera à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant par l'élimination des nuisances olfactives.

Impacts négatifs de la déchèterie sur les milieux récepteurs

Impacts négatifs sur le sol

- L'occupation du sol réduit la superficie terrestre occupée par le projet, qui est estimable à un (1) hectare.
- L'érosion du sol sera causée par les travaux d'aménagement du site d'implantation des nouvelles installations et par des eaux de ruissellement.
- Dégradation de la structure ou paramètre mécanique du sol à la suite du déplacement répété des engins roulants.
- Contamination du sol :
 - par le déversement accidentel des déchets dangereux ;
 - par l'élimination des déchets à travers le processus d'enfouissement des déchets.
- Problème esthétique (les modalités de gestion créent un problème esthétique au sol).

Impacts négatifs sur l'air

Les rejets dans l'air proviennent :

- des émissions olfactives des déchets ;
- des émissions des fumées de la chaudière, des générateurs de secours et des gaz d'échappement de la machinerie des différentes unités industrielles ;
- des engins roulants transportant les déchets des sites de collecte vers les sites de stockage et traitement.

Impacts négatifs sur les eaux

Le drain des déchets par manque de système de canalisation des eaux usées ou des eaux de ruissellement, peut provoquer la contamination des eaux de surface et celles souterraines. Car, la décomposition des déchets, libère des éléments toxiques qui peuvent contaminer les eaux souterraines et les eaux de surfaces.

Impacts négatifs sur les nuisances sonores

Le milieu ambiant sera perturbé par les bruits provenant des engins roulants transportant les déchets à partir des sites de collecte jusqu'à sur le site de la déchèterie pour la valorisation.

Gestion des déchets

Les principaux déchets produits durant les opérations de gestion des déchets sont :

- les huiles usagées provenant de la machinerie des installations industrielles et des engins roulants ;
- les eaux usées issues des toilettes et du nettoyage du circuit de transformation des déchets ou de leur élimination ;
- les huiles usagées issues de l'entretien de la machinerie, des générateurs de secours et engins roulants...

Tous ces déchets sont gérés conformément au processus de gestion du CEGEDI qui tient compte des exigences en la matière en République de Guinée. Les huiles usagées sont utilisées comme matière première pour obtenir du charbon et du gaz.

Tableau 2 : Identification des impacts négatifs de la déchèterie de Simebounyi à Moribaya

N°	ACTIVITES	IMPACTS GENERES
1	Collecte	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents de travail ; - Risque de déversement involontaire des huiles usagées
2	Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents de circulation routière ; - Risque de déversement involontaire des huiles usagées ; - Envolés de poussière ; - Emission des fumés des engins roulants ; - Risques de contamination de maladies chez les travailleurs
3	Déchargement	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents de travail ; - Risque de déversement involontaire des huiles usagées ; - Risque d'infiltration des huiles usagées ; - Risque de détérioration de la qualité de l'air par les émissions des gaz à effet de serre (CO, CO₂, NO_x). - Risques de contamination de maladies chez les travailleurs
	Tri	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'accident de travail (blessure) - Risques de contamination de maladies chez les travailleurs
4	Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de déversement involontaire des déchets dangereux ; - Risques de contamination du sol par l'élimination de certains déchets - Emissions des gaz provenant du fonctionnement de l'unité industrielle
5	Stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents de travail ;

		<ul style="list-style-type: none">- Risque d'émission de gaz provenant des produits finis : gaz et charbon ;- Risques de contamination des eaux de surface et souterraine à travers le contact des déchets avec les eaux pluviales ou de ruissellement
5	Maintenance des installations industrielles et engins roulants.	<ul style="list-style-type: none">- Risques de déversement involontaire des huiles usagées ;- Risques d'accidents de travail ;- Risques de contamination du sol par des produits dangereux (comme les hydrocarbures) ;- Emissions des gaz de combustion provenant de la maintenance de l'unité industrielle et des engins roulants

Tableau 3 : Bilan des impacts négatifs et risques des unités de valorisation des déchets

Milieu récepteur	Source	Rejets	Impacts générés
Sol	Travaux d'aménagement et d'occupation du site	Exploitation du site	Réduction de la superficie terrestre occupée par les projets
	- engins roulants, - eaux pluviales et ruissellement	Envolés de poussière ; Déversement des produits et déchets dangereux	Erosion du sol et dégradation de la structure ou paramètre physico chimique du sol
Air	Engin roulant, machinerie industrielle, générateur de secours	Emission des gaz à effet de serre	Détérioration de la qualité de l'air par l'émission des (gaz de combustion et vapeur (CO, CO ₂)

	Déchets à valoriser ou à éliminer	Emission des odeurs suite à la décomposition des déchets surtout biodégradable. Emission des gaz provenant de certains déchets dangereux	Détérioration de la qualité de l'air et les nuisances olfactives générées par la gestion des déchets dangereux ou des déchets biodégradables
Eau	Stockage sauvage des déchets (lixiviat), eaux de ruissellement, déversements accidentels des déchets ou produits dangereux	Contact, Infiltration et percolation	Modification des paramètres physico-chimiques et bactériologiques des eaux de surface et souterraines

Risques et accidents de travail

Risque de chute

Les chutes seront causées par les marchepieds ou lors de la montée ou de la descente des véhicules, aux opérations de bâchage et de débâchage des bennes et les déplacements sur les sols irréguliers et pente.

Risque d'accident de travail

L'équipe de collecte, de transport, de déchargement, de tri, de transformation ou d'élimination des déchets serait exposée au risque d'accident de travail si le port des Equipements de Protection Individuel n'était pas strictement respecté pendant tout le processus.

Risques d'accidents routiers

Ils seront causés par le comportement des chauffeurs pendant les manœuvres des véhicules, de la collecte au transport jusqu'au déchargement.

Risques chimiques

Les risques chimiques sont causés par la manipulation de produits dangereux, fuite ou rupture de contenant et exposition à des poussières nocives.

POLITIQUE EN MATIERE D'HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Politique environnementale

La politique du CEGEDI est d'établir et de maintenir des normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement au travail, afin de prévenir les blessures ou les maladies, les dommages matériels, les incendies, les pertes de sécurité et la pollution de l'environnement. Les objectifs de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sur le lieu de travail définis dans la présente politique ont le même statut que tous les autres objectifs du CEGEDI.

La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe directement et personnellement à la hiérarchie depuis le comité de direction jusqu'aux collaborateurs. Ceci est résumé dans la déclaration de la société sur la sécurité, la santé, l'environnement et la qualité comme suit.

Déclaration de la politique environnementale

Au CEGEDI, nous comprenons que notre performance environnementale est essentielle à notre succès. Nous croyons que nos employés sont nos atouts les plus précieux. Offrir un environnement de travail sain, sûr et durable est l'une de nos principales responsabilités. Notre responsabilité envers l'environnement est guidée par les engagements suivants.

- Engagement à mener nos activités de manière à protéger et préserver l'environnement et à réduire notre empreinte environnementale.
- Engagement à mener nos activités avec un objectif de zéro blessure et maladie liées au travail pour nos employés, sous-traitants et autres parties prenantes.
- Engagement à protéger et à maintenir la sécurité de nos employés et du public en général, en fournissant des ressources pour améliorer la sécurité et la santé au travail.
- Engagement à se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables en matière de l'environnement en vigueur.
- Engagement à communiquer la politique Hygiène Santé Sécurité Environnement (HSSE) aux employés, clients, consommateurs, et aux parties prenantes.

- Engagement à recevoir périodiquement la politique de Santé Sécurité au Travail (SST) pour s'assurer qu'elle demeure pertinente et appropriée à l'organisation.

Au CEGEDI, la réduction des déchets sous toutes ses formes nous offre le plus grand potentiel de conservation des ressources et d'amélioration de l'environnement. Cela entraînera également très probablement une réduction des coûts d'exploitation, qui iront tous directement au bénéfice net.

Sur la base de la politique de l'entreprise en matière de l'environnement et également en reconnaissance des tendances actuelles en matière de sensibilisation à l'environnement, CEGEDI s'engage à développer un système de gestion environnementale efficace et efficient dans l'exploitation de la déchèterie et l'usine de transformation des huiles usagées.

Objectifs

Les objectifs de la politique environnemental du CEGEDI sont :

- optimiser l'utilisation des ressources par l'application de méthodes de conservation des ressources telles que la récupération et la réutilisation des ressources matérielles ;
- prévenir ou minimiser les impacts environnementaux des activités de la déchèterie et l'usine de transformation et valorisation des déchets en appliquant des mesures efficaces et efficientes de réduction des déchets ;
- atténuer les impacts inévitables par l'installation d'équipements modernes, efficaces et économiques et moins polluant, viable et pratique dans la réduction de la pollution de l'environnement ;
- éliminer ou isoler la source de pollution par des systèmes bien conçus ;
- s'assurer de l'application des meilleures pratiques, techniques et procédures d'exploitation qui minimisent les impacts négatifs potentiels et réels sur l'environnement ;
- garantir la formation de tous les employés à tous les niveaux pour développer la conscience environnementale et l'engagement envers le PGES de l'entreprise ;

- veiller à l'auto réglementation et au respect de la législation et des réglementations environnementales essentielles à la bonne image de l'entreprise.

Politique de santé et sécurité au travail

Pour retrouver le moral dynamique et l'esprit fondé sur la confiance mutuelle sans lesquels une entreprise ne peut réussir, il faut s'occuper du personnel pendant leur vie active jusqu'à la retraite. En reconnaissance de ce fait, CEGEDI, accorde la plus haute priorité à la promotion et à la préservation de la santé et de la sécurité de ses employés. Les employés, pour leur part, ont clairement le devoir de prendre toutes les précautions nécessaires concernant leur santé et leur sécurité au travail.

Politique genre

L'objectif général de cette politique est de promouvoir l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes par la réduction significative et durable de toutes les formes de disparités et de discriminations fondées sur le sexe.

Au regard des enjeux et des défis à relever dans le domaine du genre, la vision de CEGEDI est de bâtir une société dépourvue de toutes formes d'inégalité et d'inéquité garantissant l'épanouissement personnel et professionnel à tous les travailleurs.

Afin de préserver cette politique, la société doit s'inscrire dans une dynamique de partage de responsabilité entre les hommes et les femmes du plus haut au plus bas de la hiérarchie. Cet état de fait est une pratique qui assure l'égalité, l'équité en milieu de travail.

Obligation en vertu de la législation et des directives de PGES

En ce qui concerne la législation et les directives du PGES, CEGEDI SA prend toutes les mesures et précautions nécessaires pour assurer la conformité à ces législations et directives. Parmi ces législations et lignes directrices, notons la LOI L/2019/0034/AN portant code de l'environnement, le code de protection de

l'environnement (loi 0030), le règlement de 2019 sur l'évaluation environnementale et les lignes directives sur la qualité de l'environnement.

CEGEDI, s'assure que le PGES aborde toutes les questions environnementales pertinentes concernant à la fois les travailleurs de l'entreprise et le voisinage externe dans son ensemble. Ensuite CEGEDI s'assure que toutes les mesures de prévention, d'atténuation, de compensation et de bonification assorties du PGES sont dûment respectées. L'assistance de consultants est sollicitée sur les problématiques hors du champ d'action du PGES de l'entreprise afin d'amélioration la fluidité de la mise en conformité.

MESURES D'ATTENUATIONS ET DE BONIFICATION DES IMPACTS

Mesures de bonification des impacts

En guise de rappel, les impacts positifs sont la création de l'emploi pour la main d'œuvre locale, le renforcement de la politique industrielle et la stimulation de l'économie locale. En plus, la gestion des déchets dans ce projet contribue à la préservation de la qualité de l'eau et de l'air ainsi que la structure du sol.

La pérennisation des activités de CEGEDI constitue le principal facteur de bonification. Et cela dépendra d'abord de la bonne gestion et maintenance professionnelle des installations.

Du côté des travailleurs, une fois recrutés et employés, sont gérés avec professionnalisme, par la création d'une base de données, la dotation en badge d'identification et des équipements de protection individuelle. Pour amplifier cet impact, il est suggéré d'accorder la priorité à la main d'œuvre local conformément au contenu local d'installation des unités industrielles du CEGEDI, ceci permettra aux riverains de ressentir directement les retombées positives de la déchèterie et l'usine de CEGEDI à travers les rémunérations qu'ils perçoivent.

Certains sous projets seront sous traités aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) et entreprises locales afin de leur permettre de renforcer leurs capacités opérationnelles dans la chaîne de transformation des déchets. Ce transfert de compétence contribue non seulement à rendre disponible l'expertise locale pour le rayonnement national.

Mesures d'atténuation des impacts

Mesures d'atténuation des nuisances sonores

La perturbation du milieu ambiant par les bruits des engins roulants transportant les déchets et les bruits générés par la machinerie des installations peuvent être atténués

par leur maintenance régulière ou par leur renouvellement à cause de leur niveau de dégradation.

Mesures d'atténuation des impacts sur le sol

Pour atténuer l'érosion du sol par les eaux de ruissellement, le CEGEDI doit faire un plan de canalisation des eaux de ruissellement et pluviales. Pour éviter la dégradation de la structure ou paramètre physique du sol à la suite des déplacements répétés des engins roulants, il est recommandé de limiter les déplacements des engins roulants et aménager des pistes de passage des engins sur le site.

La contamination du sol est atténuée par le bétonnage afin de rendre imperméable la zone de décharge des déchets, de stockage et d'enfouissement. Ce qui rend le sol du local de stockage plus résistant à l'action des déchets dangereux.

Le tri sélectif et le stockage des déchets selon leur catégorie peuvent atténuer le problème esthétique. Il est question à cet effet d'aménager de telle sorte que les déchets ne soient éparpillés, surtout éviter le mélange acides bases.

Mesures d'atténuation des impacts sur l'air

Les mesures d'atténuation des impacts sur l'air sont :

- le conditionnement des déchets pendant la collecte ;
- le bâchage des véhicules transportant les déchets ;
- la durée maximale de stockage des déchets est fonction des différents paramètres (réactivité, qualité, conditions de stockage...). Le stockage doit être effectué en rotation pour éviter des entreposages prolongés qui génèrent le vieillissement des matières et la formation de sous-produits ;
- la maintenance régulière ou renouvellement des engins roulants et de la machinerie peut réduire l'émission des gaz à effet de serre (CO, CO₂, NOx) ;
- la transformation des déchets biodégradables en engrais

Mesures d'atténuation des impacts sur les eaux

Pour éviter les contaminations des eaux de surface et souterraine, il est recommandé de conditionner les déchets pour qu'ils ne déversent pas. Canaliser les eaux de

ruissellement, les eaux pluviales et les eaux usées pour les éviter le contact avec les déchets. A défaut, rendre imperméable le sol de la zone de traitement des déchets.

Gestion des déchets produits par CEGEDI

Gestion des eaux usées

Les eaux usées issues des différentes activités de CEGEDI doivent suivre un traitement préalable par la société elle-même pour éviter ou minimiser les risques de contaminations du sol et des eaux de surface.

Gestion des huiles usagées

Les huiles usagées sont récupérées à la pré-collecte dans des fûts étiquetés selon leur source de production par l'équipe HSSE. Puis collectées, transformées en charbon écologique et en gaz.

Gestion des eaux pluviales / de ruissellement

La zone abritant l'installation de la machinerie de la transformation des huiles usagées est pavée en béton mais ne suffit pas pour éviter la contamination des eaux de ruissellement et pluviales par des déversements des huiles usagées. De ce fait, CEGEDI doit paver des espaces susceptibles de favoriser le drain des eaux pour éviter le contact avec les huiles usagées accidentellement déversées.

Pour ce qui est de la déchetterie de Moribaya, il est vivement recommandé de créer les conditions de canalisation des eaux pluviales, de ruissellement et des eaux usées afin d'éviter leur infiltration et leur contact avec d'autres déchets. A préciser que tout rejet d'effluents liquides dans la nature doit faire l'objet d'un traitement préalable.

Gestion des risques

Risques d'accident de travail

Pour minimiser les risques d'accident de travail, il est recommandé au promoteur l'achat, la mise à disposition et le suivi de l'utilisation des Equipements de Protection Individuel (EPI) pour tous les travailleurs, même les visiteurs. L'opérationnalisation

de ce mécanisme exige le recrutement d'un Responsable Hygiène, Santé Sécurité Environnement (HSSE).

Risques d'accident de circulation

L'atténuation des risques relatifs aux accidents de circulation doit passer par la mise en place d'un mécanisme de prévention et de régulation routière. Cette initiative doit être ponctuée par l'installation des panneaux de signalisation, des barrières de contrôle sur les sites de gestion des déchets du CEGEDI. En plus, le recrutement et la formation des agents de sécurité et les chauffeurs sur le contenu du code routier est un autre atout pour minimiser les risques d'accident. D'où la nécessité d'établir des règles de conduite qui sera remis à chaque chauffeur.

Risques de maladies

Le contact entre le personnel de CEGEDI et la population riveraine pourrait constituer une source de transmission de diverses maladies contagieuses, parmi lesquelles se trouvent les IST/VIH, Covid 19, etc. Les mesures préventives à entreprendre sont les campagnes de sensibilisation à travers l'Information, l'Education et la Communication en Santé (IECS). En pareille circonstance, les supports de communication à utiliser sont les supports hors médias (banderole, communication interpersonnelle, prospectus, projection des films institutionnels). Pour y parvenir, il est nécessaire de recruter un spécialiste en communication pour la santé ou spécialité similaire.

A ces maladies s'ajoutent le risque de contamination des maladies respiratoires par manque de port d'EPI pendant la manipulation de certains déchets dangereux ou la décomposition de d'autres. La remédiation à cette situation exige le suivi constat par l'équipe HSSE de tout le personnel notamment celui exposé aux postes de manipulations des déchets de quelque nature que ce soit.

Risques de conflits et mode de résolution

Les conflits résultant des facteurs internes et externes au travail peuvent être prévenus par l'amélioration des conditions de travail, le respect du contenu local et du code de travail en vigueur en République de Guinée.

De façon brève, CEGEDI doit mettre en place un système de management environnemental et social qui intègre l'hygiène, la santé et sécurité au travail.

PLAN DE PREVENTION ET D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCES

CEGEDI doit mettre en place des procédures pour gérer les accidents dûs à des blessures corporelles et à des incendies. Tous les accidents et incidents entraînant des blessures doivent être transportés à la clinique de l'entreprise ou clinique partenaire pour les premiers soins et le traitement.

En cas d'incendie, les employés à proximité des zones touchées sont tenus d'avertir immédiatement les pompiers et la police par téléphone ou, en cas de lignes téléphoniques défectueuses, via tout véhicule facilement disponible. Le groupe de travail sur les incendies de l'entreprise est également immédiatement appelé sur les lieux de l'incendie pour protéger les biens et la vie. Les plans et procédures spécifiques pour les premiers soins, les déversements d'hydrocarbures et autres produits et l'évacuation en cas d'incendie sont ci-après.

Premiers secours

Des trousse de premiers soins bien équipées doivent être fournies pour assurer les premiers soins en cas d'accidents de travail et d'urgences médicales sur le lieu de travail. CEGEDI devrait disposer également d'une infirmerie interne pour assurer ces premiers soins. Les urgences qui dépassent les capacités de l'infirmerie doivent être référées aux centres de soins compétents.

Entretien du matériel de premiers soins

Tous les postes de travail doivent avoir des boîtes pharmaceutiques de premiers soins et placées dans des zones accessibles. Tous les équipements de premiers secours doivent être vérifiés, réapprovisionnés et entretenus régulièrement.

Gestion des déchets médicaux

Les déchets générés lors des procédures de premiers secours sont collectés, étiquetés, mis dans les conteneurs et envoyés pour une élimination appropriée.

Gestion des urgences

Pour les chocs électriques et autres urgences électriques, la première action à mener par le secouriste est la rupture d'alimentation électrique et d'alerter l'infirmier de l'usine pour obtenir de l'aide.

Pour les urgences impliquant des éclaboussures de produits, avec l'aide du secouriste, la victime doit être placée sous l'eau courante (lavage des yeux si l'éclaboussure implique l'œil et douche d'urgence si l'éclaboussure implique d'autres parties du corps) sans frotter la zone touchée. Ensuite, le secouriste doit demander la Fiche de Données de Sécurité (FDS) pour savoir comment gérer une victime en cas d'urgence impliquant ce produit. Si le cas est hors de sa portée, l'infirmier de l'entreprise est alerté pour des mesures de soins.

Pour les urgences impliquant des chutes de hauteur, le secouriste évaluera la situation avant d'administrer les premiers soins. En cas de suspicion de fracture, le service sanitaire référé est alerté.

Pour les autres scénarios les plus pessimistes et les urgences, au-delà des compétences internes, le cas est urgemment référé vers les centres de soins compétents.

Déversements accidentels des produits dangereux et autres déchets dangereux

Les matières premières et les liquides inflammables doivent être manipulés de manière à prévenir les déversements. Dans le cas où un déversement se produit, selon l'ampleur de celui-ci, la politique appropriée doit s'appliquer, comme indiqué dans la politique de contrôle des déversements.

Contrôle de déversement

- Crier – Déversement de carburant, Déversement d'huile ou Déversement... jusqu'à ce que toute l'attention soit attirée sur vous.
- Interrompre la décharge des produits déversés en fermant les vannes de décharge ou cesser toutes les activités opérationnelles et s'occuper du déversement avec toute la prudence.

- Toutes les activités et opérations à proximité du site, y compris la circulation de véhicules, doivent être arrêtées.
- Appeler la sécurité pour aider à empêcher tout mouvement de véhicule, si à l'extérieur du bâtiment, et toute autre interférence non autorisée.
- Empêcher le carburant de pénétrer dans les drains et les tranchées en drainant la zone avec du sable ou de la sciure de bois ou absorbant.
- S'il y a un risque d'incendie, la sécurité ou tout autre personnel sur place doit se procurer d'extincteur rempli à proximité et être en alerte. En cas de déversement de carburant, appeler les pompiers pour une expertise.
- Récupérer le produit, s'il n'y a pas de tels risques, et nettoyer le sol avec du sable ou de la sciure de bois avant de laver ou de nettoyer.
- Enregistrer l'incident dans le registre approprié. Cela devrait saisir la réponse à la réduction du danger, s'il est maîtrisé.
- Signaler l'incident à l'équipe de gestion des incidents et de résolution des crises.

Petits déversements : (carburant, huile ou autres produits)

En cas de petit déversement de carburants ou autres produits :

- utiliser le sable ou l'absorbant pour absorber le déversement ;
- recueillir le sable trempé dans la poubelle ;
- laver ou nettoyer le site;
- documenter et signaler l'incident à l'équipe HSST;
- en cas de déversement, qu'il soit petit ou important, il convient d'agir rapidement et efficacement.

Equipement de protection

Les travailleurs doivent porter des EPI et être formés à son utilisation pour s'assurer qu'ils sont en sécurité dans toute la chaîne de valorisation ou élimination des déchets, à ne pas aussi affecter l'environnement ou le public.

L'utilisation du matériel d'intervention en cas d'incendie et d'intervention en cas d'urgence, en cas de déversement (absorbant et kits de contrôle des déversements) est mise à disposition et communiquée à tout le personnel approprié.

Evacuation incendie

Sur la base de l'évaluation de la sécurité incendie et des réglementations locales, le CEGEDI doit documenter un plan d'urgence incendie, décrivant les contrôles de prévention et les procédures d'intervention qui doivent être réalisées à cet effet.

Exercices d'incendie

Des exercices d'incendie doivent être organisés chaque année pour tester l'efficacité du plan d'urgence en cas d'incendie. Cet exercice est effectué pour chaque quart de travail et le résultat de l'exercice est surveillé, enregistré et la performance globale mesurée.

Panneaux incendie

- Les mesures à prendre par le personnel lors de la découverte d'un incendie à des endroits bien visibles dans toutes les parties des locaux et celles des visiteurs et des sous-traitants doivent être affichées sur le livret d'accueil.
- Une carte simple du site montrant les sorties et la voie d'évacuation la plus proche doit être affichée dans chaque bureau et à des endroits spécifiques.
- L'équipement d'incendie et les issues de secours sont bien en vue et clairement affichés.

Contrôle du tabagisme

- Une « politique d'interdiction de fumer » spécifique aux sites doit être clairement communiquée à tous les employés, visiteurs et sous-traitants.
- Des panneaux pour identifier clairement les zones « non-fumeurs » doivent être affichés.

Commandes de rangement intérieur

- Toutes les zones, y compris l'atelier de maintenance, les zones de stockage, les magasins sont exemptes de matériaux inflammables et combustibles ;

- Tous les dévidoirs, extincteurs et sorties de secours sont également tenus à l'écart de tout stockage gênant ;
- Les matériaux combustibles sont séparés des matériaux inflammables et des sources d'inflammation.

Approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau, du voisinage, aux fins de protection contre les incendies n'est pas disponible dans les différentes installations.

Robinet d'incendie armé (RIA) doit être sur tous les côtés des bâtiments, espacées de 100 m ou moins, et à au moins 10 m mais moins de 30 m de tout bâtiment ou structure.

Extincteurs

Des extincteurs de différentes puissances doivent être situés aux endroits clés des locaux. Ceux-ci doivent être entretenus périodiquement pour maintenir leur efficacité. Ils sont cependant utilisés par l'équipe HSS au début de tout incendie.

Equipe de lutte contre l'incendie

- L'équipe de lutte contre les incendies doit être mise en place et formée à l'éducation requises correspondant aux tâches et fonctions qu'ils sont censés accomplir.
- Une formation de remise à niveau est organisée annuellement pour équiper l'équipe.

Réponse d'urgence

Compte tenu de tout cela, les mesures à prendre dans le cas où tout début d'incendie deviendrait une réalité. L'équipe sécurité incendie doit répondre immédiatement à l'alarme incendie en appelant le service d'incendie et établir les secours nécessaires. Elle combattrra l'incendie avec l'équipement d'incendie disponible dans le bâtiment jusqu'à l'arrivée des pompiers.

Procédure d'évacuation

L'équipe de lutte contre les incendies s'assurera que tous les employés arrêtent de travailler et quittent la zone par la sortie de secours la plus proche et se déplacent

immédiatement à la zone de rassemblement pour un appel nominal, en fermant toutes les portes et fenêtres et, si possible, en arrêtant toutes les machines.

Responsabilité d'évacuation

L'équipe de lutte contre les incendies assumera la responsabilité d'évacuer les travailleurs de la zone de l'incident. Les responsables sécurité ou ses remplaçants désignés procéderont à l'appel nominal des employés et informeront immédiatement l'équipe de lutte contre les incendies de toute personne disparue pour une recherche plus approfondie si possible. La notification doit inclure :

- Qui manque (nom complet)
- Où la personne travaille (département)
- Si la personne s'est présentée au travail ce jour-là
- Le dernier endroit où l'individu a été vu.

L'équipe de lutte contre les incendies doit contacter tout autre service d'urgence, par ex. ambulance, police, si nécessaire, adresses de contact et numéros de téléphone mis à disposition.

Problèmes sécurités

Formation

La sensibilisation à la sécurité et la formation sont une composante essentielle du programme global de formation des employés de l'entreprise. Les employés sont formés non seulement aux aspects techniques détaillés de leur travail, mais également à la reconnaissance des dangers, à la manipulation des matériaux, à la sécurité électrique, à l'hygiène industrielle, aux premiers secours et à la sécurité incendie.

Le programme de formation est organisé pour tous les niveaux du personnel, y compris la direction ainsi que les superviseurs.

Accidents

Tous les accidents industriels sont enregistrés à l'aide du formulaire de rapport d'accident et l'entreprise tient des registres appropriés de tous les accidents survenus dans les locaux, y compris la date de l'accident, le lieu de l'accident, le type de

blessure, le temps perdu en raison d'un accident, entre autres. Tous les accidents font l'objet d'une enquête.

Plan d'action en santé sécurité au travail

Mise à disposition et utilisation des EPI

La direction continuera de fournir des équipements de protection individuelle à l'usage des travailleurs. Les superviseurs doivent assurer l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Des mesures disciplinaires seront employées contre les travailleurs qui ne tiennent pas compte de l'utilisation des EPI.

Formation et sensibilisation sur la santé et sécurité

Les travailleurs continueront d'être éduqués sur les questions de santé et de sécurité.

Le programme comprendra des séminaires et des ateliers sur :

- l'importance des EPI ;
- l'identification et reconnaissance des dangers ;
- les pratiques de sécurité sur le travail avec des machines et des équipements avec des pièces mobiles ;
- l'hygiène industrielle et secourisme.

Prévention des blessures corporelles

Pour la manipulation en toute sécurité des machines et des équipements afin d'éviter les blessures corporelles, les points suivants doivent être strictement respectés :

- le personnel travaillant avec des machines ou des équipements sera périodiquement testé et tenu de pratiquer la manipulation sécuritaire de la machinerie ou de l'équipement ;
- les superviseurs seront habilités à s'assurer que seul le personnel autorisé, formé et testé est utilisé, et
- les travailleurs portent toujours l'équipement de protection approprié en fonction des risques auxquels ils sont exposés.

Suivi du bruit

Une surveillance annuelle du bruit pour l'ensemble des installations sera entreprise en mettant l'accent sur les sections où les niveaux de bruit dépassent 85 dB. Les résultats de la surveillance du bruit aideront à évaluer les performances des diverses

machines, engins roulants ou équipements générant du bruit et à mettre en place des procédures d'entretien et de maintenance efficaces.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Programme de surveillance environnemental

La surveillance environnementale a pour but de s'assurer du respect des :

- mesures proposées dans le PGES, notamment les mesures d'atténuation ;
- conditions fixées par la réglementation et les différentes normes ;
- engagements du promoteur par rapport aux acteurs institutionnels concernés ;
- exigences relatives aux autres lois et règlements en matière d'hygiène et de santé publique, de gestion du cadre de vie des populations, de protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Pour assurer efficacement cette surveillance, le Ministère en charge de l'Environnement devra entre autres :

- veiller à ce que les mesures environnementales proposées dans le PGES et dont la mise en œuvre relève de la compétence du CEGEDI soient respectées ;

- veiller à ce que les mesures proposées dans le PGES soient prises en compte par CEGEDI ;
- coordonner l'action des autres structures qui interviennent dans la surveillance des aspects environnementaux ;
- organiser des réunions mensuelles avec les autres structures impliquées dans la mise en œuvre du PGES pour faire le point et proposer les réajustements nécessaires.

Tableau 4 : Dispositifs de reportages

Problématique	Dispositif proposé	Observation
Gestion des impacts des opérations de valorisation ou d'élimination des déchets	Recruter un expert environnementaliste ou un cabinet, chargé du suivi et de la mise en œuvre du PGES	Insuffisance du système de management environnemental
Gestion des déchets collectés et produits pendant la valorisation	Recruter un expert gestionnaire de déchets Mettre en place un centre d'enfouissement écologique des déchets	

Gestion des risques dans la chaîne de valorisation ou d'élimination des déchets	Prioriser la santé, sécurité au travail sur l'ensemble des opérations de valorisation	Faible management de la politique Hygiène Santé Sécurité au travail
---	---	---

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage propose la production des rapports périodiques mensuels ou circonstanciés de mise en œuvre du PGES.

Programme de suivi environnemental

Le suivi environnemental portera sur le processus de valorisation et/ou d'élimination des déchets en interaction avec les éléments valorisés de l'environnement : le sol, les eaux (souterraines/surfaces), l'air, les déchets ou autres rejets, la santé des travailleurs et des habitants... Il aidera en outre à vérifier l'efficacité du système de management environnemental et social.

Indicateurs de suivi environnemental

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux des activités de gestion des déchets. Le suivi de l'ensemble des paramètres biophysiques et socioéconomiques est essentiel. Il est suggéré de suivre les principaux éléments indiqués dans les tableaux suivants.

Tableau 5 : Principaux indicateurs de surveillance

Indicateurs	Fréquence de mesure	Mise en oeuvre	Moyen de vérification
Nombre de plaintes enregistrées au cours des travaux	Mensuelle		Rapport périodique ou circonstancié
Nombre et nature des conflits sociaux	Mensuelle		Rapport périodique ou

liés aux travaux			circonstancié
Nombre et types d'accidents causés par les travaux	Mensuelle	Bureau d'étude chargé du contrôle des activités de valorisation et/ou d'élimination des déchets	Rapport circonstancié et ou périodique /rapport de chantier
Types et degré des pollutions et nuisances enregistrés pendant les travaux	Quotidien		Rapport circonstancié
Type et nombre d'accidents enregistre	Quotidien		Rapport circonstancié
Nombre de travailleurs recrutés au sein de la population locale	Mensuelle		Rapport périodique
Nombre de travailleurs sensibilisés sur les mesures de sécurité, d'hygiène et de VIH/SIDA	Mensuelle		Rapport périodique

PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

L’efficacité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la réalisation des activités du projet passe par la formation et le renforcement des capacités des acteurs impliqués. Il s’agit des acteurs chargés de l’exécution du projet, du suivi et de la surveillance des mesures de mitigation identifiées. Il s’agit aussi des clients et autres usagers de la plateforme industrielle et de la déchèterie.

Pour une bonne exécution des mesures contenues dans le PGES et pour le suivi de leur application, il apparaît nécessaire de prendre en compte le fait que, les capacités techniques de mise en œuvre des différentes mesures d’atténuation d’impacts négatifs et de surveillance ne sont pas les mêmes pour toutes les catégories d’acteurs.

A cet effet, il est important de développer un programme de renforcement des capacités institutionnelles dans le suivi de la mise en œuvre du PGES. Ce programme doit s’articuler autour de campagnes d’information et de sensibilisation sur la gestion environnementale ; les bonnes pratiques environnementales ; les mesures HSSE, etc.

La Coordination du projet devra superviser ce programme de renforcement des capacités qui concerne plusieurs volets de la gestion du projet. Cette coordination devra recruter un expert environnementaliste qui aura en charge de veiller à la prise en compte effective des aspects environnementaux et sociaux des activités liées à l’exploitation de des unités industrielles de transformation des déchets y compris les huiles usagées.

Tableau 6 : Plan de renforcement des capacités, d'information et de communication

N°	Modules de renforcement	Objectifs	Public cible	Responsable
1	Hygiène, santé, sécurité	Sensibiliser sur les mesures Hygiéniques, Sanitaires et Sécuritaires liées au Travail.	Tout le personnel ainsi que d'autres usagers des installations	CEGEDI
2	Education relative à l'environnement	Informer et Sensibiliser sur la nécessité de préserver l'environnement	Tout le personnel et sous-traitants.	CEGEDI
3	Formation sur la maintenance et la gestion des installations	Renforcer la gestion rationnelle et pérenne des installations	Personnel du service technique des installations	CEGEDI
4	Renforcement des capacités intervention sur les techniques de gestion des risques, des urgences.	Rendre capable à gérer avec professionnalisme les dangers dans les installations	Equipe HSSE	CEGEDI
5	Formations en communication et relation publique	Contribuer à travers la communication à renforcer le partenariat entre CEGEDI et le monde extérieur	Service communication de CEGEDI.	CEGEDI

6	Formation du personnel sur les notions basiques du secourisme lié aux maladies	Apporter des secours primaires pour des éventuelles cas de maladie.	Tout le personnel	CEGEDI
---	--	---	-------------------	--------

ECHEANCIER ET MISE EN ŒUVRE DU PGES

Les plans d'action en matière d'environnement et de santé sécurité au travail seront mis en œuvre sur une base annuelle. Les actions initiées en une année, mais qui n'ont pu être menées à terme seront nécessairement reportées à l'année suivante pour être mises en œuvre dans un souci de pérennité.

Planification des activités

Année une (1)

Les plans d'action misent en œuvre dans l'année se répéteront tout au long de la vie du PGES.

En relation avec l'environnement :

- ✧ continuer à soumettre des rapports environnementaux statutaires du Plan d'Action Environnemental (PAE) ;
- ✧ organiser des séminaires d'éducation et de sensibilisation à l'environnement ;
- ✧ entreprendre une surveillance de la qualité de l'air en saison sèche et humide ;
- ✧ poursuivre les plans de surveillance, de réduction et de réutilisation de l'eau et des eaux usées ;
- ✧ améliorer la beauté esthétique des installations industrielles et de la déchèterie.

En relation avec l'équipe santé sécurité des travailleurs :

- ✧ pérenniser l'organisation de séminaires de sensibilisation à la sécurité et à la santé des travailleurs pour toutes les catégories de personnel ;
- ✧ maintenir les mesures pour garantir l'utilisation des EPI par les travailleurs ;
- ✧ instituer un programme de surveillance du bruit et des nuisances olfactives ;
- ✧ continuer à organiser des séminaires de prévention et de contrôle des incendies.

Année deux (2)

Les plans d'actions à mettre en œuvre au cours de cette année porteront sur l'environnement et la sécurité des travailleurs.

En matière d'environnement

- ✧ continuer à soumettre des rapports environnementaux statutaires PAE ;

- ❖ organiser des séminaires d'éducation et de sensibilisation relatif à l'environnement ;
- ❖ entreprendre une surveillance de la qualité de l'air en saison sèche et humide ;
- ❖ poursuivre le plan de surveillance, de réduction et de réutilisation de l'eau et des eaux usées ;
- ❖ déterminer les caractéristiques des flux de déchets des gaz de combustion des chaudières ; et
- ❖ réaliser un audit énergétique pour améliorer la consommation d'électricité.

En ce qui concerne la sécurité et la santé des travailleurs

- ❖ continuer à organiser des séminaires de sensibilisation à la sécurité et à la santé des travailleurs pour tout le personnel ;
- ❖ organiser des prix de sécurité pour la section la plus performante en entretien ;
- ❖ continuer à fournir des équipements de protection individuelle aux travailleurs et assurer leur utilisation ;
- ❖ poursuivre le programme de surveillance du bruit et des nuisances olfactifs ;
- ❖ veiller plus particulièrement à l'utilisation des équipements de protection mis à disposition.

Cible

La direction est d'avis que les plans d'action pourraient être mis en œuvre pendant la durée de vie du PGES et examinera chaque étape de la mise en œuvre pour remédier aux lacunes. Ce PGES devra être révisé au cours du premier semestre 2026.

Budget

Les plans d'action définis pour la mise en œuvre nécessiteront une analyse détaillée des coûts et un examen annuel du budget

CONCLUSION

CEGEDI s'engage à mettre en œuvre des programmes répondants aux exigences de ce PGES. Il investira pour garantir son application en collaboration avec les parties prenantes. Cette mise en œuvre permettra de prévenir, d'atténuer ou minimiser les impacts des opérations de valorisation ou d'élimination des déchets par CEGEDI sur les éléments valorisés de l'environnement y compris la santé sécurité des usagers de ses sites.

BIBLIOGRAPHIE

- BONAGUI et CEPE, Plan de Gestion Environnementale et Sociale de la BONAGUI, 2023
- Commune Rurale de Moribaya, Plan de développement local de la commune rurale de Moribaya (2018-2022), 2017.
- Commune Rurale de Tanènè, Plan de développement local de la commune rurale de Tanènè (2016-2020), décembre 2016.
- Manuel d'Evaluation environnementale édition française ; volume I politique, procédure et questions intersectorielles : Banque mondiale, Département de l'environnement, 2015
- MATD, Annuaire statistique de l'administration du territoire et de la décentralisation (2011 – 2015), Mars 2018.
- Ministère de la ville et de l'aménagement du territoire et ONU Habitat, Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée, juin 2020.
- SOGUILIPAL et CEPE, Plan de Gestion Environnementale et Sociale de la Société Guinéenne des Produits Alimentaires, 2023.
- Agence Japonaise de coopération Internationale (JICA), Etudes de collecte d'information relatives à la gestion des déchets municipaux solides dans les villes d'Afrique RAPPORT FINAL, mars 2022.
- Plan business de CEGEDI, juin 2023.
-

ANNEXES



Image 1 : stockage des déchets en vrac



Image 2 : stériles contaminés



Image 3 : les anciennes chaussures de sécurités

Image 4 : les dechets electriques



Image 4 : les dechets electriques



Image 5 : les bouteilles vides d'extincteur et les canettes vides



Image 7 : les déchets plastiques



Image 8 : les pneus usés



Image 9 : les futs vides



Image 10 : espace de stockage aménagé pour des stériles contaminées



Image 11 : les anciennes cuves vides



Image 12 : les caoutchoucs



Image 13 : les anciennes poubelles



Image 14 : les anciens filtres à huile et gasoil et casques de sécurité



Image 18 : Prise de contact avec les autorités communales



Image 19 : Prise de contact avec les autorités préfectorales



Image 20 : la photo de famille avec les autorités sous-préfectorales de Moribaya

*



Image 22 : l'unité de valorisation des huiles à Tanènè



Image 23 : chaîne de transformation des huiles usagées



Image 23 : des extincteurs dans l'installation de Tanènè



Image 24 : le système de refroidissement de la chaîne de valorisation des huiles usées de Tanènè



Image 26 : la photo des consultants et les techniciens de CEGEDI sur le site de Tanènè

La première image représente uniquement le processus de recyclage, la seconde le processus global, y compris le granulateur.

Procédés de broyage mécanique et de recyclage

Première étape : Production de flocons

1. Entrée des matières premières - Les bouteilles en PET sont acheminées sur une bande transporteuse.
2. Tri - Les déchets non-PET (métaux, étiquettes, bouchons, etc.) sont séparés mécaniquement ou retirés manuellement.
3. Broyage - Les bouteilles sont broyées mécaniquement en petits morceaux ou en flocons à l'aide d'une déchiqueteuse ou d'un broyeur.
4. Réservoir flottant (1er) - Séparation par densité : Les paillettes de PET coulent tandis que les contaminants plus légers (par exemple, les bouchons, les films) flottent.
5. Lavage à chaud - Il utilise de l'eau chaude et éventuellement des détergents pour enlever les adhésifs, les étiquettes et les graisses. Il s'agit à la fois d'une agitation mécanique et d'un processus chimique doux.
6. Laveuse à friction - Des pales tournant à grande vitesse frottent les flocons pour éliminer les contaminants fins.
7. Cuve flottante (2ème) - Séparation supplémentaire pour une production plus propre après le lavage par friction.
8. Machine de déshydratation - Élimine mécaniquement l'eau des flocons (comme une centrifugeuse ou une).
9. Séparateur d'étiquettes - Élimination mécanique supplémentaire des fragments d'étiquettes à l'aide d'une classification par air ou d'une vibration.
10. Stockage en silo - Les flocons propres et secs sont stockés dans des silos en attendant d'être granulés.

Procédés thermiques

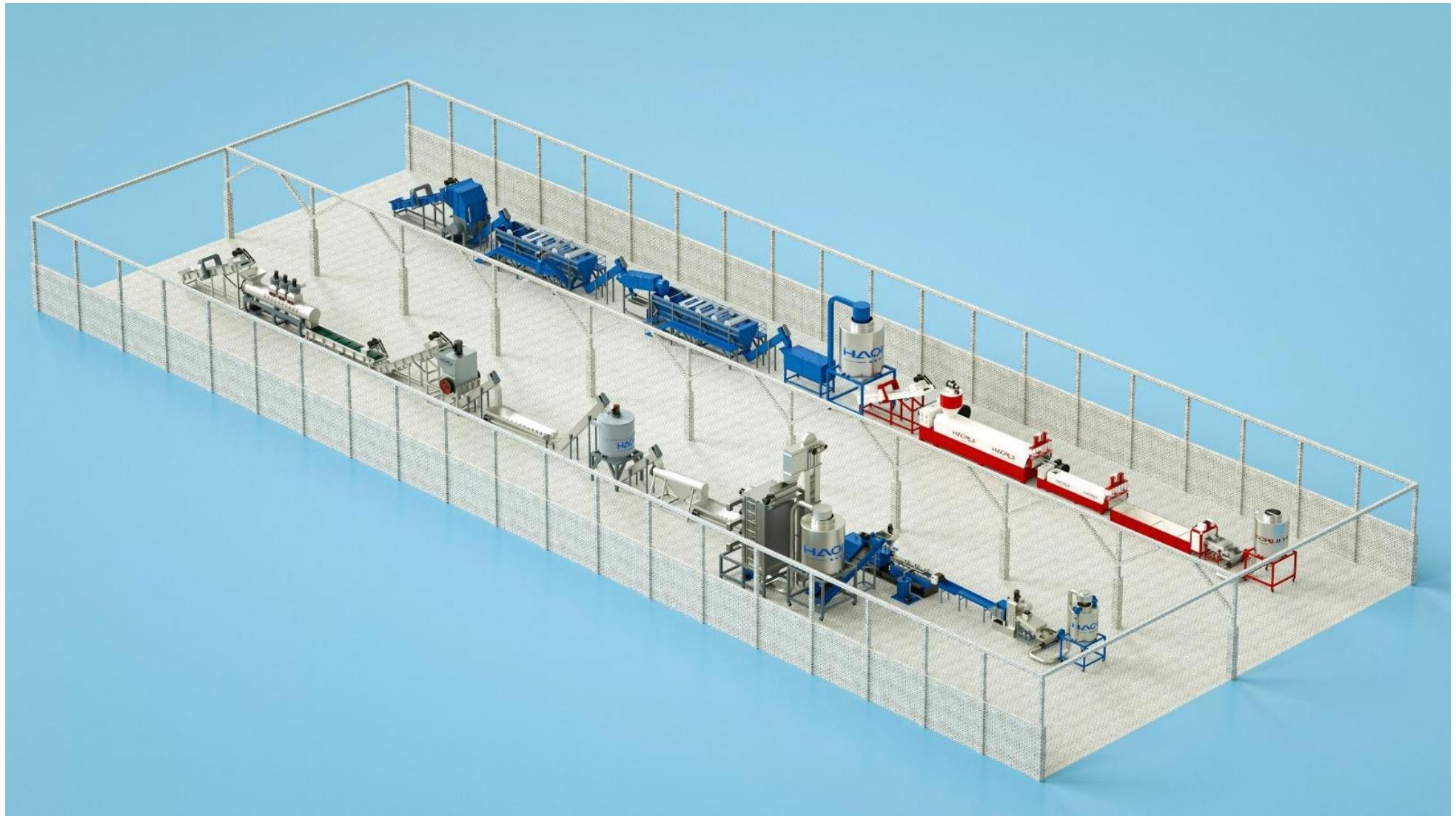
Deuxième étape :

Granulation

1. Bande transporteuse - Déplace les flocons nettoyés vers la ligne d'extrusion.
2. Extrudeuse - Processus thermique : Les flocons sont fondu (environ 250-280°C pour le PET) et poussés à travers un mécanisme à vis. Le plastique est converti en une forme continue fondu (filaments ou brins).
3. Réservoir d'eau - Refroidit les brins de plastique extrudés à l'aide d'un bain d'eau.
4. Machine à couper - Les brins de plastique solidifiés sont hachés mécaniquement en granulés uniformes.
5. Stockage en silo - Les granulés finaux sont stockés pour être revendus ou réutilisés dans la fabrication.

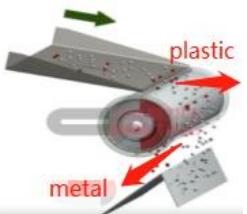
Le processus de recyclage du plastique implique un **traitement thermique** avec.. :

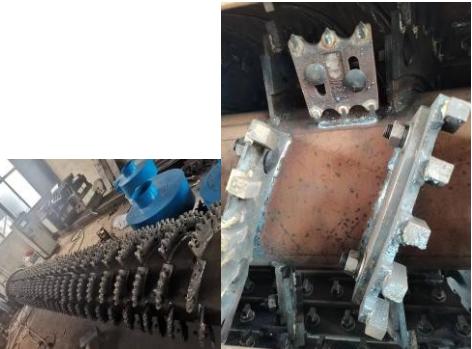
- **Une chaudière dans la première phase** (probablement pour le processus de lavage à chaud).
- **Une extrudeuse dans la deuxième phase** (pour faire fondre et façonner le plastique en granulés).
- **Aucune réaction chimique** n'est impliquée, ce qui signifie que le processus est purement mécanique et thermique.



Processus global incluant le granulateur

Processus détaillé d'une usine de recyclage de plastique (PET, y compris le granulateur)

Objet	Machine	spécifications
1	Bande transporteuse  	<p>Utilisation : transport de matières plastiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tous les cadres et supports sont en acier au carbone 2. Largeur de la bande : 600 mm 3. Longueur de la bande : 5000 mm 4. Matériau de la bande : caoutchouc 5. Matériau de la courroie : Caoutchouc 6. Puissance du moteur : 2,2 kW 7. Épaisseur de la plaque latérale : 3 mm 8. palier : palier TR 9. épaisseur des deux plaques latérales : 3mm 10. palier : palier TR <p>Avec un puissant aimant pour séparer les métaux mélangés, pour protéger le décolleur d'étiquettes et pour éviter que les métaux ne se mélagent à d'autres métaux. lame de broyeur.</p>
2	Décolleur d'étiquettes 	<p>Utilisation : retirer les étiquettes des bouteilles en PET</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Puissance du moteur : 22Kw/6 niveaux 2. Matériau du couteau : alliage et diamant 3. Puissance de la machine à aspirer les étiquettes : 4kw × 2 sets 4. Moteur d'aile : 1.5kwX1 ensemble 5. Longueur de l'arbre : 5500 mm 6. Diamètre extérieur du cylindre : 630 mm 7. Épaisseur : 10 mm 8. Couteau mobile : 5 têtes : 92 pièces, trois pointes supérieures et inférieures : 20 pièces

	 <p>Couteau fixe : 1050 pièces 9. Dimensions totales : 5.8m(L)*1.2m(W)*3m(H) 10. Poids : 2,5 tonnes</p> <p>Taux élevé de décollement des étiquettes, évitant d'endommager les bouteilles et réduisant les pertes de matière. L'utilisation d'étiquettes de grande taille à cinq têtes garantit un taux de décollement élevé.</p>
3	<p>Plate-forme de tri</p>  <p>Usage: transporter et transporter des matières plastiques 1. Tous les cadres et supports sont en acier au carbone 2. Longueur de la plate-forme : 5000 mm 3. Largeur de la bande : 800 mm 4. Matériau de la bande : caoutchouc 5. Puissance du moteur : 2,2 kW 6. Épaisseur des deux plaques latérales : 3 mm 7. Palier:Palier TR</p>
4	<p>Bandé transporteuse</p>  <p>Utilisation : transport de la bouteille PET vers la machine de broyage 1.tous les cadres et supports sont en acier au carbone 2.Largeur de la bande : 600 mm 3.Longueur de la bande : 5000mm 4.Matériau de la bande : caoutchouc 5.Puissance du moteur : 2,2 kW 6.Épaisseur de la plaque latérale : 3 mm 7. palier : palier TR</p>

5	<p>Broyeur</p>  	<p>Utilisation : broyage de matières plastiques en flocons</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ecraser les matières plastiques avec de l'eau 2. Puissance du moteur : 55 kW 3. Méthode d'ouverture du couvercle : Entraînement par moteur 4. Lames rotatives : 6 pièces 5. Lames fixes : 4 pièces 6. Vitesse de rotation des lames : 630 tours/minute 7. Puissance du moteur d'ouverture du couvercle : 1,5 kW 8. Résistance de la vis : 8,8 9. palier : palier HRB <p>Dispositifs d'alimentation forcée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rotor de pressage : 1 jeu de rotors verticaux 2. Puissance du moteur : 2,2 kW 3. Conception des rotors: Spirale 4. Matériaux des rotors : acier au carbone <p>Sur le marché, la plupart des arbres sont en acier 45#. Nous utiliserons utiliserons 40Cr, il a une plus grande résistance que l'acier 45#. que l'acier 45#. L'arbre est donc plus durable, il ne se casse pas.</p> <p>(Le prix de l'acier 40Cr est 1,5 fois supérieur à celui de l'acier 45# mais nous insistons sur l'utilisation de l'acier 40Cr pour garantir la qualité).</p>
6	<p>Chargeur à vis</p> 	<p>Utilisation: Transport des paillettes de PET vers le réservoir flottant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diamètre de l'arbre à vis sans fin : 320 mm 2. Longueur effective : 2500 mm 3. Puissance du moteur : 2,2 kW 4. Épaisseur de la plaque d'acier : <p>3 mm 5. Épaisseur des vis : 5 mm</p>

7	<p>Réservoir flottant</p> 	<p>Utilisation: Rincer les flocons de PET, séparer automatiquement les bouchons de bouteilles et le limon flottant, les déchets de papier 1.taille effective:3.4m(L)*0.9m(w)*0.86M(H)</p> <ul style="list-style-type: none"> 2. Longueur totale : 4,8 m 3. Puissance du moteur : 2,2 kW 4. Nombre d'arbres à vis sans fin inférieurs : 1 5. Épaisseur de la plaque : 3 mm 6. Diamètre de l'arbre de la vis sans fin inférieure : 320 mm 7. Épaisseur des lames hélicoïdales inférieures : 5 mm
8	<p>Vis</p> 	<p>Utilisation : transport des flocons vers un réservoir de lavage à chaud</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.Diamètre de l'arbre à vis sans fin : 320 mm 2.Longueur effective : 3800 mm 3.Puissance du moteur : 2,2 kW 4. Épaisseur de la plaque d'acier : 3 mm 5. Épaisseur des vis : 6 mm

9	<p>Laveuse à eau chaude</p> 	<p>Utilisation:Lavage des paillettes de PET à l'eau chaude</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Méthode de chauffage : chauffage à la vapeur (nécessité d'un générateur de vapeur) 2. Puissance du moteur : 5,5 kW 3. Température de l'eau de lavage chaude : 90 degrés 4. Dia:1.5m×3m(H) 5. Matériaux : acier au carbone 6. Épaisseur de la plaque : 4 mm 7. Double couche d'isolation thermique, qui améliore le maintien de la température et permet d'économiser du carburant. Plus sûr pour les travailleurs. 8. Avec plate-forme de travail pour les travailleurs
10	<p>Chaudière</p> 	<p>Système de chauffage : Capacité d'évaporation de la vapeur : 0,5 tonne/h Pression de la vapeur : 0,09 Mpa</p>
11	<p>Vis</p> 	<p>Utilisation : transport des flocons lavés à chaud vers la machine à friction.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diamètre de l'arbre à vis sans fin : 320 mm 2. Longueur effective : 3800 mm 3. Puissance du moteur : 2,2 kW 4. Épaisseur de la plaque d'acier : 3 mm 5. Épaisseur des vis : 6 mm

12	<p>Rondelle de friction</p> 	<p>Utilisation:Pétrissage, nettoyage et séparation rapides et efficaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Puissance du moteur : 7.5KW 2. Vitesse du rotor : 1440rpm 3.Longueur:3000mm 4. matière première : acier au carbone 5. matière première de la maille : acier inoxydable 6. palier : palier UCF 7. l'épaisseur de la plaque est de 3 mm
13	<p>réservoir flottant</p> 	<p>Utilisation:Rincer les flocons de PET, séparer automatiquement les bouchons de bouteilles et le limon flottant, les déchets de papier 1.Taille effective:3.4m(L)*0.9m(w)*0.86M(H)</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.Longueur totale : 4,8 m 3.Puissance du moteur : 2,2 kW 4.Nombre d'arbres à vis sans fin inférieurs : 1 5.Épaisseur de la plaque : 3 mm 6.Diamètre de l'arbre de la vis sans fin inférieure : 320 mm 7.Épaisseur des lames hélicoïdales inférieures : 5 mm
14	<p>machine de déshydratation</p> 	<p>Utilisation : flocons secs par vissage, alimentation et déchargement automatiques en une seule fois.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Puissance du moteur : 18 kW 2. Vitesse du moteur : 1440RPM 3.Diamètre de la maille : 1,5 mm 4. épaisseur de la maille : 1,5 mm 5.Décharger les flocons de plastique par le côté, évacuer l'eau par le fond 6.Matériau de la maille : acier inoxydable 7.Matériau de la lame hélicoïdale : acier au carbone 8. palier : palier ZWZ

		<p>9. Longueur : 2000 mm 10. Les lames de l'arbre sont amovibles, ce qui permet de les remplacer facilement et d'économiser de la main d'œuvre. 11. La machine adopte une structure ouverte, facile à réparer et à remplacer.</p>
15	<p>Élevateur à godets</p> 	<p>400 mm de long, 300 mm de large, 7000 mm de haut</p>
16	<p>Séparateur d'étiquettes</p> 	<p>Usage: separate the label and light material from the PET flakes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Puissance de la vanne papillon automatique : 1,5 kW 2. puissance du ventilateur : 2.2kw*3sets 3. vitesse du ventilateur : contrôle par conversion de fréquence 4. Partie de la cavité en contact avec le matériau : SS304 5. Avec l'alimentateur pour permet de séparer facilement l'étiquette pvc du PET à une vitesse moyenne et en descendant lentement.

17	<p>Stockage en silo</p> 	<p>Utilisation : stocker des paillettes en vrac pour faciliter le stockage et la distribution de ces matériaux. Diamètre : 1200 mm</p>
18	<p>Convoyeur à bande</p> 	<p>Utilisation : Transfert des flocons vers la station de granulation Détail : l'aimant puissant permet d'enlever les parties métalliques.</p>

19	Alimentateur volumétrique à équipage unique 	<p>Utilisation : Pour introduire de manière fiable et précise des paillettes de plastique dans un processus à un taux de volume contrôlé, en utilisant une vis rotative pour doser le matériau.</p> <p>Description :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le moteur d'alimentation est un moteur à courant alternatif de 1,5 kW. 2) Le système de contrôle de la vitesse adopte un inverseur Delta. 3) Conception de la vis : structure de la vis à filetage unique. La radio de réduction du réducteur est de 17:1. 4) Le moteur et le réducteur sont de type tandem. Avec le mélangeur horizontal, le corps d'alimentation est alimenté en douceur. 5) Le corps d'alimentation et la trémie sont tous deux profilés, ce qui permet un découpage en douceur et un dégagement aisé.
20	Extrudeuse à double vis  	<p>Utilisation : à l'aide de deux vis engrenantes à l'intérieur d'un baril pour transporter, mélanger, fondre et homogénéiser les flocons pour les processus d'extrusion.</p> <p>Description :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Diamètre de la vis : $\Phi 62.4\text{mm}$ 2) <i>Matériau du type vis :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Structure modulaire, adoption d'un acier à outils rapide de qualité, vis reliée à l'arbre par une cannelure en développante. 3) <i>Matériau de l'arbre à vis :</i> Acier allié de construction, 40CrNiMo, Rigidité du traitement thermique=HB300-350

4) *Matériaux du canon :*

Le corps du canon est constitué d'une matrice en acier #45 (revêtement bimétallique 101).

5) *Rapport longueur de la vis/diamètre :* 36:1

6) *Longueur utile de la vis :* 2160 mm

7) *Vitesse de rotation de la vis :* 40 ~ 400 rpm

8) *Réducteur :*

Rapport de réduction : 3,75:1

Vitesse de rotation de l'arbre de sortie : Max

400RPM Vitesse de rotation de l'arbre d'entrée :

1500 RPM max Réducteur à engrenages

hélicoïdaux à surface dure Japon NSK bearing

Pompe à huile importable

du Japon pour le

recyclage de l'huile de

lubrification : 0,75KW

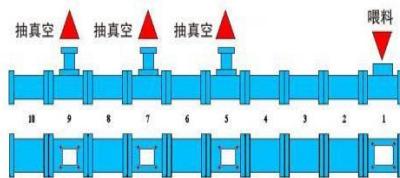
9) *Puissance du moteur principal :*

Moteur AC 90KW, marque Siemens Beide

10) *Convertisseur de fréquence principal :*

Adopter un onduleur Delta

11) *Conception du baril :*



Le premier tonneau est destiné à l'alimentation en matériaux,

les 5^{ème} 7^(ème) et 8^(ème)fûts pour le vide et les autres fûts sont du type à bouche fermée

11) *Méthode de chauffage des fûts :*

Système de chauffage : 8 sections pour le chauffage (y compris le changeur d'écran et la matrice). Cuivre moulé

		<p>est utilisé dans la première et la deuxième section ; le chauffage en aluminium moulé est utilisé dans les autres sections.</p> <p>12) <i>Système d'échappement sous vide :</i></p>  <p>Adopte une pompe à vide à boucle d'eau de 5,5 kW et contient une boîte à pression pour le captage de l'eau.</p> <p>13) <i>Système cyclique d'eau douce :</i></p> <p>Refroidissement à l'eau douce des fûts</p> <p>Le réservoir d'eau douce est séparé du corps du moteur Électrovannes</p> <p>Les conduites d'eau sont traitées par chromage au cuivre</p> <p>14) Pompe de refroidissement : 0,55KW</p>
21	Changeur de cible hydraulique PET	<p>Utilisation : Filtre et purifie la résine PET fondu, garantissant une qualité de produit constante en éliminant les impuretés et en permettant un remplacement continu des tamis sans interrompre le processus d'extrusion.</p> <p>Description :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) <i>Puissance de la pompe à huile :</i> 1,5KW 2) <i>Volume de l'accumulateur de capsules :</i> 6.3L 3) <i>Contrôle du changement d'écran :</i> commande hydraulique 4) <i>Matériau du changeur d'écran :</i>

	 <p>Granulateur d'eau</p>	<p>-38CrMoAlA, nitruration de la surface des patins et des plaques de glissement Épaisseur de la couche de nitruration : 0,5~ 0,7 mm, Rigidité de la surface : 800~ 900HV 5) <i>Temps de changement de réseau</i> : <2S - Tester la température de fusion à l'aide du thermocouple de température de fusion - Tester la pression des matériaux à l'aide du capteur de pression. 6) <i>Tête de filière</i> : 9-5.0</p>
22	 <p>Déshydrateur centrifuge</p>	<p>Utilisation : Utilisé pour produire des granulés à partir de résine fondu en ajoutant de l'eau qui forme alors des liens entre les particules, créant ainsi des granulés. Description : 1) Quantité de brins (pc) : 15 2) Vitesse de traction max. Vitesse de traction (m/min) : 96 3) Taille des granulés (mm) : Φ3*3 4) Couteau rotatif Dents : 32 5) Moteur (KW) : 4KW</p>
23	 <p>Déshydrateur centrifuge</p>	<p>Utilisation : Utilisé pour séparer les solides et les liquides des boues à l'aide de la force centrifuge, réduisant le volume des boues et augmentant la teneur en solides pour faciliter la manipulation, le stockage et l'élimination. Description : 1) Puissance de l'essoreur : 4KW 2) Matériau : Acier inoxydable</p>

24	<p>Tamis vibrant</p> 	<p>Utilisations : Utilisé pour séparer et trier les plastiques en fonction de leur taille et de leur forme, il permet d'éliminer les contaminants et de garantir une qualité de produit constante.</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité : 300kg/h Matériau : .S. Made ; 3 cribles de classification pour sélectionner les granulés de taille normale
25	<p>Silo de produits finis</p> 	<p>Utilisation : Conteneurs de stockage pour les granulés de plastique recyclé, garantissant la qualité et l'hygiène, et facilitant une manipulation et un traitement efficaces en protégeant les granulés de la contamination et de l'humidité.</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) Matériau : Acier inoxydable 2) Volume : 1,5 m³ 3) Ventilateur : 4KW 4) Diamètre du tuyau : 133 mm